Les Echos

JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Télécoms Comment Israël a transformé des bipeurs en une arme anti-Hezbollah // PP. 24-25

Alimentation L'appétit des Français pour le snacking bouscule l'agroalimentaire // P. 18

Barnier et le camp Macron au bord de la crise de nerfs

- Les macronistes font d'un alourdissement de la fiscalité une ligne rouge et haussent le ton contre Matignon.
- Le Premier ministre souligne la situation budgétaire « très grave » dont il a hérité.
- Il est accusé d'avoir fait les choses à l'envers.

// PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL DE DOMINIQUE SEUX PAGE 16

Jeanne Accorsini/Sipa et DR

Compétitivité : Renault planche sur sa « survie »

Jacques Witt/Sipa

AUTOMOBILE Direction et syndicats de Renault ouvrent la semaine prochaine la négociation sur l'évolution des effectifs en France sur les trois prochaines années. Lors d'une réunion de cadrage début juillet, le groupe a annoncé la couleur en documentant la menace que représente l'irruption des constructeurs chinois. Après les ouvriers, ce sont maintenant les ingénieurs dont les performances sont comparées à une ingénierie chinoise à la fois bien moins coûteuse et plus efficace. La pression monte alors que Renault comme d'autres constructeurs sont fragilisés par la régulation anti-CO_2 européenne. // PAGE 21

analyses

Elon Musk, le véritable vice-président de Trump

Par **Asma Mhalla**

A partir de la tentative d'assassinat sur Trump le 13 juillet, l'alliance entre une partie de l'élite technologique de la Silicon Valley et Donald Trump va s'officialiser. Dans la frénésie du moment, Elon Musk officialise immédiatement son soutien à Trump. En parallèle, le patron de Tesla a lancé l'America PAC pour collecter des fonds et aider à l'organisation logistique de la campagne. Sur le plan idéologique, il devient l'une des principales caisses de résonance pro-Trump sur X, n'hésitant pas à relayer des deepfakes discréditant le camp d'en face. // PAGE 12 ET NOS INFORMATIONS PAGE 10

Turquie, un dynamisme en trompe-l'œil
Par **Killian Cogan**

Europe : pourquoi réguler ne suffit pas
Par **Hélène Rey**

Le trilemme qui hante le monde
Par **Dani Rodrik**

Les CEO face à l'IA
Par **Muriel Jasor**

// PAGES 11 À 14

M 00104 - 919 - F: 3,60

ISSN0153.4831 117e ANNÉE
NUMÉRO 24299 34 PAGES
Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

Banques : la conquête de nouveaux clients, un sport de combat

BANQUE Attirer de nouveaux clients est devenu compliqué pour les grands réseaux bancaires, en raison du ralentissement du crédit immobilier ces deux dernières années. Or le prêt à l'habitat est le produit d'appel par excellence pour le secteur. Un autre facteur joue : les banques en ligne, comme BoursoBank, captent une part croissante de la clientèle. Elles ont le vent en poupe, car elles ont des dépôts et peu ou pas de crédit à leur bilan. Un cocktail favorable en période de hausse des taux. Dans ce contexte, les stratégies varient. Certains groupes choisissent de s'appuyer sur une banque en ligne maison. D'autres ont décidé de s'en passer. // PAGE 28

La Fed abaisse ses taux de 50 points de base, une première depuis 2020

POLITIQUE MONÉTAIRE La banque centrale américaine a abaissé mercredi ses taux pour la première fois depuis 2020, optant directement pour une forte baisse d'un demi-point de pourcentage, les plaçant dans une fourchette de 4,75 à 5,00 %. La Fed se montre désormais plus confiante sur le front de l'inflation et s'attend à un reflux plus rapide en 2024 et en 2025. Elle redoute en revanche une dégradation supplémentaire du marché du travail. Elle envisage un demi-point de coupe supplémentaire de ses taux d'intérêt directeur d'ici la fin de l'année. Les prévisions de chômage ont quant à elles été révisées à la hausse, à 4,4 % cette année. // PAGE 29

Budget, impôts : Michel Barnier et le camp Macron à couteaux tirés

POLITIQUE

Sur fond de tensions sur la composition du futur gouvernement et notamment sur la place de LR, les lignes directrices du budget pour 2025 révèlent de nombreuses fractures.

Grégoire Poussielgue (avec Sébastien Dumoulin et Isabelle Ficek)

Michel Barnier peut avoir un motif de satisfaction. Nommé Premier ministre il y a deux semaines, il est devenu la personnalité politique préférée des Français (57 % de bonnes opinions), selon un sondage Ifop-Fiducial pour « Paris Match » et Sud Radio. Pour le reste, les négociations avec l'ancienne majorité d'Emmanuel Macron en vue de la constitution du nouveau gouvernement ont connu un brusque accès de fièvre au cours des dernières heures, préfigurant des crises à venir à commencer par l'examen du budget pour 2025. *« Cela ne s'engage pas bien »*, note-t-on dans un ministère.

Hausses d'impôts évoquées

Retour en arrière. Mardi matin, les députés du groupe Ensemble pour la République (EPR) se réunissent au Palais-Bourbon. De cette réunion ressortent d'une part que la ligne du futur gouvernement reste une inconnue, notamment en matière de fiscalité ou d'immigration, ce que les parlementaires du camp Macron avaient déjà regretté lors de leur rentrée la semaine dernière dans les Yvelines ; d'autre part que les tentatives de Michel Barnier de faire « monter » au gouvernement certains députés se font en catimini, sans discussion globale sur une participation. Gérald Darmanin assure que Michel Barnier a évoqué des hausses d'impôts. *« Pures spéculations. Le Premier ministre analyse la situation budgétaire et aucune option n'est aujourd'hui arrêtée »*, répond Matignon.

Gabriel Attal monte au créneau mardi dans la soirée posant la question d'une participation de son groupe au gouvernement. Rendez-vous est pris à Matignon pour mercredi matin pour une nouvelle explication avec Michel Barnier. Gabriel Attal doit s'y rendre avec les vice-présidents de son groupe, ainsi qu'avec Gérald Darmanin et Elisabeth Borne.

Mais, entre-temps, le ministre sortant de l'Intérieur lâche une petite bombe sur France 2. *« Il est hors de question que nous puissions entrer dans un gouvernement, que nous puissions soutenir à l'Assemblée nationale [...] un gouvernement qui augmente les impôts »*, lance-t-il, tout en faisant comprendre qu'il ne fera pas partie de la nouvelle équipe gouvernementale. *« Darmanin a compris qu'il ne sera pas au gouvernement, donc il rappelle son pouvoir de nuisance »*, décrypte un macroniste.

Le rendez-vous des responsables d'EPR avec Michel Barnier est annulé dans la foulée, officiellement pour des raisons d'agenda. La ligne de Gérald Darmanin sur les hausses d'impôts ne fait toutefois pas l'unanimité au sein du groupe.

La question explosive du budget

Et le Premier ministre, qui n'a de cesse de renvoyer à sa déclaration de politique générale, attendue début octobre, pour dévoiler sa ligne, adresse lui aussi une mise au point mercredi dans la matinée. Il évoque *« une situation budgétaire » « très grave »*. *« Cette situation mérite mieux que des petites phrases. Elle exige de la responsabilité »*, lance-t-il à destination des macronistes.

Ceux-ci ne cachent pas leurs craintes de voir un gouvernement trop marqué LR et de se voir reléguer au second plan. Entre les rivaux d'hier, LR et majorité sortante, contraints de s'entendre pour former un nouveau gouvernement, rien n'est fluide. Entre-temps, un autre rendez-vous entre Michel Barnier et les représentants des LR a été programmé puis lui aussi annulé. Le Premier ministre est allé rencontrer Emmanuel Macron ce mercredi, confirme l'Elysée, comme l'a annoncé « Le Figaro ». *« A l'Elysée, ils commencent à s'impatienter »*, constate un parlementaire.

Un rendez-vous entre Gabriel Attal et son successeur à Matignon doit être reprogrammé *« assez rapidement »*, assure l'entourage du premier. Mais aucune date n'était encore calée mercredi en fin de journée. Entre Matignon et le principal groupe parlementaire qui doit le soutenir, l'ambiance est aujourd'hui à couteaux tirés. *« Participer à un gouvernement sans connaître la politique de ce gouvernement, ce n'est pas acceptable. On doit avoir une discussion sur le fond avec Michel Barnier »*, assure la députée EPR Eléonore Caroit.

Au-delà de la question de la composition du gouvernement, toujours attendue d'ici à la fin de la semaine (même si ce calendrier semble tendu au vu des crispations actuelles), celle du budget pour 2025 s'affirme, comme prévu, explosive. En évoquant une *« situation budgétaire très grave »*, Michel Barnier a mis l'ancienne majorité devant ses responsabilités.

« Michel Barnier ne découvre rien aujourd'hui, il a tous les éléments à disposition depuis le début », s'étrangle un membre de l'équipe Attal. Personne n'oublie non plus que le directeur de cabinet du Premier ministre à Matignon, Jérôme Fournel, était celui de Bruno Le Maire à Bercy.

De plus, le soutien apporté par LR au Premier ministre, qui a déclaré, sans plus de précisions, vouloir *« plus de justice fiscale »* lors de sa première interview sur TF1 au lendemain de sa nomination, passe mal dans la majorité. *« Comment les députés LR peuvent-ils faire semblant de découvrir la situation des finances publiques »*, s'agace un député Renaissance, qui rappelle le manque de soutien des députés de droite à la réforme des retraites ou à la baisse des dépenses depuis deux ans.

Gabriel Attal et Michel Barnier lors de la passation de pouvoirs, le 5 septembre dernier, à Matignon. *Photo sarah Meyssonnier/Pool/AFP*

L'éditorial de Dominique Seux page 16

Le patronat se méfie des intentions fiscales du nouveau Premier ministre

Les organisations patronales sont reçues à Matignon depuis mardi soir. Dans un contexte budgétaire tendu, les entreprises redoutent que l'exécutif n'augmente les impôts ou ne réduise les aides. Mais les arbitrages sont suspendus à la formation d'un gouvernement.

C'est peu dire que le patronat attend anxieusement les décisions de Michel Barnier sur la fiscalité. La sortie du Premier ministre sur la situation budgétaire *« très grave »* de la France, conjuguée à son intention sibylline de *« ne pas s'interdire plus de justice fiscale »* donne des sueurs froides aux chefs d'entreprise.

Chouchoutés depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, les patrons sont légitimement inquiets de voir la situation s'inverser, les impôts des entreprises remonter et les aides se tarir. Les milieux patronaux se sont félicités de lire, à la fin du communiqué de Michel Barnier mercredi matin, que *« nous sommes déjà le pays où la charge des impôts est la plus forte »*. Mais ils aimeraient avoir plus de garanties sur la stabilité et la visibilité du cadre fiscal.

Priorité à l'équation politique

« Les finances du pays sont dans un état catastrophique, mais il ne faut pas se tromper de cible. Nous avons un tel niveau de fiscalité qu'il est impératif d'agir avant tout sur les dépenses », assène François Asselin, le président de la CPME. Le représentant patronal pensait plaider sa cause à Matignon mercredi soir – ses homologues du Medef et de l'U2P ayant été reçus respectivement mardi soir et mercredi après-midi par Jérôme Fournel, le directeur de cabinet de Michel Barnier et ex-directeur de cabinet de Bruno Le Maire à Bercy. Mais le rendez-vous de François Asselin a été reporté in extremis au début de la semaine prochaine.

Priorité semble donnée aux discussions politiques, alors que Michel Barnier peine à constituer une équipe gouvernementale.

En toute logique, le Premier ministre ne peut pas prendre de grandes décisions sans avoir au préalable résolu cette délicate équation politique. Cela transpire dans les discussions avec les acteurs économiques. *« Nous avons été plutôt rassurés. Le gouvernement n'a pas l'intention de taper sur les entreprises, même s'il n'a pas dit qu'il ne le ferait pas. Il n'y a pas d'arbitrages rendus ou de pistes privilégiées »*, résume Michel Picon, le président de l'U2P.

> « Le gouvernement n'a pas l'intention de taper sur les entreprises, même s'il n'a pas dit qu'il ne le ferait pas. »
> MICHEL PICON
> Président de l'U2P

La fin des baisses d'impôts paraît certes actée. Les patrons ont notamment compris que la messe était dite sur la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cet impôt de production a vu son taux baisser depuis 2020 de 1,5 à 0,28 % et devait s'éteindre par palier d'ici à 2027. Il n'en sera probablement rien.

Mais le jeu reste très ouvert sur d'éventuelles hausses de fiscalité. Matignon aurait ainsi assuré qu'aucune décision n'est prise à ce stade concernant un relèvement de l'impôt sur les sociétés, une piste au rendement pourtant très tentant.

En revanche, les aides aux entreprises sont dans le viseur. C'est ce qu'ont compris plusieurs patrons à l'issue des premiers entretiens avec Matignon. Le soutien à l'apprentissage pourrait être raboté, en excluant les plus grandes entreprises et les niveaux d'études les plus élevés. Le crédit impôt recherche pourrait aussi faire l'objet d'un toilettage. *« A l'échelle de ce qu'il faut faire, c'est du bricolage »*, balaie cependant François Asselin. — ***S. Dum.***

On efface tout, on recommence ?

Choisi pour insuffler la culture de coalition, Michel Barnier réussit en quinze jours à électriser ses alliés macronistes. Lesquels le poussent à changer de méthode.

LE FAIT DU JOUR **POLITIQUE** de **Cécile Cornudet**

Barnier contre macronistes : deux semaines après la nomination du premier à Matignon, ils vivent non pas côte à côte mais face à face, comme aurait dit Gérard Collomb. L'opération « coexistence exigeante » est au point mort. Personne ne vit avec personne. Le Premier ministre paraît isolé. Les macronistes sortent les armes, emmenés par le tireur d'élite Darmanin, qui fait l'un des coups de pression dont il a le secret. Michel Barnier tient tête et fustige les *« petites phrases »*. La rupture menace. Ancien contre nouveau monde, culture RPR contre « dépassement », on ne parle pas la même langue. *« On vient de faire Paris 2024 et on a l'impression de voir les JO de Killy »*, dit un ministre sortant. *« C'est comme si son logiciel était ancien*, poursuit un conseiller, *s'il raisonnait comme un Premier ministre à la tête d'une majorité classique alors que l'Assemblée est devenue un chaudron, avec de fortes têtes et sans ligne claire. »* LR n'est que le cinquième groupe, le « bloc central » est trois fois plus nombreux.

Cette incompréhension est d'autant plus étonnante que les impôts, cette étincelle qui a mis le feu aux poudres, divisent moins qu'on ne le croit la droite et le camp Macron. Non à des hausses d'impôts, oui à des signaux de justice fiscale sur les grandes entreprises, pensent-ils peu ou prou, Darmanin le premier.

Comment donc en est-on arrivé là ? Chez les macronistes et même chez certains LR, la cause est entendue : le Premier ministre, choisi pour donner à la France cette culture de la coalition à l'allemande qu'elle n'a jamais eue, a fait les choses à l'envers.

Il a consulté les forces susceptibles d'entrer dans une coalition une à une au lieu de les recevoir ensemble. Il a commencé par sa famille LR au lieu de se montrer ouvert aux autres. Pas de réponse aux SMS, pas de « traitement » comme il se doit, ont grincé les ministres sortants. Et surtout, il s'est penché sur le casting avant de construire un contrat de coalition et de parler du fond. Résultat ? Il vient d'atterrir dans le réel ou de buter contre un mur. *« La sortie de Darmanin est un apéritif de ce que peut vouloir dire l'avoir dans son opposition »*, dit un ministre. Il doit composer.

Il faut faire *« le rassemblement »* et même *« l'union nationale »*, répète Emmanuel Macron. *« Il ne peut plus agir à sa façon, comme il l'a toujours fait »*, note un poids lourd LR.

Michel Barnier avait annulé mercredi ses rendez-vous avec les macronistes puis avec LR dans la foulée. Pour remettre les compteurs à zéro ? *« Il faut maintenant mettre dans la même salle Retailleau, Larcher, Wauquiez, Attal, Fesneau, Philippe et les autres »*, conseille un macroniste. Et tant pis si le temps s'allonge : on ne change pas une culture politique de l'affrontement en quinze jours.

ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »

Retraites : le RN pousse ses pions à l'Assemblée pour abroger la réforme

POLITIQUE

Le parti d'extrême droite a obtenu le feu vert de l'Assemblée nationale pour l'examen de sa proposition d'abrogation de la réforme reportant l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans, en dépit de l'absence de financements crédibles.

De quoi embarrasser et diviser la gauche.

Solenn Poullennec
avec ***Hadrien Valat***

Le Rassemblement national a la voie libre. Mercredi, le bureau de l'Assemblée a considéré que la proposition d'abrogation de la réforme de 2023 portée par l'extrême droite était recevable et pourrait donc bien être discutée dans l'hémicycle le 31 octobre prochain lors de la « niche parlementaire », réservée à ce groupe. De quoi promettre des débats houleux au sein de la gauche et à l'Assemblée dès le mois prochain.

Le RN a donc franchi une nouvelle étape, embarrassant encore davantage la gauche qui a aussi promis de revenir sur le report de l'âge de départ en retraite à 64 ans. Si beaucoup de ses représentants disent répugner à voter un texte porté par un parti d'extrême droite, le Nouveau Front populaire (NFP) a tout de même soutenu l'examen du texte. Sa recevabilité a été approuvée par 10 députés du bureau contre 7.

Techniquement, les propositions de loi ne sont pas recevables si elles augmentent les dépenses publiques, *« conformément à une tradition établie, le bureau veille néanmoins à ne pas restreindre excessivement l'initiative parlementaire,* précise toutefois l'Assemblée nationale sur son site. *A ce titre, il admet par exemple qu'une charge puisse être compensée ».*

Dans sa proposition de loi, le RN prévoit ainsi pour financer sa réforme de créer « une taxe additionnelle » à la taxe sur les transactions financières ou encore une « majoration de l'accise sur les tabacs ». Un subterfuge classique. Sachant que ces mesures n'ont en réalité aucune chance de compenser les coûts très importants induits par l'initiative du parti de Marine Le Pen.

Dans le texte que « Les Echos » ont pu consulter, le RN prévoit en effet – sans surprise – de rétablir l'âge de départ à la retraite à 62 ans (à compter de la génération 1955). Le groupe à la flamme ne se contente toutefois pas de revenir sur l'augmentation progressive de l'âge légal à 64 ans. Il propose également de ramener la durée de cotisations requise pour partir à taux plein à 42 ans (168 trimestres).

Tirer un trait sur la réforme Touraine

La proposition reviendrait donc à tirer un trait sur la réforme adoptée en 2014 quand la gauche était au pouvoir et avait décidé de faire passer la durée de cotisations à 43 ans. Pour mémoire, la loi de 2023 n'a pas allongé la durée de cotisation. Elle s'est contentée d'accélérer le passage à 43 ans en 2027 et non en 2035 comme le prévoyait la loi portée par Marisol Touraine (touchant la génération 1965 vs la génération 1973).

Le retour à 42 années de cotisations vise à garantir que les personnes qui ont commencé à travailler tôt puissent *« bénéficier d'un départ réellement anticipé »*, argue le parti qui n'a eu de cesse de se poser en défenseur de ces fameuses « carrières longues » ces derniers mois.

Le RN a beau dénoncer une situation budgétaire *« catastrophique »*, il s'est en tous les cas bien gardé de chiffrer le coût du bond en arrière proposé dans le fonctionnement du système de pensions. Il se contente d'arguer que la réforme de 2023 est non seulement *« injuste »*, mais aussi qu'elle *« est inefficace »* car elle ne permet pas un retour à l'équilibre à moyen terme.

Le parti défend aussi l'idée qu'obliger des personnes à travailler *« à un âge avancé »* augmente la probabilité que ces personnes se retrouvent malades ou au chômage, avec à la clé un peu moins de 5 milliards de dépenses supplémentaires pour la solidarité nationale qui n'auraient pas été prises en compte.

La proposition d'abrogation de la réforme de 2023, portée par le parti de Marine Le Pen, a été déclarée recevable et pourrait donc bien être discutée dans l'hémicycle le 31 octobre prochain lors de la « niche parlementaire », réservée à ce groupe. *Photo Bertrand Guay/AFP*

Pagaille

Ironie de l'histoire, le RN, tout en promettant l'abrogation de la réforme de 2023, insiste sur la nécessité d'une nouvelle refonte pour *« préserver notre système de retraite par répartition »*. Un projet qui serait remis sur la table dans le cas où le Rassemblement national accéderait au pouvoir.

Le parti qui était sorti moins renforcé que prévu des élections législatives promet en tous les cas d'occuper le devant de la scène dans les prochaines semaines. Tout en semant la pagaille au sein de la gauche où la proposition de loi suscite des réactions discordantes. C'est un *« sujet sensible »* sur lequel *« nous discuterons prochainement »*, assure un député PS. Une réunion est prévue la semaine prochaine. *« Les travailleurs de ce pays ne comprendraient pas que les députés de gauche manquent à l'appel »*, estime le porte-parole du Parti communiste français Léon Deffontaines, qui ne préjuge pas de la position de son parti (il n'est pas député).

> « Les travailleurs de ce pays ne comprendraient pas que les députés de gauche manquent à l'appel. »
> **LÉON DEFFONTAINES**
> Porte-parole du PCF

« Je ne soutiens pas les propositions de loi du Rassemblement national », a déclaré la députée écologiste Sandrine Rousseau, interrogée sur Sud Radio lundi. *« Nous sommes en train de travailler pour trouver tous les moyens pour abroger la réforme »*, explique-t-elle. Celle qui est rapporteure chargée de la question des retraites pour le budget de la Sécurité sociale compte bien agir lors de l'examen de ce texte. Reste que la présentation de celui-ci a pris du retard, ce qui pourrait compliquer la volonté de la gauche de couper l'herbe sous le pied du RN. ■

Proportionnelle aux législatives : ce que changeraient ces options poussées par le Rassemblement national

Le débat sur la proportionnelle pour les élections législatives est revenu sur le devant de la scène après la dissolution. Une note du think tank Terra Nova s'est penchée sur les conséquences des options envisagées par le parti d'extrême droite.

Isabelle Ficek

C'est l'une des conditions qu'a posées Marine Le Pen en cette rentrée pour ne pas censurer a priori un gouvernement : avoir, désormais, pour les élections législatives, un scrutin à la proportionnelle. C'est un vieux serpent de mer et une demande, selon des modalités souvent différentes, de plusieurs formations politiques, de gauche ou encore du Modem de François Bayrou. Avec en tête l'idée d'une plus juste représentation et parfois de favoriser un esprit de coalition ou encore de se libérer d'alliances contraintes par le scrutin majoritaire actuel.

A droite, la famille à laquelle appartient Michel Barnier n'y est pas, traditionnellement, favorable, a rappelé le chef du gouvernement lors de sa première intervention sur TF1. Le Premier ministre a néanmoins fait une ouverture, assurant que *« si la proportionnelle est une partie de la solution, je ne me l'interdis pas »*. Prudent, il a toutefois redit *« avoir besoin »* d'en parler avec tous les groupes politiques.

Le front républicain visé

Car sur ce débat éminemment politique, mais aussi extrêmement technique, le diable se loge dans les détails. Les formules et les combinaisons peuvent être multiples, avec des incidences extrêmement différentes. Sur ce sujet, Marine Le Pen a d'emblée mis en cette rentrée une certaine pression en posant des jalons : dans un entretien à « La Tribune Dimanche », la dirigeante d'extrême droite insiste sur la « proportionnelle à un tour ».

Dans le contexte de tripolarisation de la vie politique, cela permettrait à *« une force politique d'avoir une majorité et de gouverner le pays, tout en ayant une meilleure représentation des courants qui le traversent »*, a-t-elle expliqué.

La proportionnelle à un tour permettrait aussi, selon elle, *« une transparence des objectifs des différents partis vis-à-vis de leurs électeurs »*. Bref, c'est pour elle le moyen d'empêcher *« les multiples désistements qui ont eu lieu pour nous faire battre »*. Une offensive contre le front républicain.

Dans une note publiée lundi, le think tank Terra Nova, classé à gauche, s'est penché sur les scénarios envisagés jusqu'ici par le RN. De quoi montrer, selon les modalités retenues, d'une part le casse-tête technique d'un tel changement et d'autre part les incidences politiques. Ainsi, parmi les options étudiées par la note, celle évoquée par le député RN Thomas Ménagé, d'un scrutin proportionnel avec une prime majoritaire.

> Eminemment politique, le débat est aussi technique.
> Les formules et les combinaisons peuvent être multiples, avec des incidences extrêmement différentes.

Une prime majoritaire de 15 % des sièges (87 sièges), prend Terra Nova en exemple, *« donnerait une majorité à un parti qui rassemble 35 % des suffrages exprimés »*. Mais cette option implique un redécoupage des circonscriptions pour les 85 % de sièges restants. Un nid à polémiques, qui plus est lorsque personne n'a la majorité à l'Assemblée et que la défiance est au plus haut.

L'écueil de la maille départementale

L'option que le RN avait inscrite dans une proposition de loi déposée en novembre 2022, et qui se rapproche de la formule appliquée aux élections législatives de 1986, est aussi scrutée de près. Ce texte proposait en effet que les députés soient élus *« dans les départements, au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel »*. Or, dans les départements faiblement peuplés, qui ne comptent qu'une, deux ou trois circonscriptions, ce mode de scrutin comporte *« une prime majoritaire implicite »*.

Exemple : dans la Creuse, un département à circonscription unique, alors que chaque liste ne compterait qu'un candidat, celle en tête remporterait le siège. Sans, donc, que les électeurs ayant choisi les autres listes ne soient in fine représentés. L'effet proportionnel serait aussi limité dans les départements à deux ou trois circonscriptions – cela représente 93 sièges et 104 avec les circonscriptions des Français de l'étranger.

Bref, pointe la note, ce système, avec cette maille départementale, manquerait l'objectif d'une plus juste représentation et créerait une distorsion de fait entre les électeurs des départements faiblement peuplés et les autres. Pour l'heure, au sein du RN, les réflexions sur les modalités ne sont pas arrêtées et l'écueil de la maille départementale a été identifié.

Pour un scrutin intégralement proportionnel aux législatives, la note estime donc qu'il vaut mieux envisager d'autres mailles géographiques. Régionale ? Nationale ? Avec là un autre écueil : celui de listes très longues et de candidats dont beaucoup seraient encore moins identifiés par les électeurs.

De quoi, suggère le think tank, sortir *« des débats de principes généraux »* pour entrer dans les débats techniques qui ont, en réalité, *« des conséquences politiques majeures »*. Cela ne sera pas, dans la situation actuelle, une mince affaire. ■

LETTRE OUVERTE

PUBLI COMMUNIQUÉ

L'Europe a besoin de certitude réglementaire en matière d'IA

Avec une réglementation fragmentée, l'UE prend le risque de passer à côté de l'ère de l'IA.

Nous sommes un groupe d'entreprises, de chercheurs et d'institutions faisant partie intégrante de l'Europe, et notre travail est utile à des centaines de millions d'Européens. Nous voulons voir l'Europe réussir et prospérer, notamment dans la recherche et la technologie de pointe en matière d'IA. Mais en réalité, l'Europe est devenue moins compétitive et moins innovante que d'autres régions et elle court aujourd'hui le risque de perdre encore plus de terrain à l'ère de l'IA du fait de décisions incohérentes en termes de réglementation.

En l'absence de règles cohérentes, l'UE va passer à côté des deux piliers de l'innovation en matière d'IA. Premièrement, le développement de modèles « ouverts » disponibles gratuitement et permettant à tout le monde d'utiliser, de modifier et de développer l'IA, et ainsi de multiplier les avantages et de créer des opportunités sur le plan social et économique. Les modèles ouverts renforcent la souveraineté en permettant aux organisations de télécharger et d'affiner les modèles où elles le souhaitent, éliminant ainsi le besoin d'envoyer leurs données ailleurs. Deuxièmement, les derniers modèles « multimodaux » associant en toute fluidité du texte, des images et des paroles et qui vont favoriser la prochaine grande avancée de l'IA. La différence entre les modèles intégrant uniquement du texte et le modèle multimodal est comparable au fait de ne posséder qu'un seul sens au lieu de cinq.

Les « modèles d'avant-garde » en libre accès (basés sur du texte ou multimodaux) peuvent booster la productivité, favoriser la recherche scientifique et rapporter des centaines de milliards d'euros à l'économie européenne. Des institutions publiques et des chercheurs utilisent déjà ces modèles pour accélérer la recherche médicale et protéger des langues, tandis que des entreprises bien établies et des start-up accèdent à des outils qu'elles n'auraient jamais pu concevoir ou acheter elles-mêmes. Sans cela, le développement de l'IA se fera ailleurs, ce qui privera les Européens des avancées technologiques dont bénéficient les États-Unis, la Chine et l'Inde. Plusieurs études ont estimé que l'IA générative pourrait augmenter le PIB mondial de 10 % au cours de la prochaine décennie[1], et les citoyens de l'UE ne doivent pas être privés de cette croissance.

La capacité de l'UE à concurrencer le reste du monde en matière d'IA et à bénéficier des avantages des modèles en libre accès repose sur son marché unique et sur une réglementation commune. Si les entreprises et institutions doivent investir des dizaines de milliards d'euros afin de mettre en place une IA générative pour les citoyens européens, il doit exister des règles claires, appliquées de façon cohérente et permettant l'utilisation des données européennes. Or ces derniers temps, les réglementations sont devenues fragmentées et imprévisibles, et les interventions des autorités européennes chargées de la protection des données ont généré énormément d'incertitudes concernant le type de données pouvant être utilisées pour former les modèles d'IA. Par conséquent, la prochaine génération de modèles d'IA en libre accès ainsi que les produits et services conçus à partir de ces derniers ne comprendront pas et ne refléteront pas les connaissances, la culture et les langues européennes.

L'Europe est face à un choix qui aura un impact sur le territoire pour plusieurs décennies. Elle peut choisir de réaffirmer le principe d'harmonisation entériné dans des cadres réglementaires comme le RGPD et proposer une interprétation moderne des données du RGPD qui respecte toujours ses valeurs fondamentales, pour que toutes les innovations européennes en matière d'IA se fassent à la même échelle et à la même vitesse qu'ailleurs. Ou elle peut continuer à rejeter le progrès, contredire les ambitions du marché unique et voir le reste du monde développer des technologies auxquelles les Européens n'auront pas accès.

Nous espérons que les décideurs politiques et les régulateurs européens ont conscience de ce qui est en jeu si aucun changement de cap n'est envisagé. L'Europe ne peut pas se permettre de passer à côté des multiples avantages des technologies d'IA ouvertes conçues de manière responsable, qui vont accélérer la croissance économique et faire avancer la recherche scientifique. Pour cela, nous avons besoin de décisions harmonisées, cohérentes, rapides et claires en matière de réglementation sur les données dans l'UE, afin que les données des Européens puissent être utilisées dans les processus de formation de l'IA au profit de la population. Des mesures décisives sont nécessaires pour contribuer à débloquer la créativité, l'ingéniosité et l'esprit d'entreprise qui permettront d'assurer la prospérité, la croissance et le leadership technique de l'Europe.

Signed,

Alexandre Lebrun CEO, Nabla
André Martins VP of AI Research, Unbabel
Aureliusz Górski Founder & CEO, CampusAI
Börje Ekholm President & CEO, Ericsson
Christian Klein CEO of SAP SE
Daniel Ek Founder and CEO of Spotify
Daniel J. Beutel Co-founder & CEO, Flower Labs
David Lacombled Président, La villa numeris
Diarmuid Gill Chief Technology Officer, Criteo
Edgar Riba President, Kornia AI
Egle Markeviciute Secretary, Consumer Choice Center Europe
Eugenio Valdano PhD
Federico Marchetti, Founder of YOOX
Francesco Milleri Chairman and CEO, EssilorLuxottica
Georgi Gerganov ggml.ai
Han Stoffels CEO, 8vance
Hira Mehmood Co-founder & Board member, Bineric AI
Hosuk Lee-Makiyama Director, ECIPE
John Elkann CEO, Exor
Julien Launay CEO & Co-founder, Adaptive ML
Lorenzo Bertelli CMO, Prada Group
Maciej Hutyra, CEO, SalesTube Sp. z o.o.
Marco Baroni Research Professor ICREA
Marco Tronchetti Provera Executive Vice Chairman, Pirelli
Mark Zuckerberg Founder and CEO, Meta
Martin Ott CEO, Taxfix SE
Matthieu Rouif CEO, Photoroom
Maurice Lévy Chairman Emeritus, Publicis Groupe
Maximo Ibarra CEO, Engineering Ingegneria Informatica SPA
Michal Kanownik CEO, Digital Poland Association
Miguel Ferrer EsTech
Miguel López CEO, thyssenkrupp AG
Minh Dao CEO, FULLY AI
Nicolò Cesa-Bianchi CS Professor, University of Milan, Italy
Niklas von Weihe CTO, FULLY AI
Patrick Collison
Patrick Pérez AI researcher
Philippe Corrot Co-founder & CEO, Mirakl
Prof-Dagmar Schuller CEO, audEERING
Ralf Gommers Director, Quansight
Sebastian Siemiatkowski CEO and Co-founder, Klarna
Simonas Černiauskas CEO, INFOBALT
Stefano da Empoli President, Institute for Competitiveness (I-Com)
Stefano Iacus Senior Research Scientist, Harvard University
Vincent Luciani CEO, Artefact
Vivian Bouzali CCCO, METLEN Energy and Metals
Yann LeCun VP & Chief AI Scientist, Meta
Benedict Macon-Cooney Chief Policy Strategist, Tony Blair Institute
Josef Sivic Researcher, Czech Institute of Informatics, Robotics & Cybernetics, Czech Technical University

Rejoignez notre appel à une clarification du cadre réglementaire sur l'intelligence artificielle en Europe : EUneedsAI.com/FR

[1] Is generative AI a game changer? (L'IA générative va-t-elle changer les règles du jeu ?), JP Morgan, février 2024

Les certificats d'économie d'énergie pilonnés par la Cour des comptes

ENVIRONNEMENT

Ce dispositif est l'un des plus mobilisés pour financer les économies d'énergie dans le bâtiment ou les transports.

Mais sans réel bénéfice pour les ménages et les entreprises, et avec un niveau de fraude très important.

Marie Bellan

Parmi les outils mobilisés par la France pour atteindre ses objectifs d'économie d'énergie, les CEE (pour certificats d'économies d'énergie) sont parmi les plus connus mais aussi les plus complexes. Ce dispositif est ancien – il a été créé en 2005 –, mais il est loin d'être exempt de critiques. Pour la Cour des comptes, qui vient de publier une étude sur l'efficacité des CEE, la sentence est claire : *« Le dispositif est instable, coûteux pour les ménages, et son effet réel reste inconnu. »*

L'instabilité de l'outil vient notamment de son caractère atypique : il ne s'agit pas d'une simple aide ou de subventions directement versées aux ménages, comme peut l'être MaPrimRénov'. Le périmètre est à la fois beaucoup plus large que la seule rénovation énergétique des bâtiments, et le nombre d'acteurs concernés et d'intermédiaires rend la transparence des flux financiers très discutable.

Les CEE obligent les acteurs du marché de l'énergie – fournisseurs d'énergie ou vendeurs de carburants – à soutenir des actions d'économies d'énergie auprès de leurs clients afin d'atteindre un objectif global pluriannuel sous peine de sanctions. Le certificat ainsi obtenu valorise non pas le coût d'une opération mais l'économie d'énergie finale qu'elle doit permettre.

Le principe du « dernier kilomètre »

Le dispositif a été pensé pour toucher le maximum d'acteurs, y compris sur des projets de taille modeste, en parcourant pour ainsi dire « le dernier kilomètre » jusqu'aux bénéficiaires qui choisissent par exemple d'isoler leurs combles ou de changer leur chaudière.

Entre 2014 et 2020, les actions menées dans le cadre des CEE auraient permis de réduire de 106 TWh la consommation d'énergie en France, soit 6,5 % de celle-ci. Des résultats *« sensiblement surestimés »*, selon la Cour, qui enfonce le clou : *« Le volume des certificats délivrés ne correspond pas aux économies d'énergie réelles. »* Les résultats affichés surévalueraient les économies d'énergie réalisées en 2022 et 2023 d'au moins 30 % selon les estimations de la Cour. En outre, l'effet rebond, soit la hausse de consommation d'énergie observée après la réalisation de travaux, n'est pas pris en compte dans ces calculs.

Plus grave encore, le système est loin d'être bénéfique pour les bénéficiaires théoriques que sont les ménages et les entreprises. Loin de contraindre les fournisseurs d'énergie à reverser à ces derniers les gains obtenus par ces économies d'énergie, ils répercutent au contraire les coûts nécessaires à l'obtention des certificats – par des entreprises intermédiaires – dans leur prix de vente. D'après le rapport de la Cour des comptes, *« chaque ménage en 2023 a ainsi, en acquittant ses factures d'énergies, financé à hauteur de 164 euros en moyenne le dispositif »*. Et de préciser : *« Les coûts des différents intermédiaires et la TVA prélevée par l'Etat représentent 30 % du coût du dispositif. »* Avec un coût de 6 milliards d'euros par an en moyenne ces deux dernières années, la Cour des comptes estime que *« le dispositif ne peut perdurer sans réforme d'ampleur »*.

Parmi ses principales recommandations figure l'exigence d'une meilleure transparence, en soumettant au Parlement le niveau précis d'obligation d'économies d'énergie par période quinquennale. Les demandes de dossiers de certificat gagneraient eux aussi à être plus précis, notamment en incluant des informations permettant d'évaluer le dispositif (montant des travaux ou équipements financés, montant des autres aides obtenues…).

Pour finir, la lutte contre la fraude doit impérativement être renforcée. Selon le rapport, une opération d'isolation sur quatre se révèle non conforme techniquement lors des contrôles aléatoires. Quant aux pompes à chaleur, le ratio s'élève à une opération sur trois lors de ces mêmes contrôles.

La Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes fait un constat alarmant dans ses observations envoyées à la Cour : *« Le secteur de la rénovation énergétique reflète la persistance de pratiques déloyales graves relevant de la délinquance organisée. »* De plus, 53 % des entreprises en anomalie étaient titulaires du label Reconnu garant de l'environnement (RGE). De quoi s'interroger sur la qualité des contrôles conduisant à la délivrance de ce type de labels. ■

Rénovation énergétique : la lutte contre la fraude s'intensifie

Bercy a contrôlé l'an dernier près de 800 opérateurs. Le ministère travaille en collaboration avec l'Agence nationale de l'habitat qui multiplie de son côté les vérifications de dossiers de subvention qui lui parviennent.

Elsa Dicharry

Face à la montée en puissance de la fraude à la rénovation énergétique des logements, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) avancent main dans la main et renforcent leurs contrôles. L'enjeu est de taille : il s'agit à la fois de protéger les ménages qui souhaitent s'engager dans ce type de travaux, les entreprises du secteur, et *« les deniers publics »*, souligne Valérie Mancret-Taylor, la directrice générale de l'Anah.

Début mai, le gouvernement avait indiqué avoir reçu du service de renseignement financier Tracfin pour environ 400 millions d'euros de signalements ayant trait à des fraudes à l'aide MaPrimeRénov' ou au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). *« Nous bloquons certains dossiers lorsqu'il y a des suspicions, donc il ne s'agit pas du montant réel de la fraude »*, tempère Valérie Mancret-Taylor, qui se refuse à fournir une évaluation précise.

De fait, en cas de soupçon, l'Anah suspend tout versement de subvention et vérifie l'identité du demandeur, celle de la société mandatée pour le chantier et la réalisation effective des travaux, en envoyant un de ses agents sur place. La DGCCRF – qui a déjà reçu plus de 30.000 signalements depuis début 2024 sur sa plateforme SignalConso (contre 23.000 en 2023 et 20.000 en 2022) – multiplie, elle, les vérifications.

> En cas de soupçon, l'Anah suspend tout versement de subvention et vérifie l'identité du demandeur, celle de la société mandatée pour le chantier et la réalisation effective des travaux.

L'an dernier, elle a contrôlé près de 800 opérateurs et a, dans 50 % des cas, constaté des anomalies. *« Nous avons délivré des avertissements, pour des entreprises, par exemple, qui n'avaient pas indiqué leur numéro d'identification Siret. Ou des injonctions, pour des clauses abusives, non conformes ou peu claires pour les consommateurs »*, explique Sarah Lacoche qui est à la tête de la DGCCRF.

Par ailleurs, 77 entreprises ont écopé d'amendes : pour des *« informations précontractuelles lacunaires ou trompeuses »* – notamment sur le type de matériel utilisé ; pour du démarchage téléphonique – interdit ; ou pour ne pas avoir respecté le délai de rétractation légal de quatorze jours ou demandé un premier versement avant expiration de ce délai.

122 cas de tromperie

La DGCCRF a enfin recensé 122 cas avérés de tromperie, relevant du pénal. *« Par exemple des entreprises qui cachent le fait qu'il y aura un crédit embarqué dans l'offre »*, poursuit Sarah Lacoche. Sans compter les cas d'artisans prétendant faussement être labellisés RGE, « Reconnu garant de l'environnement ». Ou les usurpations d'identité – du particulier qui demande soi-disant l'aide et/ou de l'entreprise censée réaliser les travaux.

Le Premier ministre sortant, Gabriel Attal, aurait souhaité aller plus loin et porter un projet de loi sur la lutte contre la fraude fiscale et sociale, en particulier celle à la rénovation énergétique. Ce texte, indique son entourage, fait partie du « dossier de passation » transmis à son successeur, Michel Barnier.

Il s'agissait notamment de permettre à l'Anah d'accéder au fichier Ficoba des comptes en banque, afin de croiser l'identité des demandeurs de subventions et leurs coordonnées bancaires. Le projet de loi prévoyait aussi que Tracfin puisse saisir l'Anah en cas de soupçon de fraude organisée. ■

Début mai, le gouvernement a indiqué avoir reçu du service de renseignement financier Tracfin pour environ 400 millions d'euros de signalements ayant trait à des fraudes. *Photo Arnaud Hebert/RÉA*

L'inquiétante dégradation des délais de paiement en France

ENTREPRISES

Selon deux études publiées mercredi, les retards de paiement se sont allongés et sont devenus plus fréquents au premier semestre.

Une situation qui entraîne davantage de défaillances d'entreprises.

Nathalie Silbert

C'est une mauvaise nouvelle de plus dans un environnement des affaires déjà tendu. Deux études publiées mercredi mettent en évidence une dégradation dans les délais de paiement. Selon une enquête réalisée par l'assureur-crédit Coface auprès de 640 firmes françaises de toutes tailles, les retards de paiement deviennent plus fréquents et s'allongent. Au premier semestre, 85 % des entreprises ont été exposées à ce problème, contre 82 % il y a un an.

Et le délai de paiement atteint désormais en moyenne 51 jours dans l'Hexagone, contre 48,2 jours l'an dernier. Un comportement nettement moins vertueux que celui observé en Allemagne, où le délai moyen est de 32 jours. Aucun secteur d'activité n'est épargné mais certains, comme le transport et la logistique ou la construction par exemple, sont confrontés à une véritable aggravation. Dans une autre étude, le cabinet Altares pointe un retard de paiement en hausse de près d'un jour sur un an. Ce qui le porte à 12,9 jours, soit le pire chiffre enregistré depuis la pandémie de Covid.

Mauvais comportements dans le secteur privé

Cette sortie de route s'explique essentiellement par les mauvais comportements dans le secteur privé, même si le retard y est de 12,5 jours, contre plus de 13 jours dans le secteur public, où les retards semblent néanmoins se stabiliser.

Point inquiétant : le phénomène est particulièrement marqué pour les très petites entreprises, qui subissent des retards de plus en plus longs, estimés à 14 jours à fin juin, selon Altares, tandis que la situation se stabilise pour les PME françaises.

Le sujet est crucial. Les retards de paiement des factures pèsent sur les trésoreries des entreprises. Dans son rapport annuel 2023, l'Observatoire des délais de paiement a chiffré à 15 milliards d'euros le montant de trésorerie qui a manqué aux PME en 2022 du fait de ces factures non payées dans les temps. *« Chaque jour de retard représente une somme colossale qu'il faut financer »*, souligne dans un communiqué le directeur des études d'Altares, Thierry Millon.

> **51**
> **JOURS**
> La moyenne du délai de paiement dans l'Hexagone, contre 48,2 jours l'an dernier. Un comportement nettement moins vertueux que celui observé en Allemagne, où le délai moyen est de 32 jours

Conséquences vitales

Les conséquences peuvent être vitales. Des travaux ont montré que les retards de règlement augmentaient la probabilité de défaillance du fournisseur de 25 %, voire de 40 % lorsqu'ils dépassent 30 jours, rappelle l'expert.

Selon Coface, un quart des défauts en France serait ainsi dû à des impayés. Au cours des sept premiers mois de l'année, un peu moins de 40.000 entreprises sont entrées en procédure judiciaire, un chiffre en hausse de 23 % par rapport à la période similaire de 2023. *« Le montant des dettes fournisseurs affectées par des défaillances approche 3 milliards »*, pointe Bruno de Moura Fernandes, directeur de la recherche macroéconomique de l'assureur-crédit. Selon lui, environ 63.000 défaillances pourraient être enregistrées cette année, soit un niveau proche de celui constaté en 2019. *« Et il ne faut pas s'attendre à une accalmie au début de l'an prochain »*, prévient-il.

Selon le sondage réalisé par Coface, 40 % des entreprises anticipent une dégradation de leur activité en 2025, l'environnement politico-social étant vu comme le premier risque. ■

Formation : le CPF cherche de nouveaux financeurs

SOCIAL

Avec 1,3 million de dossiers validés pour 2,1 milliards d'euros engagés en 2023, le compte personnel de formation (CPF) a trouvé un certain équilibre, estime la Caisse des Dépôts qui gère le dispositif.

Alain Ruello

Tout à la recherche d'économies pour bâtir le budget 2025, le prochain gouvernement va, selon toute vraisemblance, passer un coup de rabot sur les soutiens à l'apprentissage. Pour ce qui est de l'un des autres grands dispositifs de formation professionnelle, le compte personnel de formation (CPF), les marges de manœuvre sont plus limitées, si l'on en juge par le rapport 2023 de la Caisse des Dépôts rendu public ce jeudi.

« Alors que le dispositif du compte personnel de formation était, au cours du dernier trimestre 2022, en transition, il semble avoir trouvé un certain équilibre en 2023. Cette année, empreinte de stabilité, pourrait ainsi être considérée comme une année de référence en matière de consommation », écrit la Caisse des Dépôts qui gère le dispositif pour le compte du ministère du Travail.

Les grands chiffres des années à venir devraient ressembler à ceux de 2023 avec 1,3 million de dossiers de formation validés pour un montant d'engagements de 2,1 milliards d'euros. La baisse par rapport à 2022 est spectaculaire (1,8 million de dossiers pour 2,6 milliards). Elle s'explique par une série de mesures drastiques engagées cette année-là : sécurisation de l'accès avec la procédure FranceConnect +, arrêt du démarchage agressif, lutte contre la fraude, passage en revue des organismes de formation…

A tout cela se sont rajoutés au printemps dernier le coup de frein sur le permis moto et l'instauration d'une participation financière obligatoire de 100 euros dont les effets commencent à se faire ressentir, selon la directrice de la formation professionnelle et des compétences à la Caisse des Dépôts, Gwenola Martin.

Au-delà de la nécessité de tenir cet étiage financier, l'établissement public doit continuer à s'assurer que le CPF remplit sa mission d'origine, à savoir favoriser l'accès à la formation professionnelle de tous ceux qui, historiquement, en étaient les parents pauvres. Avec un usager sur trois demandeurs d'emploi et 82 % de non-cadres parmi les titulaires, en respectant la parité femme-homme qui plus est, le mouvement est bien engagé.

Autre défi : s'assurer que l'usage du CPF réponde encore mieux aux besoins des entreprises, ce qui passe, notamment, par l'enrôlement de financeurs supplémentaires. Pour rappel, les achats de formation sont financés à plus de 90 % par France Compétences qui tire ses ressources de la contribution formation et apprentissage des entreprises, complétées par une subvention de l'Etat pour boucher les trous.

La participation des entreprises ne décolle pas

Faire intervenir des financeurs tiers était l'une des visées des promoteurs du CPF nouvelle formule en 2018. Las, cinq ans plus tard, force est de constater que le résultat n'y est pas. La Caisse a bien conclu des conventions prévoyant des abondements automatisés. C'est le cas avec quelques régions, comme les Pays de la Loire qui rajoutent jusqu'à 10.000 euros pour les chômeurs qui choisissent une formation orientée vers la transition écologique. D'autres conventions ont été signées avec les branches professionnelles du sport ou de l'enseignement privé.

Pour combien de dossiers au final ? Quelques milliers seulement l'année dernière. La participation des entreprises ne décolle toujours pas non plus. En cumul depuis 2020, près de 12.000 employeurs ont bien versé 250 millions en dotations au profit des CPF de 91.000 de leurs salariés. Sauf qu'à 70 % il s'agissait de dotations correctives ! Le non-respect des obligations en matière d'entretiens professionnels impose de verser 3.000 euros par salarié.

À NOTER
En 2023, la Caisse des Dépôts a signalé 274 organismes de formation à Tracfin via des déclarations de soupçon (71 demandes de Tracfin en sens inverse).

« LES ÉCHOS » / SOURCE : CAISSE DES DÉPÔTS

Les premiers effets du reste à charge de 100 euros

Après un début d'année inhabituel, du fait de l'engouement pour le permis moto notamment, le nombre de dossiers validés retrouve sa tendance de décembre 2023. L'instauration de la participation obligatoire des usagers depuis le 1er mai a freiné les achats compulsifs.

Au-delà des économies visées, l'instauration le 1er mai de la participation financière obligatoire, ou reste à charge, de 100 euros pour tout achat avec son compte personnel de formation (CPF), a-t-elle commencé à changer le comportement des usagers ? Désormais obligés de mettre la main à la poche, ces derniers y réfléchissent-ils à deux fois avant de puiser dans leur compte ? Même s'il faut que le ministère du Travail mène des analyses fines pour répondre à ces questions, à la Caisse des Dépôts, qui gère le dispositif, on estime que c'est bien le cas.

« On observe une forme de responsabilisation des titulaires qui procèdent à des achats un peu moins compulsifs », estime sa directrice de la formation professionnelle et des compétences à la Caisse, Gwenola Martin. Le temps qui s'écoule entre la demande de devis – qui affiche la participation de 100 euros – et l'acte d'achat a augmenté, pointe-t-elle. Certaines formes de collusion avec des organismes de formation ont été jugulées qui plus est.

Guichet ouvert

Pour mémoire, le CPF fonctionne comme un guichet ouvert depuis la réforme de 2018 qui a supprimé tout intermédiaire entre le titulaire et l'organisme de formation et l'a basculé en euros. La partie de la contribution formation professionnelle et apprentissage des entreprises qui le finance étant insuffisante, cela a obligé la puissance publique à jouer les pompiers au moyen de dotations exceptionnelles à France compétences.

Si elle semble avoir changé les comportements, la mise en œuvre du reste à charge n'a pas eu d'effet à ce stade sur les formations les plus demandées. Les cinq premiers domaines recherchés restent le transport, le développement et l'orientation personnelle, l'informatique et les langues.

En matière de certifications visées, le permis de conduire, les bilans de compétences, la création ou reprise d'une entreprise, le TOEIC (anglais) et la validation des acquis de l'expérience arrivent en tête, détaille Gwenola Martin.

Reste, enfin, l'autre point, à l'origine du reste à charge : a-t-il freiné la consommation ? *« Les récentes évolutions réglementaires en matière de financement des formations ont des conséquences significatives sur les projets des actifs »*, estime l'organisme de formation Visiplus academy, citée par l'AEF, sondage à l'appui. De l'enquête, réalisée par BVA auprès de 1.000 salariés et demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, il ressort que 48 % des répondants envisagent de décaler ou de remettre en cause leur projet de formation à la suite de l'instauration d'un reste à charge de 100 euros : 57 % de ceux qui ont déjà entamé leur démarche et 65 % de ceux qui en sont au stade de se renseigner.

Ces résultats n'ont pas manqué d'étonner Gwenola Martin. Et de faire remarquer que les demandeurs d'emploi – un usager du CPF sur trois – sont exonérés de reste à charge. Un coup d'œil montre effectivement un très gros décrochage entre avril et mai. Le nombre moyen de dossiers validés est passé de 226.255 à 107.466. Ce décrochage a deux explications, selon elle : *« un effet d'aubaine »* – nombre de titulaires ont anticipé leur achat pour ne pas devoir payer leur écot – couplé au resserrement drastique de l'éligibilité au permis moto.

Compte tenu de l'ampleur de ce décrochage après un début d'année anormalement surgonflé, le recours au CPF est resté depuis inférieur à ce qu'il était en 2023, mais suit la même tendance. Les derniers chiffres de septembre montrent un rattrapage par rapport à ceux de fin 2023. — *A. R.*

« Il faut écouter Mario Draghi »

EUROPE

Benoît Cœuré salue le diagnostic de l'état de l'UE établi par Mario Draghi dans son rapport diffusé la semaine dernière.

Si l'Europe ne comble pas son retard avec les Etats-Unis, elle ne pourra survivre qu'au prix d'ajustements qui se feront au détriment du pouvoir d'achat et de la protection sociale.

Propos recueillis par ***Guillaume de Calignon*** *et* ***Richard Hiault***

BENOÎT CŒURÉ
Président de l'Autorité de la concurrence

Le constat de Mario Draghi d'une Europe déclassée par les Etats-Unis vous semble-t-il correct ?
Le diagnostic que porte Mario Draghi sur le retard européen et ses causes est difficilement contestable. Deux éléments me semblent très justes. D'une part, une régulation excessive qui crée un fardeau important pour les entreprises. D'autre part, une double fragmentation de la politique économique européenne entre pays et entre domaines de la réglementation.

Mario Draghi acte l'échec de la politique industrielle européenne telle qu'elle est menée aujourd'hui. L'UE vogue de crise en crise. Un jour, on s'intéresse aux semi-conducteurs, le lendemain, on se penche sur les médicaments et le jour suivant, sur les réseaux télécoms, le tout sans plan d'ensemble.

L'Europe court-elle le risque d'une « lente agonie », comme l'a dit Mario Draghi ?
J'évoquerais plutôt un lent déclin. Il a déjà commencé, d'ailleurs. Le risque est que ce déclin se poursuive. Si le PIB par habitant, en Europe, ne peut rattraper son équivalent américain, voire continue à s'en écarter, l'économie européenne ne pourra survivre qu'au prix d'ajustements qui se feront au détriment du pouvoir d'achat et de la protection sociale des Européens. Ce sera douloureux tant sur le plan économique que politique. Nos modèles de protection sociale n'y survivront pas. Si les Européens veulent préserver leur cohésion sociale, ils doivent écouter Mario Draghi.

Mario Draghi réclame une adaptation des principes et des règles de concurrence sur le marché intérieur européen. Partagez-vous son souhait ?
En ce qui concerne la politique de concurrence, le rapport est salutaire, car il dépasse le débat stérile français qui consiste à opposer de manière artificielle politique industrielle et concurrence. Le rapport Draghi explique qu'il n'y a pas de politique industrielle sans concurrence. Le but de la politique industrielle est de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et l'innovation.

Or, pour cela, il faut de la concurrence. Les entreprises européennes ne seront pas compétitives sur le marché mondial si elles ne le sont pas sur leur marché domestique. Il s'agit de mieux articuler politique industrielle et concurrence, que chacune fasse un pas vers l'autre. Or il y a eu une certaine arrogance des autorités de la concurrence, qui ont considéré qu'elles pouvaient se passer de regarder les politiques menées autour d'elles. Mario Draghi nous rappelle à la raison.

Benoît Cœuré, président de l'Autorité de la concurrence. *Photo Bruno Delessard/ « Challenges »-RÉA*

La politique de concurrence européenne empêcherait, selon lui, l'apparition de champions européens.
Le constat de l'absence de champion européen est le bon. Dans la technologie, l'Europe n'a pas de champion. Mais la politique de la concurrence n'est pas le seul facteur explicatif, ni même le premier. Les questions de réglementation, de financement, le fait que l'épargne européenne ne soit pas orientée vers l'innovation sont les principales raisons de cette absence de champion.

Faut-il assouplir la législation sur les fusions-acquisitions ?
Pour Mario Draghi, le contrôle des concentrations ne doit pas s'opposer aux objectifs de l'UE en matière de climat, de résilience et d'innovation. Or, nous avons la base juridique pour tenir compte de ces objectifs. Simplement, nous ne le faisons pas suffisamment aujourd'hui. En droit français, le Code de commerce permet à l'Autorité de la concurrence de prendre en compte « le progrès économique » et, plus généralement, les gains d'efficience dans l'examen d'une fusion.

L'Autorité peut, en principe, autoriser celle-ci même en cas de risque pour la concurrence. On peut élargir le champ aux gains en matière environnementale ou en matière d'innovation. Ces arguments peuvent et doivent être entendus, mais il faut que les dossiers soient solides, que les gains soient spécifiques à l'opération, qu'ils puissent être mesurés et évalués. Il ne s'agit pas de repeindre en vert des fusions qui entraîneraient des hausses de prix ou des pertes de qualité.

Partagez-vous son souhait de voir des champions européens émerger ?
Oui. L'autre point mis en avant par Mario Draghi est que, dans l'examen des effets d'une fusion, il faudrait pouvoir prendre en compte un marché pertinent au niveau européen, dans les télécoms ou la banque de détail par exemple. Mais pour cela, il faut que le marché soit réellement européen. Or, trop souvent, il ne l'est pas. Le marché est national car la régulation est faite au niveau national. Il faut aider le marché à devenir européen et cela passe notamment par la régulation sectorielle.

L'idée est de créer des champions européens, pas des champions nationaux. Dans le dossier TF1-M6, dont on nous a reproché d'avoir refusé le rapprochement, un acteur européen, Bertelsmann, actionnaire de M6, avait décidé de vendre ses chaînes française, belge et néerlandaise pour se recentrer sur le marché allemand. Cette opération ne créait pas un champion européen. C'était un projet de renationalisation qui se serait traduit par des hausses de prix pour les clients français.

Le rapport évoque la nécessité d'exclure les industries de la défense et spatiale des règles de concurrence. Approuvez-vous cette proposition ?
C'est déjà largement le cas, mais à condition de savoir tracer la ligne entre les activités qui sont au service de la défense nationale ou européenne et celles qui sont de nature commerciale et concurrentielle. Or ce n'est pas si simple, car ces groupes sont souvent intégrés. Aux Etats-Unis, la concentration de l'industrie de la défense paraît très élevée. Mais elle ne l'est pas assez en Europe. Il faut trouver le juste milieu.

Permettre à plusieurs entreprises européennes de s'entendre sur leur politique, par exemple sur leurs achats de terres rares ou de matériaux critiques, vous paraît-il judicieux ?
C'est possible dans la loi, mais le standard est exigeant. Si on me présente ce genre de projet, je le regarderai à l'aune des gains d'efficacité, de résilience pour l'économie française et européenne, mais je sais aussi très bien que les ententes peuvent engendrer une hausse des prix ou une baisse de production.

Nous avons ouvert la voie dans le domaine du développement durable, où l'Autorité peut désormais émettre des orientations informelles pour accompagner les entreprises dans leurs projets. Nous l'avons fait en juillet dans le secteur de la nutrition animale.

> « Les entreprises européennes ne seront pas compétitives sur le marché mondial si elles ne le sont pas sur leur marché domestique. »

L'octroi de subventions par les Etats membres durant la crise du Covid et énergétique, de manière non coordonnée, a-t-il sapé le marché intérieur ?
C'est un problème grave. Pour trois raisons. D'abord, cela fait de la politique industrielle un instrument de concurrence entre Etats au sein du marché unique. Au moment où le rapport Draghi montre que l'on a besoin d'unir nos forces face aux Etats-Unis et à la Chine, on s'épuise dans une concurrence stérile entre Européens, et particulièrement entre Français et Allemands.

En outre, on crée un risque de fragmentation du marché unique, ces subventions étant du ressort national. Enfin, cela donne aux pays les mieux gérés budgétairement, l'Allemagne en particulier, un avantage comparatif industriel. Près de 80 % des aides d'Etat temporaires autorisées par la Commission européenne ont concerné la France et l'Allemagne. L'allocation des aides d'Etat doit être européenne.

Cela signifie-t-il que le financement doit être européen aussi ?
Nous n'arriverons pas à financer tout ce qu'on veut, en particulier dans le domaine technologique. Même si tous les Etats européens se mettaient ensemble, ils n'arriveraient à faire qu'une fraction de ce que font Meta, Google, Microsoft et Amazon. Cela crée un impératif d'efficacité. Il faut revoir les instruments dont nous disposons.

Les fonds de Next Generation EU n'ont pas tous été dépensés, par exemple. Il faut créer d'autres modes de financement européens de la politique industrielle. De ce fait, nous aurions un bénéfice supplémentaire : créer une distance entre le processus de financement et les entreprises qui demandent des fonds. Ce serait plus juste et équitable.

Mario Draghi constate que « nos partenaires ne respectent pas les règles du commerce international ». Etes-vous gêné par l'instauration de droits de douane ou l'octroi de subventions en Chine ou aux Etats-Unis, qui faussent la concurrence ?
Il faut dissocier ce qui relève du droit à la concurrence et ce qui relève de la politique commerciale. Il y a un discours, en France, qui consiste à dire qu'on peut utiliser la politique de concurrence pour se protéger des entreprises étrangères. Quand l'Autorité de la concurrence condamne Google ou Meta, on applaudit, nous sommes des héros. Quand on condamne une entreprise française, nous sommes des empêcheurs de tourner en rond. Cela n'a aucun sens.

Le vote du règlement sur les subventions étrangères, proposé par la Commission européenne sortante, est à saluer, même s'il sera difficile à mettre en œuvre car auditer des financements en Chine n'est pas aisé. La protection aux frontières relève de la politique commerciale. L'Organisation mondiale du commerce étant affaiblie, cela ne me choque pas que l'Europe se défende face aux décisions unilatérales américaines et chinoises. ■

Un secteur bancaire atomisé

Les champions européens de la finance de taille mondiale sont encore à créer. Les banques de l'UE sont largement plus petites que leurs homologues américaines. « *La capacité des banques de l'UE à financer des investissements majeurs est limitée par une rentabilité moindre, des coûts plus élevés et une taille plus petite que celle de leurs homologues américaines* », souligne le rapport Draghi. Or « *il existe une relation étroite entre la rentabilité des banques et leur capacité à financer l'économie. Moins les banques sont rentables, moins elles sont susceptibles de prêter des fonds pour financer les grands projets* », explique-t-il.

Des aides d'Etat concentrées

Face au Covid et à la guerre en Ukraine, l'UE a autorisé les Etats à distribuer des aides publiques à leurs entreprises, notamment pour attirer des investissements dans des technologies vertes ou les puces. Mais ces aides ont été concentrées dans deux pays, l'Allemagne et la France. « *Les pays disposant de la plus grande marge de manœuvre budgétaire ont pu fournir un soutien beaucoup plus généreux que les autres* », ce qui a eu « *un impact négatif sur le marché unique* », résume le rapport Draghi. En clair, les petits pays mais aussi ceux, comme l'Italie, dont les finances publiques ne permettent plus de dépenser, ont été désavantagés.

Les Philippines face à « l'invasion silencieuse » chinoise

ASIE DU SUD-EST

Le pays a dû abandonner temporairement la surveillance d'un atoll stratégique situé dans sa zone économique exclusive.

Yann Rousseau
— Correspondant à Tokyo

Pendant des semaines, les garde-côtes philippins, coincés à bord du « Teresa Magbanua », ont survécu en buvant de l'eau de pluie ou les gouttelettes suintant des climatiseurs de leur navire. Déployés en avril dernier près de l'atoll Sabina Shoal, à l'intérieur de la zone économique exclusive des Philippines, où des bateaux chinois avaient commencé à pénétrer pour construire un îlot artificiel, les 63 hommes d'équipage ont été contraints de regagner leur côte, dimanche, éreintés par un strict blocus organisé par Pékin.

Après la diffusion d'images de l'évacuation de certains de ses hommes sur des brancards, Jay Tarriela, le porte-parole des garde-côtes philippins, a expliqué en début de semaine que Pékin avait déployé, en août, une quarantaine de navires pour empêcher tout ravitaillement du « Teresa Magbanua ». *« Pendant les trois dernières semaines, ils n'ont presque pu manger que du lugaw »*, a confié le responsable, dans une référence à la soupe de riz, souvent consommée aux Philippines. *« Mais ce retour n'est pas un abandon de l'atoll »*, a martelé Jay Tarriela.

Une zone stratégique

Manille a déjà programmé l'envoi sur place d'un autre navire pour tenter de protéger ce territoire, jugé clé pour la sécurité et l'approvisionnement commercial de l'archipel, mais que Pékin cherche à s'approprier. S'appuyant sur une flotte gigantesque, très supérieure à celles des pays de la zone, le régime communiste revendique, au mépris des règles internationales, la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale, et notamment plusieurs récifs ou zones de pêche situées dans les zones économiques exclusives des Philippines, mais aussi du Vietnam, du Brunei ou encore de l'Indonésie, à plus de mille kilomètres des côtes chinoises.

« La Chine a ainsi submergé la côte ouest des Philippines pour l'empêcher d'effectuer ses patrouilles ou de ravitailler ses hommes », explique Carlyle Thayer, professeur émérite à l'Australian Defence Force Academy. *« C'est une invasion silencieuse »*, remarque l'expert.

Ces dernières semaines, les analystes ont repéré 203 navires chinois en mer de Chine méridionale, où le pays a poldérisé des dizaines de récifs pour y établir des bases. Pékin déploie des navires de garde-côtes, de la marine ou de la milice maritime à ses ordres. *« La Chine se montre de plus en plus agressive depuis un an et demi alors que l'attention du monde se concentre sur l'Ukraine et le Moyen-Orient »*, confirme le capitaine Carl O. Schuster, l'ancien directeur des opérations du centre de renseignement interarmées du commandement américain pour le Pacifique.

Multiplication des accrochages

Après de graves accrochages au printemps dernier autour du Second Thomas Shoal, un autre atoll philippin des îles Spratleys, cette flotte se presse autour du Sabina Shoal, encore plus proche de l'île philippine de Palawan. *« La Chine utilise ces techniques de zone grise »*, insiste Antonio Carpio, un ancien juge de la Cour suprême des Philippines. Pékin multiplie les agressions, les obstructions et les éperonnages de bateaux philippins, sans toutefois prendre le risque de lancer une vraie attaque armée, pointe le juriste qui presse Manille de multiplier les actions devant les cours internationales contre Pékin.

« Il est temps qu'une force internationale, sous commandement philippin, soit déployée pour établir une présence dans toutes ces zones contestées », avance Carlyle Thayer. *« La communauté internationale a répondu aux actes de piraterie au large de l'Afrique et aux agressions en mer des Houthis au Moyen-Orient. Elle peut le faire contre la Chine qui ne cesse d'élargir ses revendications sur des territoires de la région »*, glisse le professeur qui pointe les récentes provocations chinoises autour de plusieurs îles japonaises, un temps revendiquées par le pouvoir communiste.

Mercredi, le porte-avions chinois « Liaoning », accompagné de sa flotte, a pénétré les eaux japonaises pour naviguer près des îles de Yonaguni et d'Iriomote, situées juste à l'est de Taïwan, dans une manœuvre présentée par les spécialistes comme une énième tentative de pression sur Tokyo. ■

L'Espagne devrait accueillir 90 millions de touristes (ici sur la plage de Benidorm sur la Costa Blanca) en 2024 contre 85 millions l'an dernier. *Photo José Jordan/AFP*

La croissance espagnole s'emballe dans une Europe au ralenti

UNION EUROPÉENNE

La Banque d'Espagne revoit ses prévisions à la hausse : une croissance de 2,8 % est attendue cette année, grâce au tourisme.

Cécile Thibaud
— Correspondante à Madrid

L'Espagne va continuer à afficher une croissance insolente, à contre-courant d'une Europe au ralenti. C'est ce qu'annonce la Banque d'Espagne, qui vient de publier ses nouvelles prévisions, en révisant à la hausse ses projections. Elle annonce une avancée du PIB de 2,8 % pour cette année, nettement plus forte que les 2,3 % anticipés jusqu'ici.

Cette correction intervient alors que les données de comptabilité nationale signalent que l'économie a progressé de 0,8 point au premier comme au deuxième trimestre, au-dessus des premières estimations. Cette prévision est nettement supérieure au pronostic de 0,8 % pour l'ensemble de la zone euro, même si le rythme espagnol devrait se modérer au second semestre, avec des croissances trimestrielles de 0,6 %. Ces chiffres inattendus sont au-delà des espoirs du gouvernement de Pedro Sanchez.

Sur cette lancée, la Banque a aussi amélioré ses prévisions pour les années suivantes, en annonçant une croissance de 2,2 % en 2025 (au lieu de 1,9 % attendu jusque-là) et de 1,9 % en 2026 (au lieu de 1,7 %).

Cette hausse plus vigoureuse que prévu est due en grande partie au tourisme. Selon l'organisation patronale du secteur Exceltur, l'Espagne devrait à nouveau battre ses records cette année, en recevant 90 millions de touristes contre 85 millions l'an dernier, et les recettes passeront la barre des 200 milliards d'euros, nettement au-dessus des 187 milliards de 2023. Une nouveauté, la diversification des choix des visiteurs : leur fréquentation n'est plus seulement orientée vers le classique duo « sol y playa » (soleil et plage) durant les mois d'été, mais s'étend à d'autres régions que le littoral et à d'autres époques de l'année.

Selon le rapport de la Banque d'Espagne, la vigueur de la croissance est par ailleurs liée à l'impact de l'augmentation de la population, soutenue par une forte immigration, indispensable à la bonne tenue du marché de l'emploi. Alors que le nombre d'Espagnols cotisant à la Sécurité sociale a augmenté de 1,7 % cette année, le nombre d'étrangers est monté de 7,7 % et représente maintenant 13,5 % de l'ensemble de la population active.

> La vigueur de la croissance est en partie liée à l'impact de l'augmentation de la population, soutenue par une forte immigration.

En dépit de ces bons chiffres, l'organisme de supervision n'a pas modifié ses prévisions de déficit public : il ne glissera pas sous la barre des 3 % exigés par Bruxelles. Passé de 4,7 % en 2022 à 3,7 % en 2023, il restera à 3,3 % cette année, puis 3,1 % en 2025 et 3,2 % en 2026, estime la Banque. De la même façon, la dette se maintiendrait largement au-dessus des 60 % prévus par le Pacte de stabilité, avec un taux de 105,4 % du PIB en 2024 comme en 2025, suivi d'une remontée à 106,3 % en 2026.

Ralentissement de la création d'emploi

Les auteurs du rapport avertissent du ralentissement de la création d'emplois et pointent le problème du grand nombre de chômeurs de longue durée, qui a cessé de diminuer et se situe aux alentours de 1,1 million de personnes. Cette stagnation, dans un contexte de vieillissement de la population active, laisse supposer qu'il s'agirait de main-d'œuvre plutôt âgée et difficile à réinsérer sur le marché du travail.

Le chômage devrait rester le talon d'Achille de l'Espagne ces prochaines années. La décrue amorcée depuis la sortie de la pandémie semble proche de son étiage. Le taux de chômage, passé de 13 % fin 2022 à 11,8 % fin 2023, devrait continuer de se situer aux alentours de 11 % jusqu'en 2026. En dépit des espoirs du ministre de l'Economie, Carlos Cuerpo, qui compte en finir avec les dysfonctionnements du marché du travail espagnol et ramener le chômage à 9 % en le rapprochant des voisins européens. ■

En Thaïlande, ces milliards en cash distribués aux plus pauvres

ASIE DU SUD-EST

A la tête d'une coalition fragile, Paetongtarn Shinawatra propose de multiples programmes de dépenses publiques pour redresser une croissance bloquée à 2 %.

Un mois après sa nomination à la tête du gouvernement thaïlandais, la nouvelle Première ministre Paetongtarn Shinawatra a promis, mardi, de redresser l'économie en réactivant de grands programmes populistes de dépenses publiques, similaires à ceux déployés précédemment par son père, Thaksin Shinawatra, et sa tante, Yingluck Shinawatra. Ces derniers avaient dirigé, tour à tour, le royaume pendant des années avant d'être chassés du pouvoir par l'establishment conservateur associant les élites royales, militaires et industrielles.

« Les personnes les plus vulnérables du pays vont recevoir dès le 25 septembre 10.000 bahts [270 euros] *chacune »*, a annoncé la cheffe du gouvernement. *« Comme leur ratio de dépense est fort, cela devrait rapidement donner un coup de fouet à l'économie »*, a assuré la jeune élue de 38 ans. Paetongtarn Shinawatra a été nommée à la tête de l'exécutif à la mi-août, à la suite de l'éviction de Srettha Thavisin, un autre cadre de son parti Pheu Thai, qui domine la coalition au pouvoir depuis les législatives de 2023.

Doper la consommation

L'exécutif veut croire que cette distribution d'argent à 12,4 millions d'adultes détenteurs d'une carte d'aide sociale et à 2,15 millions de personnes handicapées va doper le PIB de 0,35 % et l'aider à retrouver un rythme de croissance davantage en ligne avec les performances des autres nations de la région. Depuis la fin de la pandémie, la Thaïlande, pénalisée par un manque de compétitivité, peine à pousser la croissance à plus de 2 % par an, alors qu'elle avait progressé à un rythme annuel moyen de 4 % entre 2000 et 2020.

Promettant de consacrer son mandat à la relance économique, Paetongtarn Shinawatra prévoit des dispositifs pour alléger la dette des ménages, qui atteint un niveau record pour le royaume (91 % du PIB). Et aussi des subventions pour compenser la hausse du coût de l'électricité, et la flambée des prix de l'essence. Ses conseillers ont également indiqué que le nouvel exécutif allait soutenir le projet de construction d'un premier grand casino dans le pays pour générer de nouvelles ressources budgétaires. Il devrait être ouvert en priorité aux visiteurs étrangers. Bangkok promet encore d'aider les PME à mieux se protéger de la concurrence déloyale de certaines entreprises étrangères, notamment sur les plateformes en ligne, inondées de produits chinois vendus à prix cassés.

Très généreux, l'agenda de la dirigeante ne comprend aucune grande réforme structurelle qui risquerait d'agacer les autres partenaires de sa fragile coalition. Pour conduire l'exécutif, le parti Pheu Thai s'est associé avec les formations représentant, au Parlement, les principaux clans conservateurs.

Les anciens ennemis espèrent ensemble réussir à contrer la nouvelle force politique progressiste qui avait emporté les élections législatives en 2023 avant de se voir privée du pouvoir par des manipulations politico-judiciaires. Rebaptisée « People's Party », après la dissolution de sa structure Move Forward Party, cette formation affirme attendre les législatives de 2027 pour déployer un programme réformateur remettant en cause le pouvoir des militaires, de la monarchie, et des grands conglomérats.

« Pour l'instant, le risque d'une nouvelle phase d'instabilité politique est plutôt faible », rassure George Xu, chez Fitch Ratings. Il note que la nomination de Paetongtarn Shinawatra et la dissolution, en août, de Move Forward Party n'ont pas provoqué de heurts politiques. *« Mais une escalade de la contestation ne peut pas être complètement écartée »*, met en garde l'expert. — **Y. R.**

Présidentielle américaine : qui sont les gros donateurs qui soutiennent Harris

ÉTATS-UNIS

Les entreprises de la tech, les syndicats de travailleurs, le secteur de la santé et celui du droit donnent plus d'argent à la candidate démocrate qu'à Donald Trump.

Solveig Godeluck
— Bureau de New York

Kamala Harris peut dire merci aux petits donateurs. Ils ont joué un rôle moteur dans les levées de fonds en sa faveur, qui ont dépassé 600 millions de dollars depuis le lancement de sa campagne présidentielle le 21 juillet. Cependant, la candidate démocrate s'appuie aussi sur un réseau d'entreprises et de mécènes fortunés.

Ils ont contribué au financement de sa campagne et à celle de son prédécesseur Joe Biden pour de multiples raisons : par conviction, pour s'attirer les bonnes grâces du futur exécutif, parce qu'ils pensent qu'un gouvernement démocrate leur profiterait. Certains font un choix par défaut, redoutant pardessus tout une victoire de Donald Trump.

Paradoxalement, le secteur économique le plus généreux en valeur absolue avec Kamala Harris… lui préfère Donald Trump. Selon le dernier décompte du site indépendant OpenSecrets, avec des données arrêtées au 21 août, les donateurs du monde de la finance, de l'assurance et de l'immobilier ont contribué à la campagne de la vice-présidente à hauteur de 95 millions de dollars, contre 138 millions pour le républicain.

Les milliardaires de la Silicon Valley

Wall Street apprécie le candidat populiste qui veut diminuer l'impôt sur les sociétés, doper le dollar et le bitcoin, déréguler tous azimuts. Néanmoins, certains richissimes financiers soutiennent la campagne démocrate, au premier rang desquels George Soros. Le spéculateur retraité, grand militant de la démocratie et cible des attaques antisémites de l'extrême droite, a donné près d'un million de dollars pour Biden et plus de 15 millions au comité d'action politique démocrate Future Forward PAC, selon Bloomberg.

Jon Gray, le président du groupe de private equity Blackstone, aurait versé plus de 400.000 dollars, et Henry Laufer, le vice-président du hedge fund Renaissance Technologies, plus de deux millions. Chez les capital-risqueurs, John Doerr, le fondateur de Kleiner Perkins, a misé plus de 800.000 dollars. Mark Cuban, qui anime une émission de télé-réalité populaire où défilent les entrepreneurs à la recherche d'investisseurs, a signé l'appel des « capital-risqueurs pour Kamala », mais il n'a pas encore versé son écot.

Le financier milliardaire George Soros est depuis longtemps l'un des grands donateurs du Parti démocrate. *Photo Epn/Newscom/Sipa*

Le monde de la tech, en tout cas, n'a pas complètement basculé dans le camp républicain, même si le patron de Tesla, Elon Musk, a promis de donner des millions à la campagne Trump et fait de la propagande trumpiste sur sa plateforme X. Au 21 août, l'industrie de l'Internet avait versé 10,8 millions de dollars à Kamala Harris, et moins de 400.000 dollars au candidat républicain, selon OpenSecrets. La Silicon Valley demeure une terre progressiste, à plus forte raison quand il s'agit de soutenir une fille du pays, ex-procureure générale de Californie.

Plus largement, le secteur des communications et de l'électronique a misé près de 44 millions sur la campagne démocrate, contre 5 millions sur la républicaine. Parmi les milliardaires qui ont mis la main à la poche, selon Bloomberg, Eric Schmidt, l'ancien PDG d'Alphabet, a donné 2,7 millions de dollars. Dustin Moskovitz, le cofondateur de Meta ; Laurene Powell Jobs, la veuve de Steve Jobs ; ou le réalisateur Steven Spielberg ont chacun contribué à hauteur de 930.000 dollars. Reed Hastings, cofondateur de Netflix, a lui donné 100.000 dollars.

Les pétroliers-gaziers arrosent Trump

Dans les autres secteurs industriels, les pétroliers-gaziers ont sans surprise arrosé à hauteur de 14 millions de dollars Donald Trump, qui veut assurer la *« dominance énergétique mondiale »* des Etats-Unis en forant davantage. Kamala Harris n'a eu droit qu'à 1 million en dépit de sa promesse d'autoriser la fracturation hydraulique.

Mais la démocrate s'en tire mieux dans les secteurs de la santé et des avocats et lobbyistes, qui lui rapportent chacun 27 millions de dollars. Les laboratoires pharmaceutiques sont pourtant très remontés contre la décision de l'exécutif démocrate de faire baisser les prix des médicaments.

Enfin, Kamala Harris est incontestablement la candidate des syndicats, même si Donald Trump tente de les débaucher. Le secteur du « travail » a réuni près de 14 millions pour la soutenir, alors que Donald Trump a touché moins de 150.000 dollars. ■

Trump veut défiscaliser les heures supplémentaires

Le populisme économique du candidat républicain plaît aux classes ouvrières, grâce auxquelles il avait remporté l'élection de 2016.

Bastien Bouchaud
— Bureau de New York

Travailler plus pour gagner plus. Donald Trump aurait pu s'inspirer de Nicolas Sarkozy pour sa dernière mesure phare : la défiscalisation des heures supplémentaires. *« Ceux qui font des heures supplémentaires comptent parmi les citoyens les plus industrieux de notre pays et ils ont été ignorés bien trop longtemps par Washington »*, a-t-il clamé depuis l'estrade de son meeting jeudi dernier à Tucson dans l'Arizona. *« Les policiers, les infirmiers, les ouvriers de l'industrie et du bâtiment, les camionneurs et les machinistes, il est temps que les travailleurs et les travailleuses bénéficient enfin d'un peu de répit »*, a-t-il ajouté.

Le candidat républicain poursuit ainsi son offensive de charme à l'égard des travailleurs modestes. Il s'était déjà prononcé en faveur d'une exonération fiscale des pourboires et des prestations sociales, deux propositions elles aussi conçues pour plaire aux classes populaires.

La facture s'annonce particulièrement salée pour les finances publiques, mais l'ancien président sait qu'il ne peut pas se permettre de perdre du terrain auprès de cet électorat : c'est grâce à eux qu'il avait remporté les états pivots de Pennsylvanie, du Michigan et du Wisconsin en 2016 et ainsi fait son entrée à la Maison-Blanche. Avant lui, ces trois états avaient voté à chaque élection depuis 1988 pour le candidat démocrate.

Le populisme économique promu par Donald Trump explique en partie la solidité du soutien à l'ancien président parmi les classes populaires. Le candidat républicain bénéficie d'une avance de 17 points auprès des électeurs non diplômés sur son opposante démocrate, Kamala Harris, selon le dernier sondage Siena pour le « New York Times ». Il est surtout populaire chez les hommes blancs non diplômés, selon un autre sondage de l'institut Pew, avec une avance de près de 30 points.

Retourner les électorats noir et hispanique

Après avoir réussi à s'imposer dans cette population autrefois favorable aux démocrates, tout l'enjeu pour Donald Trump cette année est de réussir à faire de même avec l'électorat populaire noir et latino. Le candidat républicain, égal à lui-même, n'est pas particulièrement subtil dans sa façon de courtiser ce vote. En campagne, il n'a de cesse d'accuser l'immigration illégale de voler le travail des minorités ethniques.

« Les migrants illégaux qui se déversent en nombre record dans notre pays prennent les emplois des noirs et des hispaniques qui les occupaient depuis des années », a-t-il encore écrit dans l'un de ses derniers messages postés sur son réseau Truth Social. Il n'est pas certain que Donald Trump puisse prendre l'ascendant chez les électeurs noirs et hispaniques avec ce discours, mais même quelques points rognés à la marge peuvent lui permettre de faire la différence dans des états très disputés.

En attendant, l'ancien président n'hésite pas à user de sa popularité chez les ouvriers, notamment syndiqués, pour tenter de diviser le camp démocrate. Il a invité le patron du syndicat des Teamsters, qui représente plus de 1,2 million de travailleurs principalement dans le secteur de la logistique, à prononcer un discours sur la scène de la convention républicaine en juillet dernier. Une première dans l'histoire plus que centenaire du syndicat. Il aime par ailleurs mettre en avant dans ses meetings des ouvriers syndiqués dissidents. Au Michigan, il a fait monter sur scène Brian Pannebecker, le créateur d'un groupe Facebook des « ouvriers de l'automobile pour Trump ».

> « Ceux qui font des heures supplémentaires comptent parmi les citoyens les plus industrieux de notre pays. »
>
> **DONALD TRUMP**
> Candidat républicain à l'élection présidentielle

Franche hostilité de la plupart des syndicats

Mais Donald Trump reste confronté à l'hostilité franche de la plupart des syndicats. Les plus influents se sont rapidement rangés derrière la candidate démocrate, à l'image du syndicat de l'automobile, l'UAW, dont le patron Shawn Fain ne manque pas une occasion d'insulter l'ancien républicain de *« jaune »*. Même les Teamsters hésitent encore. Il faut dire que les propos de Donald Trump lors de sa conversation avec Elon Musk ont laissé des traces : il avait alors félicité le patron de Tesla pour avoir renvoyé des employés grévistes. Un anathème pour le milieu syndical.

Seuls les syndicats représentant les forces de l'ordre ont pour le moment apporté un soutien franc au candidat républicain. Une occasion manquée pour Donald Trump ? Le taux de syndicalisation est en déclin aux Etats-Unis depuis plusieurs décennies, mais l'engagement des forces syndicales reste important. Au-delà des contributions financières, les syndicats peuvent communiquer directement avec leurs membres, voire organiser des campagnes téléphoniques ou de porte-à-porte. L'UAW a par exemple annoncé mi-août avoir mobilisé plus d'un million de membres actifs et retraités pour soutenir Kamala Harris sur le terrain. ■

Kristelle Rodeia pour « Les Echos »

En Turquie, un dynamisme économique en trompe-l'œil

La Turquie affiche un PIB record, mais le dynamisme économique du pays masque des inégalités croissantes et une perte de pouvoir d'achat pour la plupart des habitants.

Killian Cogan

Le paradoxe est patent. A lire certains indicateurs, la Turquie n'a jamais été aussi prospère. Alors que la croissance économique en 2023 s'est élevée à 4,5 %, son PIB par tête a atteint près de 13.000 dollars cette même année, soit le plus haut niveau jamais enregistré. *« La Turquie se distingue par une croissance stupéfiante de plus de 157 % de la richesse par adulte entre 2022 et 2023, devançant de loin toutes les autres nations »*, affirmait par ailleurs le Global Wealth Report publié par le groupe bancaire suisse UBS en juillet dernier. Si ce chiffre est à nuancer, tant il est libellé en lire turque, qui a perdu plus de 83 % de sa valeur face au dollar au cours des cinq dernières années, UBS estime toutefois cette croissance en dollars à 63 %. Ainsi, à Istanbul, est-on frappé par une curieuse impression de dynamisme économique : tandis que les terrasses des cafés et des restaurants ne désemplissent pas, apparaissent çà et là galeries d'art et boutiques branchées…

Pourtant, tout le monde, ou presque, vous parlera de la hausse des prix et des difficultés économiques. Beaucoup vous feront aussi part de leur volonté de rejoindre des contrées plus propices. C'est que, si croissance économique il y a, la Turquie est aussi enferrée dans une spirale inflationniste depuis 2018.

Sous l'effet d'une politique monétaire expansionniste imposée par le président Recep Tayyip Erdogan, qui s'est entêté à faire pression sur la banque centrale pour qu'elle abaisse ses taux d'intérêt, le niveau des prix a augmenté de 72 % sur l'année 2022, et près de 54 % en 2023, un chiffre que conteste le groupe de recherche indépendant Enag, qui estime plutôt le taux d'inflation à 127,21 % sur cette même année.

Depuis sa réélection à la présidentielle de mai 2023, le leader turc a opéré un tournant monétaire, revenant à une politique monétaire orthodoxe présidée par le ministre de l'Economie et des Finances Mehmet Simsek. Mais, malgré des hausses consécutives de ses taux d'intérêt – son taux directeur étant désormais fixé à 50 % –, l'inflation peine à ralentir. En août, elle atteignait près de 52 % en rythme annuel.

Or, ce contexte inflationniste a eu pour conséquence notable de creuser les écarts de richesse. Si le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, surpasse depuis longtemps en Turquie la moyenne des pays de l'Union européenne (29,6 en 2022), son évolution depuis une quinzaine d'années ne paraît pas dramatique. Ainsi, en 2023, le pays a-t-il retrouvé son niveau de 2011, soit 43,3.

Une récente étude d'un groupe d'économistes à l'université du Bosphore d'Istanbul, montre qu'entre 2002 et 2022, les inégalités salariales en Turquie ont eu tendance à se réduire.

Mais les inégalités de revenus ont aussi augmenté depuis 2018 : *« Cela tient à la hausse de l'inégalité des composantes des revenus non liés au travail, en particulier les revenus du capital (provenant d'investissements) et les revenus des entrepreneurs, suggérant ainsi que si les salariés bénéficient d'une plus grande égalité, ceux qui disposent d'investissements importants ou de revenus d'entreprise prennent encore plus d'avance »*, écrivent-ils. Les inégalités de consommation, soit l'écart entre ce que les gens dépensent réellement, ont ainsi fortement augmenté ces dernières années.

« L'inflation nuit de manière disproportionnée aux ménages à faibles et moyens revenus, dont les salaires n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie », explique Mahmut Zeki Akarsu, professeur d'économie à l'université de Varsovie, *« dans le même temps, les ménages les plus aisés, qui ont accès à l'épargne et à des taux d'intérêt plus élevés, sont mieux à même de se protéger des pressions inflationnistes »*.

> Depuis sa réélection à la présidentielle de mai 2023, le leader turc a opéré un tournant monétaire, revenant à une politique monétaire orthodoxe.

Dans ce contexte d'inflation, les détenteurs de capitaux ont bénéficié de la croissance économique tandis que les salariés, en particulier ceux à revenus moyens et faibles, ont pâti d'une sous-indexation des salaires par rapport au niveau des prix. *« L'un des groupes clés qui a tiré profit de cette situation est celui des 'working rich', soit les PDG, directeurs financiers et autres cadres supérieurs qui, en plus de leurs salaires, touchent des primes, des dividendes ou des revenus locatifs »*, ajoute Mahmut Zeki Akarsu.

Ces détenteurs d'actifs ont notamment bénéficié d'un système de dépôt introduit par le gouvernement turc en décembre 2021, visant à soutenir la valeur de la lire turque de manière artificielle, en compensant les déposants de toute dépréciation de la lire.

« Cette politique a bénéficié aux plus riches, aux dépens des contribuables turcs », pointe Deniz Deniz Ünal, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). *« Alors que 20 % de la population ont constamment augmenté sa richesse depuis 2018, et qu'encore 20 % ont pu maintenir ses revenus, les 60 % restant ont vu leurs salaires régresser et leurs niveaux de vie chuter »*, résume la chercheuse. ■

LA CHRONIQUE d'**Hélène Rey**

Europe : pourquoi réguler ne suffit pas

Le cliché pour décrire la place de l'Europe dans le monde est souvent que les Etats-Unis innovent, que la Chine manufacture et que l'Union Européenne régule. Ainsi, l'une des façons dont l'Europe se projetterait dans le monde serait en imposant ses régulations aux entreprises des autres juridictions, qui ne peuvent négliger la taille du marché européen et doivent donc s'adapter en conséquence. Ce faisant, l'influence européenne en matière économique dépasserait nos frontières.

Ce cliché devient de plus en plus éloigné de la réalité. Les Etats-Unis innovent toujours, ils bénéficient encore de la force de frappe de leurs marchés financiers qui soutiennent l'innovation, et du dollar en tant que monnaie internationale, mais la Chine est à présent bien plus qu'une puissance manufacturière. Elle a investi massivement dans l'innovation et détient désormais une place prépondérante dans les nouvelles technologies et dans les chaînes de valeur liées à la transition énergétique.

Qu'en est-il de l'Europe ? A défaut de puissance géopolitique – l'Union Européenne n'a pas réussi à créer une politique étrangère ou une politique de défense commune –, elle a cherché à imposer ses normes économiques. Mais pour être une puissance régulatrice, il faut maintenir la place de son économie dans le monde. Et dans un monde dynamique, où les autres pays croissent plus vite, ce n'est pas soutenable : la part de l'UE dans le PIB mondial est passée d'environ 25 % en 2000 à moins de 15 % actuellement (une partie de cette baisse étant due au Brexit).

Le rapport Draghi souligne le rôle clé de la productivité pour soutenir la prospérité. Or, la croissance de la productivité repose sur l'innovation, et le bilan européen en termes d'innovation laisse tant à désirer que le rapport recommande des investissements supplémentaires (publics et privés) de l'ordre de 800 milliards d'euros par an pour rattraper nos concurrents. De tels investissements, qui seraient financés par une dette commune, se heurtent à l'opposition de pays comme l'Allemagne. Les politiques industrielles sont inefficaces quand elles ne sont pas coordonnées au niveau européen, et toujours délicates à mettre en œuvre en raison de la capacité des lobbies à les détourner pour leurs intérêts propres.

Un bilan mitigé

Néanmoins, les propositions de Draghi pour l'innovation, l'énergie et la défense sont très importantes. Le rapport propose davantage de financement pour la recherche. Il rappelle aussi que débloquer davantage d'investissements à haut risque grâce à des marchés de capitaux plus profonds et plus liquides est essentiel, en particulier pour l'IA et la transition climatique. Il plaide pour la réduction des barrières transfrontalières dans le marché unique et l'abrogation de réglementations excessives qui freinent le développement des entreprises innovantes.

Ces derniers points sont importants et sont liés au rôle de l'UE comme régulateur mondial. Un tel rôle rend-il les entreprises de l'UE plus compétitives, ou cela augmente-t-il leurs coûts de conformité et pénalise-t-il leurs capacités à innover ? Le bilan est probablement mitigé : du côté positif, l'UE est en avance sur les questions écologiques grâce à son prix du carbone et ses régulations, et influence le reste du monde ; mais d'un autre côté, elle peut ralentir ses propres entreprises dans le domaine de la technologie par des régulations excessives.

Ainsi, certaines études économiques s'interrogent sur l'effet du RGPD sur l'innovation dans le domaine de l'IA, qui est un domaine transversal clé pour la santé, la transition énergétique et l'économie en général. Le RGPD aurait ainsi rendu le stockage des données 20 % plus coûteux pour les entreprises de l'UE, qui conserveraient donc en moyenne 26 % moins de données que les entreprises américaines.

Le marché est devenu plus concentré. Les grandes entreprises disposant de leurs propres données ont gagné des parts de marché. Le nombre de nouvelles applications sur le Google Play Store a été divisé par deux après le RGPD. Les accords de capital-risque dans l'UE ont diminué de 26 % par rapport aux Etats-Unis. En particulier, l'innovation dans l'IA en Europe a ralenti. Il faut bien sûr aussi protéger les données des citoyens. Mais il est urgent de réfléchir à l'effet de notre statut de « régulateur mondial » sur l'innovation dans les domaines les plus cruciaux.

Hélène Rey est professeur d'économie à la London Business School.

analyses

Elon Musk, le véritable vice-président de Trump

Elon Musk est devenu l'une des principales caisses de résonance pro-Trump sur X.

LA CHRONIQUE de Asma Mhalla

Les élections américaines nous offrent décidément une drôle de campagne, faite de cliffhangers et de rebondissements de dernière minute. La tentative d'assassinat sur Donald Trump le 13 juillet 2024 crée la rupture initiale. A partir de cet événement pivot, l'alliance entre une partie de l'élite technologique de la Silicon Valley et Donald Trump va s'officialiser. Dans la frénésie du moment, Elon Musk officialise immédiatement son soutien à Trump. Dans le même temps, notamment sous l'insistance de Peter Thiel, important argentier néoconservateur de la Silicon Valley, JD Vance, jeune sénateur ultraconservateur de la New Right américaine, est investi à la surprise générale comme colistier de Trump.

Le choix de Vance n'est pas stratégique, mais tactique : face à un Joe Biden handicapé par son âge, le camp Trump mise sur la jeunesse en négligeant l'élargissement de l'audience. Les positions extrémistes de Vance ne permettent pas à Trump d'élargir sa base mais renforce son positionnement ultraconservateur. Mais quelques jours plus tard, Joe Biden renonce à la campagne pour laisser la place à sa bien plus jeune vice-présidente, Kamala Harris. Nouveau rebondissement qui va couter cher en termes d'image au ticket Trump-Vance pris à leur propre piège.

En parallèle, Elon Musk s'active publiquement auprès de Trump. Il a lancé l'America PAC pour collecter des fonds et aider à l'organisation logistique de la campagne. En août, on apprenait que deux « swing states », le Michigan et la Caroline du Nord, lançaient une investigation concernant des pratiques de collecte de données personnelles douteuses, violant possiblement la loi des deux Etats. A partir de l'encart « s'inscrire pour voter » du site institutionnel d'America PAC, les habitants des Etats clés étaient invités à laisser leurs données personnelles de contact sans pour autant être redirigés vers les pages d'inscription aux élections là où l'expérience pour les habitants des autres Etats était moins intrusive. Ces parcours différenciés ont pu laisser présager des pratiques problématiques de micro-ciblage politique.

Sur le plan idéologique, Musk devient l'une des principales caisses de résonance pro-Trump sur X n'hésitant pas à relayer des deepfakes discréditant le camp d'en face, des fake news concernant Kamala Harris, amplifiant des fausses rumeurs sur le prétendu vote de non-citoyens américains. La force de frappe de Musk est considérable du point des métriques pures – une étude du Center for Countering Digital Hate révélait que sur le premier semestre 2024, 50 contenus trompeurs sur l'élection relayés par Musk ont généré près de 1,2 milliard de vues –, mais aussi par le continuum médiatique entre réseaux sociaux et médias traditionnels. Ses propos sont repris en boucle par les médias afin de les analyser.

L'alliance entre les deux hommes ne s'arrête pas là. Le 5 septembre, Trump annonce qu'en cas de victoire, il nommerait Musk à la tête d'une commission chargée de l'« efficience » de l'Etat fédéral en omettant les nombreux conflits d'intérêts qui se profileraient à l'horizon. Perspective d'un détricotage brutal de l'Etat dans l'esprit du très sulfureux projet 2025, renié depuis. Face à l'échec tactique du choix de Vance, le véritable colistier de Trump est Elon Musk.

Elon Musk a lancé l'America PAC pour collecter des fonds et aider à l'organisation logistique de la campagne de Donald Trump.

Côté démocrate, Kamala Harris s'est rapidement installée dans l'opinion publique, a méticuleusement choisi son colistier, Tim Walz, figure rassurante et progressiste pour un positionnement axé sur les droits civiques et l'apaisement d'une nation surpolarisée. Au lendemain du débat du 10 septembre, la chanteuse ultrapopulaire Taylor Swift lui offrira un soutien très attendu. L'impact réel de ce soutien reste à mesurer, mais le symbole est posé.

Au fond, la drôle de campagne américaine se joue entre deux Amériques, deux systèmes de valeurs, entre deux politiciens Trump et Harris, mais aussi entre deux rock stars, Musk et Swift. Les deux leaders d'opinion incarnent les nouvelles batailles culturelles qui nervurent nos démocraties libérales : un technologue issu historiquement de la très progressiste Vallée portant désormais à bout de bras une révolte néoconservatrice contre une chanteuse de country tête d'affiche adulée du nouveau progressisme sociétal. Musk ou Swift, quelle Amérique l'emportera ?

Asma Mhalla est spécialiste des enjeux politiques et géopolitiques de la Tech, enseignante à Sciences Po et Columbia GC.

LE LIVRE DU JOUR

Parents-enfants, la rentrée du bon pied

LE PROPOS. Voici un livre qui porte bien son nom. A chaque chapitre sa problématique des liens entre parents-enfants : « le sommeil », « les repas agités », « l'importance de rendre vos enfants sympas », « les vertus du rire dans l'éducation »... et ses solutions ! Si certains passages vous semblent familiers, c'est certainement parce qu'ils sont la version écrite des podcasts de son autrice, Caroline Goldman, diffusés sur France Inter à l'été 2023. La célèbre psychologue aborde ici les piliers de la parentalité, bonheur, égalité, gestion du quotidien, chagrins d'enfance et adolescence.

L'INTÉRÊT. Le format « guide » de l'ouvrage permet de le feuilleter et piocher le conseil dont on a besoin au moment où l'on en a besoin. Un enfant de 3 ans qui ne veut pas dormir ? Page 91. Un adolescent scotché à son écran ? Page 113. Vous y apprendrez aussi les bienfaits de poser des limites à vos enfants, la recette du fameux « time out », cher à Caroline Goldman.

Loin de vous faire culpabiliser, ce guide des parents d'aujourd'hui peut aider à une rentrée apaisée.

LA CITATION. *« Faites rire vos enfants, petits et grands, pour leur santé avec un grand S. Pour l'accès direct au bonheur qu'il permet, pour la sagesse affective et la souplesse psychique qu'il induit, pour l'enrichissement intellectuel qu'il entraîne. Pensez aussi aux cinquante prochaines années qui risquent d'être un peu longues si vos enfants ne sont pas drôles... »* — ***Pauline Jacot***

ESSAI
Guide des parents d'aujourd'hui
Caroline Goldman, Flammarion, 299 pages, 19 euros.

Suvra Kanti Das/Sipa Usa/Sipa

Le trilemme qui hante l'économie mondiale

L'enjeu climatique est vital, les démocraties du Nord doivent soutenir les classes moyennes et la lutte contre la pauvreté au Sud est un impératif moral. Peut-on tout concilier ?

LA CHRONIQUE de Dani Rodrik

En 2000, j'ai écrit un article sur « le trilemme politique de l'économie mondiale ». J'affirmais que les formes avancées de mondialisation, l'Etat-nation et la politique de masse ne pouvaient coexister. Les sociétés finiraient par opter pour au maximum deux des trois termes. J'ai suggéré que l'Etat-nation céderait à long terme. Mais pas sans lutte. A court terme, la conséquence la plus probable était que les gouvernements chercheraient à réaffirmer la souveraineté nationale, afin de relever les défis de distribution et de gouvernance posés par la mondialisation.

A ma grande surprise, le trilemme a perduré. Mais le concept du trilemme est devenu un outil pratique de compréhension des réactions contre l'hypermondialisation : le Brexit, la montée de l'extrême droite, l'avenir de la démocratie dans l'UE entre autres questions.

Un autre trilemme me préoccupe désormais : ne serait-il pas impossible de lutter simultanément contre le changement climatique, de stimuler la classe moyenne dans les économies avancées et de réduire la pauvreté dans le monde ? Dans le cadre des trajectoires politiques actuelles, toute combinaison de deux objectifs semble se faire au détriment du troisième.

Durant les premières décennies de l'après-guerre, les politiques ont mis l'accent sur la croissance et la stabilité sociale nationale. Les économies avancées ont mis en place des Etats-providence étendus mais ont aussi progressivement ouvert leurs marchés aux exportations des pays plus pauvres. Il en a résulté une croissance inclusive pour les premiers et une baisse de la pauvreté dans les seconds. Mais cette stratégie n'a pas tenu compte des risques liés au climat et on ne peut plus ignorer les conséquences d'une croissance alimentée par des énergies fossiles.

L'accord keynésien social-démocrate de l'après-guerre a encore été défait par les contradictions internes générées par mon trilemme initial. Alors que l'hypermondialisation remplaçait l'ancien modèle de Bretton Woods, les marchés du travail dans les économies avancées ont connu de plus grandes perturbations, sapant la classe moyenne et la démocratie elle-même. Il faut de nouvelles stratégies.

Joe Biden s'y est attaqué de front. Il a innové en encourageant de gros investissements dans les énergies renouvelables et les industries vertes. Sa politique vise à restaurer la classe moyenne en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs, en relocalisant et en créant des emplois dans les régions frappées par les importations de Chine. Cette nouvelle attention portée au climat et à la classe moyenne n'a que trop tardé.

Il est dans l'intérêt des pays riches de promouvoir des politiques de transition écologique que les pays pauvres considèrent comme faisant partie de leurs propres stratégies de croissance, et non comme un simple coût.

Le climat est une menace existentielle.

Mais ce que les décideurs américains et européens considèrent comme une réponse nécessaire aux échecs du néolibéralisme ressemble, pour les pays pauvres, à une attaque contre leurs perspectives de développement tant les récentes politiques industrielles sont souvent discriminatoires. Aux Etats-Unis, les subventions vertes encouragent ainsi l'utilisation d'intrants nationaux et la tarification carbone de l'UE va imposer des droits de douane supplémentaires aux produits « sales ». Les gouvernements des pays pauvres craignent que ces mesures ne sabotent leurs efforts pour reproduire l'industrialisation orientée vers l'exportation des pays d'Asie de l'Est.

On peut imaginer une autre combinaison de politiques axées sur les pays pauvres et le climat, avec un gros transfert de ressources (financières et technologiques) du Nord au Sud pour garantir les investissements nécessaires. Il faudrait aussi que les marchés du Nord aient un accès plus large aux biens, aux services et aux travailleurs du Sud, pour améliorer les opportunités de ces travailleurs. Cette configuration est moralement attrayante ; elle appliquerait à l'échelle mondiale les principes de justice du philosophe John Rawls.

Mais ici aussi, le trilemme refait surface. Une telle approche irait à l'encontre de l'impératif de reconstruction de la classe moyenne dans les économies avancées, en créant une concurrence beaucoup plus forte pour les travailleurs sans diplôme. Heureusement, certains de ces conflits sont plus apparents que réels. Les pays pauvres doivent en particulier comprendre que la grande majorité des bons emplois de la classe moyenne de demain devront provenir des services et non plus du manufacturier.

Les secteurs qui absorbent de la main-d'œuvre, tels que les soins, le commerce de détail ou l'éducation ne font quasiment pas l'objet d'échanges internationaux. Leur promotion ne crée pas de tensions commerciales : le conflit entre l'impératif de la classe moyenne dans les économies riches et celui de croissance des pays pauvres est moins grave qu'il n'y paraît.

De même, il sera quasi impossible de lutter contre le changement climatique sans une coopération significative des pays en développement. Alors que les émissions des Etats-Unis et de l'Europe ont diminué, les leurs augmentent encore. Il est dans l'intérêt des pays riches de promouvoir des politiques de transition écologique que les pays pauvres considèrent comme faisant partie de leurs propres stratégies de croissance, et non comme un simple coût. Le climat est une menace existentielle. Une classe moyenne forte est le fondement des démocraties libérales. La lutte contre la pauvreté mondiale est un impératif moral. Il serait alarmant de devoir abandonner l'un de ces objectifs.

Dani Rodrik est professeur d'économie politique internationale à la Harvard Kennedy School.

opinions

Retrouvez **tous nos graphiques** sur lesechos.fr/infographies

art&culture

LE POINT DE VUE

de **Tribune collective**

RSE, quand la contrainte devient levier

A l'heure où l'ESG navigue dans les eaux troubles du « backlash » importé des Etats-Unis et des accusations récurrentes de « greenwashing », il nous apparaît primordial à nous, gérants de fonds de capital-investissement, de mettre en exergue les effets vertueux d'une démarche RSE bien structurée et étroitement imbriquée dans la stratégie des entreprises, en particulier celles où nous avons investi.

Une enquête récente montre que plus de 80 % des PME anticipent des répercussions du changement climatique sur leur activité, et 45 % d'entre elles considèrent que leur modèle économique actuel pourrait devenir obsolète dans les dix prochaines années.

La prise de conscience des dirigeants de PME et ETI est bien installée. D'après l'institut Rexecode, près de neuf dirigeants de PME sur dix savent ce qu'est un bilan carbone. En revanche, seulement 5 % en ont réalisé un.

Nous, actionnaires professionnels et dirigeants de fonds d'investissement opérant en France, sommes pleinement engagés dans la transformation du modèle économique du capital-investissement et en y intégrant ces enjeux de responsabilité sociale et environnementale. Notre rôle incitatif est fondamental tant sur le plan financier que pour l'appui apporté aux chefs d'entreprise dans la structuration et la mise en œuvre de leur démarche. Autrefois perçue par certains comme une contrainte, la RSE s'est transformée en un puissant moteur de création de valeur économique. Elle renforce la résilience des entreprises, leur permet de mieux anticiper les tendances de marché, attire les financements et renforce la cohésion des équipes. En bref, elle solidifie la position des entreprises et leur offre des avantages compétitifs durables.

La RSE renforce la résilience des entreprises, attire les financements et renforce la cohésion des équipes.

Dès la sélection des opportunités, de nombreux acteurs du capital-investissement français établissent des critères d'exclusion, réalisent des audits RSE systématiques et intègrent de plus en plus ces paramètres dans leurs décisions d'investissement. En 2022, au niveau mondial, plus de 50 % des investisseurs ont renoncé à des opérations de M&A après la découverte de problèmes significatifs lors de l'évaluation des critères ESG.

Durant la phase d'accompagnement, la plupart des fonds soutiennent concrètement les entreprises de leur portefeuille dans leurs progrès en matière de durabilité. La RSE est intégrée dans le plan stratégique de développement, 70 % des sociétés de capital-investissement considérant la RSE comme un moteur essentiel de création de valeur. Elle devient aussi un outil clé de défense de la valeur des entreprises à long terme : quel dirigeant peut penser que son entreprise sortira indemne d'un audit complet dans dix ans si sa transition n'y a pas progressé significativement ?

Ces avancées sont aussi mises en avant lors de la revente des participations, permettant de mieux valoriser les entreprises par la mise en lumière de leur maturité RSE et de leur effet positif sur la société, ainsi que des opportunités de développement additionnel. Cette tendance devrait s'accélérer, particulièrement en Europe : les réglementations s'intensifient, les données extra-financières gagnent en en qualité, et les exigences des parties prenantes s'accroissent, qu'il s'agisse des grands donneurs d'ordres, clients, ou investisseurs.

Nous sommes convaincus que l'intégration de la RSE dans nos processus d'investissement, fondée sur les valeurs éthiques que nous portons, est indissociable de la création de valeur économique et la condition d'une performance financière durable. Le capital-investissement est un accélérateur pour aider les PME et ETI dans cette transformation qui contribuera à rendre l'économie française et européenne à la fois plus résiliente et plus novatrice.

Eric Bismuth est président de Montefiore Investment.
Bertrand Rambaud est président de Siparex et de France Invest.
Retrouvez tous les signataires de cette tribune sur **lesechos.fr**

LE POINT DE VUE

de **Jacques Garello**

Améliorer la réforme des retraites : pour que tout le monde y gagne

Les 14 réformateurs qui se sont succédé depuis 1991 ont commis l'erreur fatale de persévérer dans la logique des retraites par répartition. Ce système est explosif en cas de population vieillissante, puisqu'il y a plus de pensionnés et moins de cotisants. Les cotisations seront alors de plus en plus lourdes et les pensions, de plus en plus faibles.

L'autre stupidité du système par répartition est le gaspillage de l'épargne française. Le tiroir-caisse de l'Urssaf est vide chaque mois. L'argent des cotisations n'est pas capitalisé ni investi, mais immédiatement reversé pour payer les pensions en cours.

Par contraste, la capitalisation permet le placement de l'argent pour investir dans des entreprises, créer des emplois, du pouvoir d'achat et des productions nouvelles. Donc, discuter de « 60, 65, 70 ans » n'a aucun sens : pourquoi pas la retraite à 91 ans ?

J'en viens à l'urgence d'une réforme qui va convenir à tout le monde. Elle est réaliste et a été mise en place avec succès, depuis un demi-siècle, dans de nombreux pays étrangers qui ont réduit le système par répartition au minimum et porté le système par capitalisation au maximum.

Mais toute la difficulté est de gérer la transition, sur deux générations en général. Je propose donc un mode de transition qui présente tous les avantages : il sauve les pensions de ceux qui sont retraités ou à quelques années de la retraite et il évite aux jeunes générations en activité, ou sur le point de l'être, de se ruiner toute leur vie pour les dettes qui se profilent à bref horizon. Enfin, il crée très vite des emplois et des richesses dans le cadre des entreprises françaises.

La transition consiste alors à mettre en place progressivement trois « piliers ». Le premier pilier est celui de la garantie d'un revenu minimum pour les personnes âgées. Grâce à ce « filet social », nul ne peut manquer de ressources. La solidarité nationale doit s'exercer et le financement doit être trouvé dans le budget de l'Etat.

La capitalisation apporte la certitude de la pérennité, de la sécurité, de la rentabilité.

Le deuxième pilier est celui de la transition du régime général vers la capitalisation. Il faut demander aux juniors de continuer à cotiser jusqu'à l'âge de 45 ans pour assurer les pensions des seniors, mais sans acquérir le moindre droit sur le système par répartition : grâce à ce « sacrifice », ils auront payé une rançon pour sortir de la répartition. Quant aux personnes d'âge intermédiaire, ni junior ni senior, elles peuvent calculer qu'en moins de vingt ans, elles pourront reconstituer une retraite plus avantageuse et moins coûteuse que la répartition – elles renonceraient ainsi aux droits acquis en répartition. Le troisième pilier est la totale capitalisation. Plusieurs pays y sont déjà parvenus, et depuis fort longtemps : le Chili le premier, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Pays-Bas ensuite.

La capitalisation apporte la certitude de la pérennité, de la sécurité, de la rentabilité. Nombreux sont les économistes et juristes qui demandent que tout Français soit autorisé à entrer en capitalisation. Mais ils ne tiennent pas compte de la nécessité de garantir les échéances encore à courir pendant près de deux générations.

Pour conclure et faire preuve d'humilité, comme Michel Barnier nous y invite, cette approche ne m'est pas personnelle, elle a été en particulier validée par Gary Becker, Prix Nobel d'économie. Impossible également de ne pas citer Frédéric Bastiat, qui prédisait en 1840 le destin d'une Sécurité sociale gérée par l'Etat : *« Les abus iront toujours croissants, et on en reculera le redressement d'année en année jusqu'à ce que vienne le jour d'une explosion. Mais alors on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet, même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du droit, de la propriété, de la liberté et de la justice. »*

Jacques Garello est professeur émérite à l'université Aix-Marseille, président de l'Aleps (Association pour la liberté économique et le progrès social).

Dessin Maïlys Glaize pour « Les Echos »

« L'Avare » rhabillé à la Tempête

Philippe Chevilley

THÉÂTRE
L'Avare
de Molière, mise en scène Clément Poirée, à la Cartoucherie, théâtre de la Tempête (Paris), jusqu'au 20 octobre, 2 h 30. www.la-tempete.fr

Rien ne va plus dans la maison d'Harpagon. Le vieil avare est tellement radin que ses enfants et ses gens n'ont plus de quoi se vêtir. C'est donc en slip que les personnages de Molière nous attendent au Théâtre de la Tempête, comptant sur notre bon vouloir. Le public est invité à apporter tout vêtement qui pourrait habiller les interprètes et les accessoires nécessaires à l'action.

Sillonnée de cages qui sont autant de portants mobiles, d'équipes d'éclairagistes et de couturières et couturiers affairés, la scène a l'allure d'un atelier-théâtre en mouvement perpétuel. Clément Poirée donne un sacré coup de jeune au chef-d'œuvre classique avec cette version « récup » qui change, de facto, d'apparence tous les soirs. Les « dons » des spectateurs sont reversés après chaque représentation à la ressourcerie parisienne La Petite Rockette.

Acteurs survoltés

Rien de gratuit dans ce parti pris porté pour l'essentiel par de jeunes actrices et acteurs survoltés : Pascal Cesari, Mathilde Auneveux, Nelson-Rafaell Madel, Virgil Leclaire, Marie Razafindrakoto, Laurent Menoret... Dès le prologue, tous mettent la salle dans leur poche, forts d'une diction à la fois moderne et sans faille. Avec leur gouaille, leurs facéties, leurs habits de fortune, ils inventent une forme de commedia dell'arte mêlée d'arte povera qui exalte toute la drôlerie et l'insolence de la pièce.

L'autre idée brillante du metteur en scène est d'avoir choisi John Arnold pour le rôle d'Harpagon. Le comédien virtuose à l'abattage impressionnant pousse le personnage de « L'Avare » dans ses retranchements : odieux, pathétique, méphistophélique. Face à ses enfants dessalés et une Frosine madrée bien dans l'air du temps (épatante Anne-Elodie Sorlin), il est le symbole d'un patriarcat tyrannique venu du fond des âges. Aussi drôle qu'inquiétant dans son costume vieux style (fourni par le théâtre, celui-là), il hante la scène tel un fantôme maléfique.

Farce dans la farce

A aucun moment, ces audaces de mise en scène ne parasitent le texte qui nous fait rire comme au jour de sa création (le 9 septembre 1668). Mieux encore, en élargissant le rôle de Frosine, Clément Poirée résout avec éclat le problème de la fin abracadabrantesque de la pièce. Jouant malicieusement des codes moliéresques, le « deus ex machina » devient une farce dans la farce. La jeunesse triomphe du vieux monde, bat à plate couture un Harpagon ridiculisé et laminé.

Applaudi à tout rompre par un public chauffé à blanc, cet « Avare » décapant devrait gagner en rythme et en percussion au fil des représentations. Souvenez-vous, spectatrices et spectateurs, qu'il revient à vous d'en changer à votre guise les formes et les couleurs. ■

Le public est invité à apporter des vêtements pour habiller les personnages laissés dans le dénuement par le bien-nommé « Avare ». *Photo Fanchon Bibille*

La dernière virée de Richard Ford

Isabelle Lesniak

ROMAN AMÉRICAIN
Le Paradis des fous
de Richard Ford. Traduit par Josée Kamoun Editions de l'Olivier, 384 pages, 24 euros.

Depuis près de quarante ans, Richard Ford se plaît à dater nos rencontres avec son personnage récurrent et double littéraire, Frank Bascombe, aux moments clés du calendrier américain : Pâques (« Un week-end dans le Michigan »), le 4 juillet (« Indépendance ») ou Thanksgiving (« L'Etat des lieux »).

Cette fois, c'est lors de la Saint-Valentin, fête commerciale s'il en est, que nous retrouvons le reporter sportif reconverti agent immobilier dans le New Jersey. Dans ce dernier roman, « Le Paradis des fous », il incarne une nouvelle fois avec une justesse absolue l'évolution de la middle class outre-Atlantique. A 74 ans, Frank Bascombe présente *« une liste modeste de misères et souvenirs attristants »* : la mort de l'un de ses fils, deux divorces, un mini-AVC, une cataracte et des vertiges au réveil. Dans un trait percutant de l'humour noir dans lequel excelle Richard Ford, il avoue *« renoncer à se suicider au moins une fois par jour »*.

Le contexte du « Paradis des fous » est particulièrement sombre. Alors que l'Amérique célèbre amours et amitiés à grands coups de cartes Hallmark, Frank entraîne son fils mourant dans une virée vers l'un des hauts lieux du pays : le mont Rushmore.

A 47 ans, Paul est victime d'une version foudroyante de la maladie de Charcot. Malgré le protocole qu'il vient de suivre à la clinique Mayo de Rochester, véritable Babel de la médecine de pointe perdue dans le Minnesota, il lui reste peu de temps à vivre.

Relativité du bonheur

Ce road trip père-fils est l'occasion pour l'écrivain de brosser un nouveau portrait magistral de l'Amérique dans ce qu'elle a de plus excessif et de plus en plus incongru lors de l'année 2020, celle de l'impeachment de Donald Trump, mais aussi de la mort de Kirk Douglas. La visite dans le Dakota du Sud du seul Palais du maïs au monde, avec ses produits dérivés hilarants, est un morceau d'anthologie.

Dans ce merveilleux roman rythmé par des non-événements formidablement signifiants, l'antihéros est tellement entouré par la mort qu'il ne peut que dresser le bilan de sa vie et s'interroger sur la relativité du bonheur. Son ultime aventure est empreinte d'une énergie et d'une nostalgie irrésistibles. Bascombe nous manque déjà. ■

leadership&management

MATIÈRES **À PENSER**

Des voyages d'affaires indispensables mais sous surveillance

En quoi le voyage d'affaires contribue-t-il à la santé économique des PME et grandes entreprises françaises ? Pour répondre à cette interrogation, American Express a diligenté une enquête – « Les déplacements professionnels au service de la performance et de la croissance des entreprises » –, menée avec l'institut Viavoice. Ces déplacements font partie intégrante du quotidien des entreprises en France. Pour 56% des dirigeants sondés, il est même impossible de s'en passer en phase de développement de l'organisation car, selon deux tiers des patrons, ce sont eux qui permettent de doper le chiffre d'affaires.

Echanges plus constructifs et fidélisation des clients

Résultat : 93% des entreprises de dix salariés et plus, basées en France, recourent aux déplacements professionnels. Ce phénomène touche 82% des équipes des PME de 50 à 99 salariés (12% à l'international). Non seulement les voyages d'affaires favorisent la rencontre de nouveaux clients et prospects (selon 65% des dirigeants), mais ils permettent aussi de fidéliser la clientèle et d'avoir des échanges plus constructifs que lors de relations virtuelles. Nécessaires au développement de l'organisation, ces déplacements ont évolué depuis cinq ans, selon 55% des dirigeants. Leur impact environnemental est de plus en plus surveillé. Ainsi que les processus d'achats et le suivi des dépenses ! Résultat : 27% des dirigeants jugent que leurs budgets sont mieux contrôlés qu'auparavant. *— Les Echos.*

LE CHIFFRE

+56 %

C'est l'augmentation des offres d'emploi cadre pour les « métiers verts » entre 2023 et 2019 (+ 4,5 % pour l'ensemble des offres), selon l'Apec. Ce marché de niche – lié à l'énergie, l'aménagement du territoire et du cadre de vie, la préservation et gestion des risques environnementaux – représente 2,2 % des offres de 2023 (1,5 % en 2019).

Dessin Maëlys Glaize pour « Les Echos »

Les dirigeants d'entreprise du monde entier mettent tout en œuvre pour gagner la course sur le terrain de l'intelligence artificielle, selon l'étude internationale « CEO Outlook 2024 » de KPMG.

Des CEO déterminés à gagner la bataille de l'IA

L'**ANALYSE**
de **Muriel Jasor**

La préoccupation première des dirigeants d'entreprise ? Gagner la course sur le terrain de l'intelligence artificielle (IA), répond la moitié des leaders interrogés dans le cadre de la 10e édition de « CEO Outlook 2024 », l'étude annuelle mondiale que le cabinet d'audit et de conseil KPMG mène depuis dix ans.

Malgré des inquiétudes relatives à l'incertitude économique exprimées par 53 % d'entre eux, 72 % des dirigeants dans le monde (68 % en France) se déclarent confiants quant aux perspectives de croissance de l'économie mondiale pour les trois prochaines années. 64 % des CEO (59 % en France) posent l'IA en investissement prioritaire, quand bien même ne serait-il rentable que dans trois à cinq ans. *« Les leaders capables de mettre en place des stratégies audacieuses pour s'adapter à l'évolution rapide du monde et d'investir dans les technologies et talents ad hoc sont ceux qui seront à même de délivrer une croissance durable »*, prédit Bill Thomas, Global chairman and CEO de KPMG International.

Management des compétences

Augmentation de l'efficience et de la productivité, montée en compétence des équipes, innovation organisationnelle... Pour mettre toutes les chances de leur côté, les CEO misent sur les talents afin de pleinement tirer parti du potentiel de l'IA générative (IAG) dont l'intégration au business conduit à repenser les qualités requises pour accéder à diverses fonctions.

Paradoxe de l'étude, quand 76 % des CEO estiment que l'IA n'impactera pas fondamentalement les postes en place, seuls 38 % (44 % en France) jugent que leurs employés ont les compétences nécessaires pour faire face aux mutations technologiques. Résultat : le management des compétences est plus que jamais stratégique.

« 80 % des CEO entendent investir dans le développement des talents et de la formation tout au long de la carrière : c'est un signal de maturité, économiquement et socialement porteur », estime Marie Guillemot, la présidente du directoire de KPMG en France. Prudents cependant, 61 % des leaders (55 % en France) pointent les nombreux défis éthiques que générerait une conversion trop rapide aux nouvelles technologies, sur fond de pénurie de talents et de capacités ad hoc ainsi que d'absence de régulation.

Ces dix dernières années, les CEO se sont focalisés sur l'innovation et les technologies, les talents, les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et le développement durable comme source de création de valeur. En dix ans de disruption, ils ont aussi fait la part belle aux questions d'équilibre des vies personnelle et professionnelle, à la flexibilité et à la nécessité d'aligner les attentes individuelles des salariés avec les objectifs de l'organisation. Dans l'optique de faire évoluer le contrat social pour mieux attirer et retenir les talents et ainsi doper, in fine, la croissance et la productivité.

A noter : le sujet du retour au bureau connaît un regain d'actualité. Une proportion de 84 % de CEO (dont 78 % de femmes CEO) l'espère dans les 3 ans (ils n'étaient que 64 % en 2023). Mieux, inquiets (31 %) des prochains départs à la retraite de salariés et d'un manque de personnel suffisamment qualifié pour les remplacer, 87 % seraient même disposés à assortir le retour au bureau d'une augmentation de salaire, de primes ou autres avantages.

L'ESG et la problématique du développement durable comme source de création de valeur ont aussi particulièrement marqué les dix dernières années. Les leaders restent sensibles à leur impact sur la réputation de l'organisation, en dépit de la multiplication des campagnes anti-ESG dans divers pays, dont les Etats-Unis. Les négliger donnerait, selon 24 % des CEO, un avantage compétitif à leurs concurrents. Un contraste saisissant avec 2015, quand le risque lié à ces sujets ne figurait même pas au nombre des priorités des leaders.

> 76 % des CEO estiment que l'IA n'impactera pas fondamentalement les postes en place.

La complexité des mesures de décarbonation des chaînes d'approvisionnement (« supply chain ») constitue, selon 30 % des CEO, le principal frein à la réalisation de leurs ambitions climat. En réponse à la pression constante des parties prenantes et de l'extérieur, 69 % des leaders (55 % en France) ont adapté leur vocabulaire pour se conformer à leurs attentes.

Ce sont les CEO les plus jeunes, ceux âgés de 40 à 49 ans, qui – à 78 % – admettent se sentir le plus sous la pression des parties prenantes pour assurer la prospérité à long terme du business. *« Sans nostalgie d'un monde passé, ils ont mieux intégré les incertitudes »*, pointe Marie Guillemot. Et s'ils ne pensent pas que l'entreprise pourra atteindre tous ses objectifs ESG en même temps, 43 % restent confiants quant à leur capacité à faire face (contre 33 % de CEO de 50 à 59 ans et 30 % des 60-69 ans). ■

L'ESG et la problématique du développement durable comme source de création de valeur ont particulièrement marqué les dix dernières années. *Photo Shutterstock*

Dans la famille des managers, je voudrais... le toxique

LA **CHRONIQUE**
d' **Ariane Picoche**

Entreprise toxique, culture toxique, manager toxique... Certains termes sont tellement rabâchés que leur signification s'émousse. Adjectif « qui agit comme un poison », peut-on lire dans le dico, le mot « toxique » a été associé au monde du travail pour la première fois, il y a trente ans, dans l'ouvrage « Toxic Leaders : When Organizations Go Bad » de la chercheuse Marcia L. Whicker sorti en 1996. Depuis, des comptes Instagram comme celui de Balance Ta Start-Up en ont fait une ritournelle dès 2020, libérant la parole autour des abus professionnels.

En entreprise, la toxicité se traduit par divers comportements et pratiques qui nuisent au bien-être et à la santé mentale des salariés. Aude Selly, auteure d'« Autopsie d'un burn-out » et coach en neurosciences, spécialiste de la prévention des risques psychosociaux, rappelle qu'elle crée des situations de souffrance profonde, souvent dans un contexte de stress excessif. Les facteurs la favorisant incluent un manque de reconnaissance, des changements de direction fréquents et non accompagnés, des objectifs inatteignables, une communication déséquilibrée, du harcèlement ou encore des discriminations. Pendant négatif du manager bienveillant, le manager toxique est déconnecté de ses collaborateurs. Il manque d'empathie et d'écoute, et n'a aucun intérêt pour ses équipes. A la lisière de la sociopathie, il exerce un contrôle extrême, critique ses collaborateurs en public et utilise le sarcasme de manière destructrice.

Il veut que tout soit fait selon ses désirs et refuse de se remettre en question. Ses petites manies ? La surveillance constante, la manipulation, la minimisation des succès d'autrui, le favoritisme et l'exploitation des erreurs pour rabaisser les uns et les autres. Un cocktail délétère aux conséquences palpables : augmentation du nombre d'arrêts maladie, conflits internes et burn-out, entre autres. Pis, on peut inconsciemment générer du stress ou de l'angoisse sans le vouloir ! Notamment parce qu'on n'arrive pas à gérer ses propres émotions dans une situation donnée. Mais si on l'identifie et le reconnaît, ce n'est pas du management toxique, selon Aude Selly.

Aux grands maux, les grands remèdes

Alors, la toxicité, ça se soigne, docteur ? Oui, mais cela nécessite une action concertée. D'après l'experte, il faudrait d'abord penser à ceux qui la subissent et leur offrir un soutien psychologique sous la forme d'un partage de numéros verts (le 116 006 opéré par la fédération France Victimes, par exemple) ou bien d'une aide interne (celle des ressources humaines (RH, des référents risques psychosociaux) ou externe (médecins). Bien évidemment, l'entreprise doit accepter les signalements et intervenir en exerçant son pouvoir disciplinaire. Par ailleurs, former les responsables est essentiel pour repérer les signaux de toxicité – chez eux et les autres – et réagir avec les bons outils. D'autant que l'intelligence émotionnelle et l'empathie, ça s'apprend.

Enfin, travailler sur la culture de l'entreprise est déterminant. Prôner le respect et la bienveillance au cœur des valeurs organisationnelles s'accompagne d'actions en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) destinées à lutter contre les risques psychosociaux. *« Il s'agit d'avoir une culture très lisible »*, conclut Aude Selly.

Ariane Picoche est rédactrice chez Welcome to the Jungle.

enquête

La pointe nord de l'île de mannar n'est qu'à 23 km de l'Inde. Puissance économique et géopolitique majeure dans la région, l'Inde est en mesure de dicter ses conditions au Sri Lanka. Notamment depuis que Delhi a prêté 4 milliards de dollars à son voisin après son défaut de paiement. *Photo Shutterstock*

Le Sri Lanka, terrain de jeu de la puissance économique indienne

ENVIRONNEMENT // Le gouvernement sri lankais a signé un accord pour que le conglomérat du milliardaire indien Gautam Adani construise un champ d'éoliennes dans le nord du pays. Négocié dans l'opacité, le projet inquiète, notamment parce que ses modalités ne seraient pas favorables à l'Etat insulaire. Les populations locales, elles, redoutent de voir leur environnement détruit.

Clément Perruche
— Envoyé spécial à Mannar et à Colombo

L'île de Mannar, dans le nord-ouest du Sri Lanka, ferait une jolie carte postale. Cette bande de terre plate et sablonneuse qui s'étire sur 28 kilomètres est bardée de cocotiers et flanquée de longues plages de sable fin. On y accède par sa partie sud grâce à une route qui coupe à travers la mer sur 3 km. La vie y est colorée, simple, tranquille. Les 75.000 insulaires sont pêcheurs, petits commerçants ou occupent des jobs gouvernementaux.

La pointe nord de l'île n'est qu'à 23 km de l'Inde. Et les habitants de Mannar, d'habitude indifférents vis-à-vis des Indiens, affichent désormais un regard mauvais lorsqu'on leur parle de leur imposant voisin. Car Gautam Adani, l'insatiable homme d'affaires indien, veut construire à Mannar une cinquantaine d'éoliennes qui tourneront avec les vents forts et continus balayant l'île toute l'année. *« Nous avons besoin de l'énergie verte. Mais le problème, c'est l'endroit choisi pour construire ces éoliennes »*, avance Benedict Croos, président de l'antenne locale du National Fishery Solidarity Movement (Nafso), qui milite pour que le projet soit abandonné.

Cette opération à 442 millions de dollars (397 millions d'euros), qui concerne aussi le village de Pooneryn, situé plus au nord, a été scellée en février 2023 entre le gouvernement sri lankais, dirigé par le président actuel, Ranil Wickremesinghe, et Adani Green Energy, l'entreprise chargée des projets en énergies renouvelables au sein d'Adani Group. En Inde, ce gigantesque conglomérat a conquis tous les secteurs d'activité : la gestion de ports et d'aéroports, la pétrochimie, la production d'électricité, l'agroalimentaire. Et son appétit déborde maintenant hors des frontières du pays : au Bangladesh, en Israël, en Australie et désormais au Sri Lanka. Adani a ainsi prévu d'investir aussi 700 millions de dollars dans le plus grand port de l'île, situé en plein cœur de la capitale, Colombo.

Lors de la catastrophique crise économique qui a obligé le Sri Lanka à faire défaut sur sa dette en 2022, les réserves en devises s'étaient effondrées et le pays n'était plus capable de payer le carburant nécessaire à ses centrales thermiques. Colombo avait dû imposer des coupures de courant allant jusqu'à dix heures par jour afin d'économiser ses maigres réserves en combustible. Depuis cet épisode, le pays s'est engagé dans une course aux énergies renouvelables. D'où cette quête d'investissements étrangers.

Péril environnemental

Mais dès l'accord de Mannar signé, des voix se sont immédiatement élevées pour dire non au projet. En mai dernier, plusieurs activistes, soutenus par Fidelis Fernando, l'évêque catholique de Mannar, ont déposé une plainte devant la Cour suprême du pays pour s'opposer au projet d'Adani. Ils mettent en doute la crédibilité de l'étude d'impact du projet. Un rapport *« bâclé »* et biaisé, selon eux, pour que sa mise en œuvre soit confiée le plus vite possible à Adani et sans aucune transparence.

J. Yogaraj, un pêcheur de Mannar, n'a pu que constater l'impact délétère de ce genre de projets. Sur la côte sud de l'île, le Ceylon Electricity Board (CEB), l'opérateur public national, a déjà fait ériger 30 éoliennes. La construction d'une route surélevée serpentant au pied des turbines agit comme un barrage. *« La zone est régulièrement inondée, car cette route empêche les précipitations de s'écouler normalement vers la mer »*, explique le pêcheur. Dans les eaux stagnantes, les moustiques pullulent, et avec eux les cas de dengue. Quatre cents cas, dont un mortel, ont été recensés l'année dernière. *« Nous n'avions pas autant de cas avant »*, assure J. Yogaraj.

En creusant à 30 mètres de profondeur pour y couler les fondations des turbines, le CEB a percé à travers deux nappes, l'une remplie d'eau douce et l'autre d'eau salée, qui d'habitude ne communiquaient pas. Résultat : les deux poches contiennent aujourd'hui de l'eau salée. Les habitants, qui jusqu'ici n'avaient qu'à tirer l'eau du puits, dépendent désormais d'un pipeline pour leur approvisionnement. Une eau qu'ils doivent payer et qui, de surcroît, est chargée en produits chimiques toxiques puisqu'elle provient d'une région agricole située dans les terres. *« Je ne suis pas contre les énergies vertes, mais le projet devrait être fait ailleurs »*, lance J. Yogaraj.

Quinze millions d'oiseaux migrateurs transitent par ailleurs sur l'île chaque année. *« Et nous allons construire 52 éoliennes dotées de pales longues de 93 mètres tournant à 100 km par heure sur le chemin de ces oiseaux ? »* s'est indigné le zoologiste Sampath S. Seneviratne de l'université de Colombo.

> « Nous allons construire 52 éoliennes dotées de pales longues de 93 mètres tournant à 100 km par heure sur le chemin de 15 millions d'oiseaux migrateurs ? »
> **SAMPATH S. SENEVIRATNE**
> Zoologiste à l'université de Colombo

Edward, un pêcheur de 69 ans à la peau parcheminée, a quant à lui remarqué que ses prises étaient plus rares le long de la côte sud, là où le CEB a construit ses éoliennes. *« Avant, il y avait des poissons à 1 km du rivage. Maintenant, il faut aller à 15, voire à 20 km »*, explique-t-il en faisant de grands mouvements vers le large. La faute à l'ombre projetée par les pales sur la mer, qui fait fuir la faune marine.

Et puis il y a les vibrations émises par les turbines. Le pêcheur affirme qu'il entend ce vrombissement lorsqu'il plonge pour récupérer les concombres de mer, ensuite envoyés aux Chinois, qui en raffolent. *« Au moins une des deux côtes doit être préservée. Si Adani construit des éoliennes ici, où allons-nous aller ? »* se demande-t-il, redoutant d'être exproprié au nom du développement et des énergies vertes. *« Tous les droits des habitants de l'île sont en train d'être bafoués »*, résume Ravindranath Dabare, l'avocat qui a porté le dossier devant la Cour suprême. *« Nous n'avons rien contre Adani. Mais il faut que ce projet soit fait différemment. »*

Contacté par « Les Echos », un porte-parole d'Adani assure que *« les turbines vont être installées à l'écart des chemins et des routes utilisées par les pêcheurs et les communautés locales »* tandis qu'un système de radar doté d'intelligence artificielle est prévu pour détecter les vols d'oiseaux. Le projet devrait créer un millier d'emplois locaux et contribuer à la sécurité énergétique du pays en générant *« une énergie propre et renouvelable »*, met en avant le groupe.

Deal désavantageux

La plainte portée devant la Cour suprême critique par ailleurs le tarif de 8,26 centimes de dollar par kilowattheure négocié par le gouvernement sri lankais auprès d'Adani pour ce projet. *« Ce prix est vraiment excessif et n'est pas franchement favorable au Sri Lanka »*, poursuit Ravindranath Dabare depuis son bureau de Colombo. Un tel prix mettrait en effet sous pression les caisses publiques sri lankaises, déjà essorées depuis l'effondrement économique de 2022. Certains experts ont fait remarquer que le gouvernement indien, lui, achète les électrons d'Adani pour moins de 4 centimes le kilowattheure. Deux fois moins cher, donc.

La manière dont le projet a été confié au conglomérat indien pose également question. *« Il n'y a eu aucun appel d'offres. Et la décision a été prise de manière unilatérale par le gouvernement. Ce n'est pas la procédure habituelle »*, pointe l'historien et expert en relations internationales George I. H. Cooke. *« Les irrégularités sont nombreuses »*, dénonce-t-il, soupçonnant des pots-de-vin. C'est Gotabaya Rajapaksa, président du Sri Lanka de 2019 à 2022, qui avait lancé le projet. Le dirigeant, dont la corruption était notoire, a dû fuir le pays à l'été 2022 avant que des centaines de milliers de Sri-Lankais, furieux de l'état dans lequel « Gota » avait plongé le pays, n'envahissent sa résidence. Son successeur, Ranil Wickremesinghe, qui a pris la tête du pays grâce au soutien du clan des Rajapaksa, est bien décidé à mettre à exécution le projet.

Puissance économique et géopolitique majeure dans la région, l'Inde est en mesure de dicter ses conditions au Sri Lanka. Notamment depuis que Delhi a prêté 4 milliards de dollars à son voisin après son défaut de paiement. A Colombo, certains experts sont persuadés que ce contrat avec Adani est un moyen de renvoyer l'ascenseur au grand frère indien. Et ce n'est pas un hasard si c'est Adani, réputé très proche de Narendra Modi, qui a été choisi.

En juin 2022, M. M. C. Ferdinando, l'ex-président du Ceylon Electricity Board, s'était présenté devant le Parlement pour expliquer que le gouvernement de Gotabaya Rajapaksa avait reçu des pressions de la part de Narendra Modi en personne pour que les projets en énergies renouvelables de l'île soient attribués à son ami Gautam Adani. Les propos de M. Ferdinando avaient déclenché une crise diplomatique entre les deux pays. Ferdinando avait été contraint de rétropédaler, expliquant avoir prononcé le nom du Premier ministre indien sur le coup de la *« pression et de l'émotion »*, avant de démissionner.

Tandem Modi-Adani

La fortune de Gautam Adani a explosé depuis que Modi est arrivé au pouvoir en 2014, notamment grâce à l'octroi de concessions publiques qui se sont révélées très rentables pour le magnat, originaire comme Modi de l'Etat du Gujarat. Son conglomérat, empêtré par ailleurs dans de graves accusations de fraude depuis janvier 2023, est intimement lié au développement des infrastructures voulu par Modi. L'homme d'affaires serait lié à 10 % des projets d'infrastructure du pays. Et le binôme ne compte pas s'arrêter à l'Inde.

> L'élection présidentielle sri lankaise, qui se tient ce samedi, pourrait définitivement sceller le sort du projet éolien de Mannar.

Certains accusent même Modi d'agir comme un VRP de luxe pour que Gautam Adani signe de juteux contrats à l'étranger.

En 2017, après une visite de Modi au Bangladesh, Gautam Adani a signé avec Sheikh Hasina, l'ex-Première ministre bangladaise, un accord pour fournir à Dacca de l'électricité produite par une gigantesque centrale à charbon située dans l'Etat indien du Jharkhand. Là aussi, le prix négocié par Adani a été jugé bien trop élevé par certains experts. Modi était l'un des soutiens les plus importants de Sheikh Hasina, chassée du pouvoir cet été par une vaste révolte populaire.

Après des retards de paiement, Adani a mis la pression à Dacca pour le règlement de plus de 800 millions de dollars d'impayés. Mais le nouveau gouvernement bangladais, qui se sent floué, a expliqué cette semaine qu'il allait examiner à la loupe les détails du contrat passé par Hasina pour voir si le pays payait le juste prix dans ce deal passé avec Adani. Au Sri Lanka, on redoute un scénario similaire. L'élection présidentielle sri lankaise, qui se tient ce samedi, pourrait définitivement sceller le sort du projet éolien de Mannar. Le candidat le mieux placé pour remporter le scrutin, Anura Kumara Dissanayake du National People's Power (NPP), a promis qu'il annulerait le projet s'il était élu, au nom de la *« souveraineté énergétique »* du pays. ■

LES ÉCHOS

« Travaux publics » par Andrea Mongia pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL DES « ÉCHOS »

Budget : la priorité, des économies !

« Qui est ami de cœur est ami de la bourse, ce dira quelque honnête et hardi demandeur [...] Mais songe là-dessus qu'il n'est si vive source, qu'on ne puisse épuiser, ni de si riche prêteur qui ne puisse à la fin devenir emprunteur » (Joachim du Bellay).

Le poète dont la sépulture a peut-être été retrouvée à Notre-Dame de Paris a-t-il inspiré Michel Barnier, qui s'est inquiété mercredi de la *« situation très grave »* de nos finances publiques ? C'est peu probable, mais cela aurait pu être le cas. La *« vive source qu'on ne puisse épuiser »*, c'est la poche des Français dans laquelle l'Etat ne cesse de se servir. C'est aussi la patience de l'opinion publique, qui attend désormais que la situation politique se stabilise et s'apaise.

Mais ce qui devrait surtout s'« épuiser », ce sont les réflexes pavloviens dès que l'on parle de Budget. Comme toujours en France, le débat est en train de partir sur les hausses d'impôt. Car chacun a bien compris que quand on parle de *« justice fiscale »*, c'est bien de cela qu'il s'agit. Depuis quelques jours, la boîte à idées s'est largement ouverte. La gauche les regarde avec les yeux de Chimène, LR ne dit pas non, les macronistes se demandent s'il est possible d'y échapper.

Par **Dominique Seux**

> En France, le redressement des finances publiques n'est pas abordé par la face nord, celle de l'efficacité des crédits publics.

Le menu est copieux. Côté entreprises, une surtaxe (*« temporaire »*, forcément temporaire) à l'impôt sur les sociétés, un coup de rabot sur les crédits à l'apprentissage et sur les allégements de cotisations sociales, une cure d'amaigrissement du crédit d'impôt recherche... ; côté particuliers, une hausse des taux les plus élevés du barème de l'impôt sur le revenu et du prélèvement forfaire sur les produits financiers (flat tax). Rien n'est tranché, mais rien n'est exclu non plus !

A raisonner comme cela – à l'envers – on va dans le mur. Il serait bon de ne pas oublier qu'il y a deux autres meilleurs leviers pour redresser les finances publiques. Le premier est tout simplement d'aider l'économie à mieux tourner : davantage de croissance et davantage d'emplois, ce sont des recettes en plus. Or les chocs fiscaux, on le sait depuis longtemps, ont tous ceci en commun qu'ils risquent de casser la croissance.

Le second est de commencer par l'évidence, regarder si les crédits sociaux et de l'Etat sont bien utilisés, au bon endroit et avec quels résultats. Depuis 2017, les dépenses publiques ont grimpé de 300 milliards d'euros – ce qui est énorme, même en tenant compte de l'inflation ! Les tiroirs de la Cour des comptes (qui n'est pas une officine ultralibérale) regorgent de propositions pour réaliser des économies. C'est là qu'il convient de piocher en priorité. Ne nous trompons pas de débat public.

Lire nos informations
Page 2

DERNIÈRE HEURE

Foot : Ben Yedder évite la détention

JUSTICE – L'ex-capitaine de l'AS Monaco Wissam Ben Yedder, qui doit être jugé le 15 octobre pour agression sexuelle, ne sera pas placé en détention provisoire, a-t-on appris mercredi auprès du parquet général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. L'attaquant français de 34 ans, est sans club depuis l'expiration de son contrat en juin. A l'été 2023, il avait été mis en examen pour *« viol, tentative de viol et agression sexuelle »* dans un autre dossier et avait déjà été placé sous contrôle judiciaire, après avoir versé une caution de 900.000 euros.

ZFE : Strasbourg accorde deux ans de répit aux Crit'Air 3

ENVIRONNEMENT – L'Eurométropole de Strasbourg a annoncé mercredi la prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 de la « période pédagogique » durant laquelle les véhicules classés Crit'Air 3 sont autorisés à circuler, deux ans de plus qu'au calendrier initial de la Zone à faible émission (ZFE). La situation s'est améliorée sur plusieurs points depuis la mise en place de cette ZFE, début 2022, a indiqué lors d'une conférence de presse Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole, qui rassemble 32 communes.

Retour au calme au Mali

AFRIQUE – Le calme était revenu, mercredi, à Bamako où les habitants sont partagés entre inquiétude et résilience au lendemain d'attaques djihadistes inédites depuis des années dans la capitale et sur lesquelles persistent des interrogations. Un groupe djihadiste affilié à Al Qaïda, le GSIM, a revendiqué l'attaque et affirmé que quelques dizaines de ses hommes avaient fait pendant neuf heures des centaines de morts et de blessés dans le camp adverse, dont des mercenaires russes associés au régime militaire

Tension entre Londres et Moscou

DIPLOMATIE – Le ministère britannique des Affaires étrangères a annoncé avoir convoqué mercredi l'ambassadeur russe à Londres, après les accusations d'espionnage formulées par son pays à l'encontre de six diplomates britanniques à Moscou, dont l'accréditation a été retirée la semaine dernière. Londres fustige un comportement *« contraire aux normes de conduite entre Etats »* visant à *« dissuader notre soutien à l'Ukraine, par de la désinformation, des actes de sabotage en Europe, un harcèlement et des restrictions contre nos missions diplomatiques »*.

LA PHOTO DU JOUR

VIOLENTS FEUX DE FORÊTS AU PORTUGAL Une quarantaine d'incendies mobilisaient toujours mercredi au Portugal les pompiers, en lutte depuis le week-end dernier contre des feux de forêt qui ont fait cinq morts et ravagé des milliers d'hectares de végétation dans le nord et le centre du pays. La France a annoncé l'envoi de deux avions bombardiers d'eau supplémentaires, après les deux qu'elle avait déjà dépêchés dans le pays, à l'instar de l'Espagne et de l'Italie. Sur le terrain, la situation restait particulièrement compliquée dans le district d'Aveiro, avec un foyer encore *« très violent »* dans la commune d'Agueda, ont détaillé les services de secours. *Photo Satellite image/2024 Maxar Technologies/AFP*

LA MÉTÉO

AILLEURS	CE JOUR	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI
AMSTERDAM	15/21	16/21	13/22	14/22	15/18
ATHÈNES	19/27	19/27	19/24	18/25	17/26
BERLIN	16/23	13/22	12/22	12/22	13/22
BRUXELLES	14/23	13/22	13/24	14/21	14/19
DUBAI	27/36	27/36	27/37	28/38	27/38
FRANCFORT	15/23	13/23	12/23	12/22	15/20
HONGKONG	27/34	27/33	27/31	26/28	23/25
ISTANBUL	19/23	17/24	19/21	19/23	18/23
LONDRES	15/25	16/21	14/22	15/18	13/17
MADRID	16/20	16/22	16/22	15/24	13/24
MILAN	13/23	15/23	15/23	14/23	15/21
MOSCOU	12/22	9/21	11/21	7/14	1/15
NEW YORK	20/25	20/22	18/24	17/21	14/20
RIO DE JANEIRO	17/29	18/32	19/31	20/32	21/34
SAN FRANCISCO	13/20	12/20	12/24	13/28	16/31
SHANGHAI	27/30	27/31	26/29	24/24	24/27
SINGAPOUR	25/31	26/31	26/31	26/32	26/32
SYDNEY	6/25	11/25	10/24	9/22	9/23
TOKYO	25/30	25/33	24/27	22/24	21/25
TORONTO	14/26	14/26	17/25	16/24	17/20
ZURICH	11/20	10/21	10/20	10/21	12/18

avec

Les Echos Entreprises & Marchés

CAC 40 7.444,9 points -0,5679 %

DOW JONES 41.552,55 points -0,1289 %

EURO/DOLLAR 1,1115 $ 0,0022 %

ONCE D'OR 2.570,1 $ -0,1728 %

PÉTROLE (BRENT) 73,08 $ -0,9488 %

Jeudi 19 septembre 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | **EUR/GBP** 0,8425 | **EUR/JPY** 157,776 **EUR/CHF** 0,9404 **GBP/USD** 1,3197 **USD/JPY** 141,9275 **USD/CHF** 0,8458 **TAUX €STER** 3,665 | **EURIBOR 3 MOIS** 3,48 | **OAT 10 ANS** 2,8163 | **T-BONDS 10 ANS** 3,6433

Bras de fer franco-allemand autour de la notation CO_2 des batteries automobiles

RÉGLEMENTATION

Guillaume Guichard

Les fabricants de batteries européens n'ont jamais été si mal en point, mais le « règlement batterie », chargé de les protéger contre une concurrence chinoise plus agressive que jamais, patine à Bruxelles. Cet ensemble de textes est au point mort à Bruxelles, la faute aux décrets d'application, ou « actes délégués », en souffrance.

Le règlement batterie vise, entre autres, à ce que les piles équipant les voitures soient fabriquées le plus écologiquement possible. *« L'industrie européenne de la batterie a besoin de visibilité maintenant »*, souligne Lucien Matthieu, de l'ONG Transport & Environnement. *« La date limite était initialement fixée à juin »*, soupire de son côté l'eurodéputé Renaissance Pascal Canfin.

Batteries « sales »

Une fois mis en place, le score environnemental ne servira pas seulement à agrémenter l'étiquette de la batterie d'un petit histogramme en couleurs, comme pour les logements français. Le règlement batterie est destiné d'ici à quelques années à devenir un outil très puissant de restriction des importations des batteries les plus « sales », c'est-à-dire une interdiction des notes les plus mauvaises.

Ce qui permet du même coup d'ériger une barrière protectionniste. Les géants chinois dominent, et de loin, le marché mais en consommant une électricité très carbonée. Basé sur les émissions de CO_2, ce dispositif serait compatible avec les règles de l'OMC, insistent ses défenseurs.

Dans l'état actuel du texte, la Commission européenne propose que soient prises en compte les quantités de dioxyde de carbone émises par le système électrique du pays producteur. La France et son parc nucléaire décarboné, tout comme la Suède et son hydroélectricité, s'en accommodent très bien. Mais les Allemands protestent. Ils ne sont pas prêts. Leur transition du charbon vers les énergies renouvelables n'est pas encore achevée, et ils s'en trouveraient pénalisés.

Berlin réclame donc qu'en attendant, le CO_2 moyen émis par la production électrique européenne soit pris en compte. Par exemple pendant cinq ans, avec prise en compte progressive des mix nationaux. La Pologne, plus grosse émettrice de dioxyde de carbone que la Chine et pays d'accueil de gigafactories, se trouverait donc dans un premier temps dissoute dans la moyenne européenne.

Les constructeurs, qui sont tentés de s'approvisionner auprès des fournisseurs proposant les prix de cellules de batteries les moins chers, ne veulent toutefois pas se couper de l'approvisionnement chinois. Pour ce faire, ils poussent à l'introduction des contrats d'approvisionnement d'électricité verte de long terme (ou « PPA », en anglais). Une batterie issue d'une gigafactory chinoise dotée de ce type de contrat pourrait ainsi obtenir une très bonne note.

Cette option fait figure, auprès de ses opposants, de cheval de Troie. La France serait contre, la Commission européenne également. *« Le danger serait clairement d'avoir des certificats d'électricité verte de complaisance »*, prévient Jean-Philippe Hermine, de l'Institut mobilités en transition. Comment contrôler la réalité d'un tel approvisionnement en Indonésie ou en Chine ? L'ONG Transport & Environnement plaide pour qu'à tout le moins ces garanties d'origine d'énergie verte recouvrent une production locale et corrélée à la consommation de l'usine de batteries.

La portée de ces discussions dépasse les seules batteries. Les solutions retenues dans le cadre de ce décret d'application devraient faire jurisprudence et se trouver déclinées dans d'autres dossiers, dans le cadre du Pacte pour une industrie propre promis par la présidente de la Commission, Ursula van der Leyen, pour le début de son deuxième mandat.

Au sein de la gigafactory d'ACC à Billy-Berclau, dans les Hauts-de-France. Le règlement batterie vise, entre autres, à ce que les piles équipant les voitures soient fabriquées le plus écologiquement possible. *Photo Franck Crusiaux/RÉA*

Une victoire française

« Nous avons les mêmes discussions dans le cadre de la taxe carbone aux frontières, certains poussant à la prise en compte de ces contrats d'approvisionnement pour échapper au mécanisme », relève Pascal Canfin.

Tout n'est cependant pas resté figé ces derniers mois. La France a notamment obtenu gain de cause sur la méthode de calcul du score environnemental des batteries. La première proposition issue des travaux de la Commission européenne favorisait ainsi outrageusement les gros véhicules les plus énergivores, et donc les constructeurs allemands, aux dépens de la logique écologique du texte. Ce n'est plus le cas.

Reste un défaut dans ce décret, selon Christophe de Charentenay, un des pères de la Dacia Spring et président de M@Air : la neutralisation de la taille de la batterie dans le calcul de son empreinte carbone. *« Avec la méthode sur le point d'être adoptée, un pack de batterie de 60 kilowattheures pourra avoir le même score qu'un pack de 30 kWh*, souligne-t-il, *alors même que sa fabrication aura entraîné deux fois plus d'émissions de CO_2. »* ■

Satellites : le poids croissant des grandes constellations

ESPACE Le marché du satellite est en plein bouleversement. Novaspace (ex-Euroconsult), qui organise à Paris le « World Space Business Week », estime que la demande va atteindre une moyenne annuelle de 3.700 satellites au cours de la décennie à venir, soit le lancement de 10 appareils par jour. La masse lancée représenterait 7 tonnes par an. Une croissance tirée par une poignée d'opérateurs de méga-constellations de connectivité, comme Starlink de SpaceX, Kuiper d'Amazon, G60 et GuoWang en Chine. // **PAGE 22**

Une amende contre Google annulée par la justice européenne

PUBLICITÉ La justice européenne a annulé une amende de 1,5 milliard d'euros infligée à Google par Bruxelles en 2019 pour abus de position dominante dans la publicité en ligne. Le Tribunal de l'UE, qui se prononce en première instance, annule la décision de la Commission dans son intégralité, estimant que l'exécutif européen a *« commis des erreurs »* dans son appréciation. Google était accusé d'avoir imposé des clauses restrictives dans des contrats passés avec des sites Internet et de les empêcher de travailler avec ses concurrents. // **PAGE 25**

LES ENTREPRISES **CITÉES**

Comment l'icône Tupperware est tombée de son piédestal

BIENS DE CONSOMMATION

Clotilde Briard

Duralex en France, Tupperware aux Etats-Unis. Les icônes de la vaisselle et des contenants du quotidien souffrent partout dans le monde. Si l'entreprise française se relance au travers d'une SCOP, choisie comme repreneur, le groupe américain n'en est qu'au début du processus. Le groupe de Floride, connu pour ses boîtes, vient de se placer sous la protection au titre du chapitre 11, la loi américaine sur les faillites. Tupperware estime se donner ainsi la *« flexibilité essentielle »* pour mener à bien sa transformation numérique et technologique.

Ses difficultés ne sont pas récentes. En avril 2023, il avait déjà plongé en Bourse sur fond de crainte de faillite après s'être entouré de conseils financiers pour l'aider à faire face à la chute des ventes. Ce qui avait fait le succès à l'origine de la société, comme la vente à domicile, se transforme aujourd'hui pour partie en désavantage. L'entreprise dont le dernier chiffre d'affaires annuel connu, 1,3 milliard de dollars, remonte à 2022, contre le double en 2014, n'a visiblement pas réussi à faire assez vite évoluer son modèle.

Une série de facteurs pèse sur sa rentabilité, avec la hausse du coût des matières premières, comme sur le nombre de produits écoulés. La vente directe à domicile en général n'a plus la même résonance qu'avant dans un certain nombre de pays.

Partout dans le monde, Tupperware a renouvelé le genre depuis une vingtaine d'années en mettant en place des ateliers plus interactifs et se tenant dans les cuisines des vendeurs. Le groupe a aussi instauré pendant le Covid des réunions numériques et essayé de pousser les feux sur les achats en ligne pour toucher de nouveaux consommateurs.

L'image du plastique

Mais le groupe a mis du temps, aux Etats-Unis, pour revenir à la vente en magasin, testée au début des années 2000, afin de s'adresser à un public plus jeune. Ses produits sont désormais commercialisés au sein de la chaîne de supermarchés Target.

Autre point qui peut avoir un effet négatif sur l'appétit des nouvelles générations pour la marque : le plastique. Perçus comme plus durables, l'acier, voire le verre, ont souvent davantage leurs faveurs. Les interrogations portant sur l'innocuité du plastique dans l'alimentaire reviennent aussi régulièrement sur le devant de la scène.

La griffe n'a pas non plus réussi à se mettre en valeur au-delà des boîtes. *« Elle a du mal à capitaliser sur autre chose que ses références iconiques. Elle a pourtant fait un travail d'innovation autour de la cuisine, élargi ses gammes, ce qui pourrait contrer son image un peu vieillotte. Mais cela reste méconnu du consommateur. Et elle doit se demander comment mieux répondre aux nouveaux usages qui émergent. En outre subsiste la question du prix face aux autres produits vendus deux à trois fois moins cher dans de grandes enseignes »*, relève Julien Féré, professeur associé au Celsa et partner communication chez Onepoint.

Tupperware n'a pas indiqué comment il comptait concrètement se remettre en selle après son placement sous chapitre 11. Du côté des usines, en tout cas, la réduction de la voilure est déjà bien enclenchée. L'entreprise avait fermé son site français dès 2018. Elle a annoncé avant l'été que son unique usine américaine allait aussi stopper toute activité d'ici à la mi-janvier, avec un transfert de la production au Mexique. Un signe de plus de la difficile situation de ce symbole de la consommation et des Trente Glorieuses. ■

Le boom du snacking secoue le modèle agroalimentaire français

ALIMENTATION

Le marché du grignotage dépasse les 18 milliards d'euros en France et menace les trois repas traditionnels à table.

Sur le modèle américain, les Français dépensent aujourd'hui beaucoup plus d'argent dans les chips et autres biscuits salés que dans les pâtes ou les œufs.

Marie-Josée Cougard

Les habitudes alimentaires évoluent à grande vitesse en France. Et si l'image de la gastronomie demeure encore, elle cache des modes de consommation qui n'ont plus grand lien avec la culture de Brillat-Savarin. L'apéro dînatoire s'est installé, le nomadisme et les grignotages en tout genre aussi. Résultat, le marché du snacking dépasse les 18 milliards d'euros.

L'évolution est telle que les Français dépensent aujourd'hui beaucoup plus d'argent dans les chips, cacahuètes, noix de cajou et biscuits salés que dans des produits tels que les pâtes alimentaires, la viande hachée, les œufs, le lait et encore bien d'autres aliments.

Les chiffres sont sans appel. Selon Circana, le marché des produits apéritifs a totalisé des ventes de 3,2 milliards d'euros sur douze mois glissants à fin août, affichant une progression proche de 5 %. C'est trois fois plus que les pâtes alimentaires (1,1 milliard d'euros) ou que la viande hachée (1,2 milliard d'euros). C'est près du double des ventes de jambon, un produit pourtant très prisé en France. C'est un peu moins du double des œufs (1,8 milliard d'euros) et du beurre.

Les deux catégories les plus proches du pôle apéritif en chiffre d'affaires sont les yaourts (2,9 milliards d'euros) et le lait (2,4 milliards d'euros). En volume, le constat est le même, selon Circana. Les produits apéritifs surpassent chacune des catégories (yaourts, pâtes, œufs, viande, etc.)

Le télétravail multiplie les pauses gourmandes

Comment en est-on arrivé là ? Beaucoup de changements sont attribués à la période du Covid. Y compris dans la sphère alimentaire. La crise sanitaire et ses confinements obligés ont nourri l'essor du snacking. « *La consommation de chips a connu un bond exceptionnel à ce moment-là et elle a continué sur sa lancée* », dit une experte de marché chez Circana. « *Les produits apéritifs sont moins touchés par l'inflation et restent des petits plaisirs abordables.* »

Le télétravail lui aussi contribue à la vitalité du secteur. Il a amplifié le mouvement de déstructuration des repas en multipliant les pauses gourmandes. En milieu de matinée, les deux tiers des Français actifs s'interrompent pour grignoter et avaler une boisson, selon le cabinet CHD Expert-Datassential. A l'heure du goûter plus d'un français sur deux s'offre une gourmandise sucrée, de plus en plus fréquemment d'inspiration américaine (muffin, cookie, beignet…). Et même le soir, 25 % d'entre eux contre 11 % en 2021 optent pour une solution snacking.

Le déjeuner n'est pas le seul repas à avoir beaucoup évolué. Le petit déjeuner, qui est assez largement sacrifié au profit d'un rab de temps de sommeil, en particulier chez les enfants et encore plus chez les adolescents, a opéré sa mutation de plus longue date. Les industriels du lait, qui en subissent les conséquences, le déplorent abondamment. D'autres s'en félicitent, comme General Mills, qui a multiplié par quatre en deux ans les ventes de sa barre céréalière Nature Valley en deux ans.

5.000 nouveaux commerces spécialisés

Plus récemment, c'est le dîner qui a commencé à se transformer avec le succès grandissant des apéros dînatoires. Et c'est sans doute là que se sont opérés les plus profonds changements. C'est là aussi que les chips, cacahuètes, noix de cajou et biscuits salés ont trouvé un axe de développement exceptionnel.

Les lieux de vente se sont multipliés avec l'ouverture en deux ans de 5.000 nouveaux commerces spécialisés dans les produits de snacking. Les boulangeries et d'autres ont très largement exploité cet engouement en proposant sandwichs, wraps, pizzas et pâtisseries. Les deux tiers des Français achètent leur déjeuner pour un ticket moyen de 11 euros dans un Proxi ou un supermarché. Selon Kantar, 65 % des offres en GMS se consomment à domicile, ce qui représente une progression notable de 8 % en deux ans. ■

L'apéro dînatoire tend à se substituer au dîner à table et alimente le dynamisme du marché des chips, cacahuètes et autres produits de snacking. iStock

Délesté de Yoplait, le géant américain General Mills surfe sur la vague du grignotage dans l'Hexagone

Le propriétaire de Häagen-Dazs et d'Old El Paso privilégie le snacking en France depuis qu'il a commencé à se désengager de Yoplait en 2021.
Une catégorie en pleine croissance, à l'inverse des produits laitiers dont il vient de se retirer complètement.

Vus du Minnesota, les produits laitiers ne sont pas les cash machines espérées. General Mills, dont le siège est dans cet Etat, à Golden Valley, vient de le confirmer en cédant ce qui lui restait de l'empire Yoplait à deux acteurs français de cette industrie, Lactalis et Sodiaal. Le géant américain s'était déjà délesté de toute l'activité européenne de Yoplait en 2021 après avoir fait le même constat sur le Vieux Continent.

Ses activités de snacking s'avérant nettement plus dynamiques, General Mills a décidé d'en faire à l'avenir ses priorités. En Amérique du Nord, où il totalise 63 % de son chiffre d'affaires (12,5 milliards de dollars), le groupe, allégé de son pôle laitier, va encore plus se concentrer sur des segments comme les céréales, les pizzas, les soupes et autres en-cas emblématiques de la nourriture américaine.

Les barres de céréales cartonnent

En France, où il a vendu Yoplait à Sodiaal il y a bientôt quatre ans, le processus est bien entamé. L'abandon de la division yaourt s'est avéré un pari gagnant. « *Grâce à cela, nous avons pu dégager des moyens pour développer nos autres produits* », explique Sophie de Krahe, directrice générale de General Mills dans l'Hexagone.

Les effets positifs de la révision du portefeuille se voient clairement dans les résultats financiers. En 2023, le groupe a fait état d'une croissance de son activité proche des deux chiffres, soutenue par des investissements en hausse de 15 % à 20 %.

En quatre ans, la barre céréalière Nature Valley a quadruplé ses ventes, se hissant au tout premier rang d'un marché qui explose en France. La marque représente 25 % du marché, très loin devant Grany de LU (Mondelez) à 9 %, ou celles de Nestlé et de Kellogg's. « *42 % des acheteurs Nature Valley sont des nouveaux consommateurs* », se félicite Sophie de Krahe. « *Nous sommes devenus leaders de la catégorie et nous l'avons élargie à de nouvelles recrues* ».

Le produit qui était « *quasi inexistant il y a encore cinq ans* », tient lieu de petit déjeuner, de goûter et trouve sa place dans des sacs de plus en plus nombreux de consommateurs « nomades ». Nature Valley avait brillamment fait ses classes aux Etats-Unis. C'est un exemple très représentatif de l'influence américaine de plus en plus prégnante dans les modes alimentaires français. Pour Sophie de Krahe, le succès de Nature Valley témoigne de « *l'engouement pour les céréales complètes, les protéines, l'absence de colorant, de conservateurs* ».

Rigoureusement dans la même veine, la marque Old El Paso et ses fajitas, tortillas et autres galettes de maïs à fourrer de préparations tomatées et d'épices fait de General Mills le leader des « wraps ». Ces snacks totalisent le même chiffre d'affaires que les glaces Häagen-Dazs, division iconique du groupe américain, si on inclut ses 60 boutiques. Häagen-Dazs a des atouts majeurs en France, où se trouvent sa plus grande unité mondiale et son centre de recherche. Elle fabrique pour le monde entier, hors Amérique du Nord et Japon sous licence. « *Les glaces Häagen-Dazs qu'on mange en Chine ou à Taïwan, comme dans 90 pays, sont élaborées à Tilloy-lès-Mofflaines dans le nord de la France* », commente Sophie de Krahe.

> Les effets positifs de la révision du portefeuille se voient clairement dans les résultats financiers.

> En 2023, le groupe a fait état d'une croissance de son activité proche des deux chiffres, soutenue par des investissements en hausse de 15 % à 20 %.

La marque, créée en 1960 à New York, est clairement une des trois priorités de General Mills à côté d'Old El Paso et de Nature Valley. Les boutiques, dont le nombre augmente chaque année dans de nombreux pays, donnent à Häagen-Dazs une visibilité appréciable. Sophie de Krahe dit « *suivre de près* » le devenir du pôle glaces d'Unilever connu pour Magnum et Ben & Jerry's, en voie de cession à un groupe de fonds. Sans plus de commentaires.

Quid du Nutri-Score ? La directrice générale de General Mills en France affirme « *être pour la transparence et vouloir donner la meilleure information au consommateur. Nous sommes favorables à un étiquetage volontaire. En revanche, nous œuvrons dans le sens d'un système harmonisé auprès de Bruxelles. Nous nous rallierons à la décision en fonction du nombre de pays favorables* », ajoute Sophie de Krahe.
— M.-J. C.

mise sur la décarbonation pour un IMPACT durable

Le monde est le terrain de jeu des sportives et sportifs. Présent dans plus de 70 pays et avec plus de 105 000 collaborateurs, DECATHLON a conscience que la production, le transport, l'utilisation et la distribution des produits ont un impact sur tous les êtres vivants et la planète. C'est pourquoi DECATHLON s'engage à réduire de 20 % ses émissions absolues de CO_2 à l'horizon 2026 sur la base des émissions mesurées en 2021.

> *Engager tous nos fournisseurs à décarboner l'industrie, c'est un sacré challenge, mais c'est beaucoup plus simple qu'on ne le croit."*
>
> — **Tristan Louis**, responsable des stratégies environnementales pour les fournisseurs

Parce que 80% du total des émissions de CO_2 de DECATHLON provient de la fabrication des produits, accompagner ses fournisseurs dans la décarbonation de la production est un enjeu prioritaire.

DECATHLON a d'abord sélectionné ses fournisseurs historiques, avec lesquels la relation de travail était la plus forte, en leur mettant à disposition, dès 2017, une plateforme digitale commune de mesure du bilan carbone : EcoStruxure Resource Advisor. Cela a permis de détecter les plus gros potentiels de réduction pour définir le plan d'action.

DECATHLON a ensuite initié un plan d'engagement de ses fournisseurs partenaires historiques, comprenant la mesure, la construction de trajectoire et la mise en place de plans d'action comme les programmes d'efficacité énergétique et le déploiement d'électricité renouvelable. Une approche qui a permis un plan de déploiement plus efficace pour engager, dans un premier temps, les fournisseurs représentant 90% du volume d'achat de DECATHLON. Puis, ensuite ce process s'est étendu à l'ensemble des partenaires représentant 90% des émissions mesurées (soit plus de 500 sites de production à ce jour).

Un exemple de réussite : la construction d'une ferme solaire en Chine avec une entreprise d'énergie locale.
14 fournisseurs industriels ont signé un engagement sur 5 ans leur permettant de bénéficier de 260 Gigawatt-heures d'énergie renouvelable. Ceci qui équivaut à la consommation de 35 000 maisons ou 41 000 voitures à essence par an (selon le calculateur d'équivalences de gaz à effet de serre de l'EPA).

Cet accompagnement a également permis de valider les trajectoires de sortie de consommation de charbon sur site. C'est aujourd'hui 26 sites sur les 54 qui sont sortis de la consommation de charbon. Tous sont alignés avec les engagements de DECATHLON auprès de l'organisme des Nations Unies pour le Climat (UNFCCC).

Comme DECATHLON, agissez pour un impact durable.

Devenez un #ImpactMaker

Solaire : EDF remet l'avenir de Photowatt entre les mains de la start-up Carbon

ÉNERGIE

Douze ans après son rachat par EDF, l'un des derniers fabricants de panneaux solaires tricolores doit passer dans le giron de la start-up Carbon.

Sharon Wajsbrot

Fin de partie pour l'aventure d'EDF dans la production de panneaux solaires. La semaine dernière l'énergéticien public a reçu une offre ferme pour le rachat de la société Photowatt de la part de la société Carbon. Cette start-up lyonnaise ambitionne de relancer la production de panneaux solaires made in France avec une gigafactory en projet à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône. Cette reprise à l'euro symbolique doit clore une aventure de douze ans peu fructueuse pour EDF. Sommé par l'Elysée de reprendre ce pionnier du photovoltaïque en France, EDF avait racheté Photowatt début 2012, alors que la société était en redressement judiciaire. En dépit des tentatives de relance et de diversification technologique pour se démarquer des producteurs chinois, qui dominent le marché mondial, le redressement de Photowatt ne s'est pas concrétisé.

Photowatt produit des plaquettes de polysilicium (dites « wafers », qui sont à la base de la fabrication des cellules solaires) et assemble des panneaux. *Photo Fred Marvaux/RÉA*

170 salariés

A ce jour, 170 salariés travaillent toujours pour la société Photowatt, qui, avec son site de Bourgoin-Jallieu (Isère), se concentre sur la production de plaquettes de polysilicium (dites « wafers », qui sont à la base de la fabrication des cellules solaires), et assemble des panneaux. Selon plusieurs sources, la société affiche des pertes de quelques dizaines de millions d'euros chaque année.

Le projet d'accord entre EDF et Carbon prévoit, selon nos informations, le maintien de l'ensemble des emplois pendant a minima vingt-quatre mois. EDF s'engage en outre à couvrir les pertes de Photowatt pendant une année d'exploitation ainsi que les frais d'indemnisation en cas de plan de départ, si la reprise de Carbon s'avérait infructueuse. Pour Carbon, ce n'est toutefois pas le scénario principal.

« Le projet que nous proposons est un projet de développement et de création d'emplois, avec le maintien du site de production de Bourgoin-Jallieu », indique un porte-parole de la société. Le site pourra notamment permettre à Carbon de tester et d'éprouver ses procédés de production.

Crée en 2022 à Lyon, la société Carbon envisage la construction – pour 1,5 milliard d'euros – d'une giga-usine de plus de 3.000 salariés destinée à produire à très grande échelle des wafers, des cellules et des modules photovoltaïques. C'est-à-dire l'ensemble des étapes de la production de panneaux solaires, aujourd'hui essentiellement localisée en Asie.

> Pour tenir son pari, Carbon doit parvenir à convaincre les énergéticiens, à acheter français.

Pour tenir son pari, Carbon doit parvenir à convaincre les donneurs d'ordres, c'est-à-dire les énergéticiens, à acheter français. Engagés dans des négociations avec l'Etat, très en soutien du projet, ces derniers se montrent pour le moment peu enthousiastes à cette idée.

« En Europe, on a fait le choix de privilégier la baisse de la facture pour les consommateurs. Aujourd'hui, pour atteindre cet objectif, les panneaux chinois restent la meilleure solution », indique un grand énergéticien français. Aussi, chez Photowatt, ce projet de reprise suscite de l'inquiétude. *« Pour les salariés, cela passe plutôt pour un plan social déguisé »*, regrette un proche de Photowatt. ■

Panneaux solaires : le groupe Meyer Burger tente de se relancer

ÉNERGIE

Le groupe suisse Meyer Burger, qui souffre de la concurrence chinoise, a annoncé la suppression de 200 emplois, soit 19 % des effectifs.

Sarah Dumeau

Les difficultés s'accumulent pour Meyer Burger, l'un des derniers fabricants européens de panneaux solaires. Le groupe suisse a annoncé la suppression de 200 emplois, soit 19 % des effectifs, ainsi que le départ du directeur général, Gunter Erfurt, et du directeur financier, Markus Nikles.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre *« d'un programme de restructuration visant à permettre un retour à la rentabilité »* qui avait déjà été annoncé à la fin de l'été. Meyer Burger, qui employait 1.050 salariés avant les licenciements, a essuyé l'année dernière une perte nette de 292 millions de francs suisses (près de 310 millions d'euros), la plus importante de ces dix dernières années. Son chiffre d'affaires a diminué de 8 % entre 2022 et 2023 pour atteindre 135 millions de francs suisses (144 millions d'euros).

A la suite de cette restructuration, le groupe espère générer un chiffre d'affaires compris entre 350 et 400 millions de francs suisses (372 à 425 millions d'euros) à partir de 2026. *« Cette mesure drastique est judicieuse, mais elle arrive trop tard [...] reste à voir si elle pourra empêcher la lente disparition de Meyer Burger »*, estime Bernd Laux, analyste de la Banque cantonale de Zurich, dans une note citée par Bloomberg. L'action du groupe avait perdu près de 10 % à la Bourse suisse en milieu d'après-midi.

Le secteur du solaire souffre depuis des années de la concurrence des fabricants chinois, qui cassent les prix de manière très agressive sur le Vieux Continent. Une situation qui s'est encore aggravée depuis que l'accès au marché américain a été interdit aux fabricants chinois, qui se sont repliés sur le marché européen, faisant ainsi baisser les prix.

Revirements stratégiques

Faute de compétitivité, les derniers survivants du solaire européen, comme Meyer Burger ou Solarwatt, sont dans une situation très difficile. Selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER), l'industrie chinoise contrôlerait près de 80 % du marché. *« Tant que des choses ne sont pas mises en place au niveau de l'Union européenne, on ne lutte pas à armes égales »*, martèle son président, Jules Nyssen, qui estime qu'il pourrait y avoir *« une volonté de dumping »* côté chinois.

Ces derniers mois, Meyer Burger a multiplié les changements stratégiques. En février, le groupe avait annoncé la fermeture de l'usine allemande de Freiberg, qui employait 500 personnes. Il entendait alors se concentrer sur le marché américain en raison des subventions accordées par l'Inflation Reduction Act (IRA), et prévoyait la construction de deux usines dans le Colorado et en Arizona. Mais le groupe a fait volte-face à la fin de l'été en annonçant le maintien de son usine allemande et l'interruption de la construction de l'usine dans le Colorado, pour des raisons financières. Cette décision avait été suivie par l'annonce du plan de restructuration et la démission d'un membre de son conseil d'administration, provoquant la chute du titre en Bourse. ■

Renault invoque sa « survie » à la veille d'une négociation sociale clé

AUTOMOBILE

Direction et syndicats débutent la semaine prochaine la négociation sur l'évolution des effectifs en France durant les trois prochaines années.

L'arrivée de la concurrence chinoise va peser sur les discussions, en particulier à l'ingénierie.

Lionel Steinmann

Le précédent accord, signé fin 2021, prévoyait 1.700 suppressions de postes en France sur la période 2022-2024, ainsi que 2.500 recrutements (essentiellement dans les usines).

Franck Crusiaux / RÉA

Volkswagen n'aura pas le monopole des négociations sur l'emploi cet automne. Renault va lui aussi engager le 26 septembre des discussions avec ses syndicats sur l'évolution des effectifs en France durant les trois prochaines années. Et s'il ne sera pas question de fermer des usines, comme l'envisage Volkswagen de l'autre côté du Rhin, les salariés du Losange sont tout de même dans l'expectative, en particulier à l'ingénierie.

Lors d'une réunion de cadrage début juillet, la direction a annoncé la couleur en documentant la menace que représente l'irruption des constructeurs chinois dans le secteur. *« On nous a notamment expliqué que leurs ingénieurs travaillent 11 heures par jour, 6 jours sur 7, avec un coût du travail représentant 30 % d'un ingénieur français, et qu'ils sont capables de sortir un nouveau modèle en deux ans... »* rapporte un des participants.

Pour résister à ces nouveaux concurrents, la présentation écrite précisait qu'il faut *« mener les transformations nécessaires à la survie de l'entreprise, dans un cadre socialement acceptable »*. Le terme de « survie » a crispé certains syndicalistes. Mais la direction réfute toute dramatisation excessive.

Programme « Speed of Lightness »

« Les mots sont durs, mais pas exagérés, explique un porte-parole. *Le secteur n'a jamais vécu une telle mutation. Le sujet n'est pas celui de l'emploi, mais celui de la compétitivité. Il ne s'agit évidemment pas de changer de modèle social, mais nos métiers doivent continuer à se transformer. »* L'entreprise n'a pas précisé plus ses intentions, ce qui alimente les rumeurs de couloirs. Seule certitude, le lancement récent du programme « Speed of Lightness » (la vitesse de la légèreté), qui ambitionne de *« doubler le rythme d'exécution des principaux processus de l'entreprise »*. Avec des répercussions anticipées principalement sur les fonctions support et l'ingénierie.

Ces deux catégories ont supporté l'essentiel de l'effort dans le précédent accord de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), conclu fin 2021, qui prévoyait 1.700 suppressions de postes dans le groupe sur la période 2022-2024, avec dans le même temps 2.500 recrutements (essentiellement dans les usines).

Délai de développement ramené à 100 semaines

Le texte avait acté 100 recrutements et 420 départs sur la période 2022-2024 au sein des services RH, achats, marketing... Un mouvement qui devrait se poursuivre. L'ingénierie, de son côté, a encaissé à elle seule 1.260 des 1.700 suppressions de postes négociées ces trois dernières années (pour 400 recrutements). Et elle se retrouve à nouveau en première ligne, selon plusieurs sources internes.

La direction entend poursuivre la révision radicale des méthodes de l'ingénierie produit, afin de ramener à 100 semaines (contre quatre ans il y a quelques années) le délai de développement d'une nouvelle voiture. Et si les progrès ne sont pas assez rapides, la décision de faire appel à un sous-traitant chinois pour effectuer le travail sur la future Twingo a créé un précédent, redoutent les équipes.

Dans la foulée, l'ingénierie de production (celle qui met en place et optimise les process dans les usines), qui compte près de 7.000 salariés, pourrait elle aussi être chamboulée, si le constructeur décide, comme le font déjà Tesla ou certaines marques chinoises, d'avoir un recours accru à la sous-traitance sur ses chaînes de montage. Mais les projets de l'entreprise sur ce point ne sont pas encore connus, d'autant que l'ingénierie groupe vient de changer de dirigeant, l'emblématique Gilles Le Borgne ayant passé cet été la main au patron de la marque Alpine Philippe Krief. La CGT, qui n'a pas signé le précédent accord, appelle à *« ne pas céder à la résignation »*. Florent Grimaldi, un de ses représentants, pointe qu'en ajoutant les départs naturels à ceux prévus par le plan, le nombre net de salariés en France s'est contracté de 41.613 à 38.100 de 2021 à 2023.

> « Les mots sont durs, mais pas exagérés. Le secteur n'a jamais vécu une telle mutation. [...] Il ne s'agit évidemment pas de changer de modèle social, mais nos métiers doivent continuer à se transformer. »
>
> UN PORTE-PAROLE DE RENAULT

Du côté des signataires, Force ouvrière souscrit à la nécessité d'adapter l'entreprise, en particulier par la formation, mais récuse par avance tout *« chantage à l'emploi »*. A la CFE-CGC, première organisation du groupe, Guillaume Ribeyre espère, lui, *« de bonnes nouvelles »* : *« Renault va beaucoup mieux qu'il y a trois ans, comme la direction l'a rappelé lors des résultats semestriels. Les salariés doivent être récompensés de leurs efforts. »*

La CFDT est sur la même ligne mais déplore l'absence de visibilité sur la stratégie du groupe. *« La GEPP est un outil essentiel, mais ce sera compliqué de discuter si on ne sait pas où veut aller le groupe »*, regrette son délégué syndical central, Jean-François Nanda. Repoussée plusieurs fois, la présentation annuelle aux partenaires sociaux serait désormais prévue pour la fin de l'année.

Suspense sur le recours aux préretraites

Dans un premier temps, la négociation pourrait se concentrer sur les outils pour mener la transformation, à commencer par le périmètre et les conditions d'un nouvel accord de rupture conventionnelle collective (RCC). Il y a trois ans, des mesures d'âge avaient également été prévues, avec une dispense d'activité d'une durée maximale de 3 ans en fin de carrière. Mais sur ce sujet, c'est la direction du groupe qui a manqué de repères cet été, faute de connaître l'identité du Premier ministre et le sort qu'allait connaître la réforme des retraites. Cela l'a décidé à repousser du 12 au 26 septembre le début des négociations. ■

Automobile : à Bruxelles, le lobbying s'intensifie pour réviser les normes d'émissions de CO_2

Plusieurs constructeurs poussent pour assouplir le calendrier prévu. Sans forcément reprendre le scénario d'un report de vingt-quatre mois de l'objectif fixé pour 2025, inspiré par Renault.

Fabienne Schmitt
— Bureau de Bruxelles

Un peu partout en Europe, des voix s'élèvent chaque jour plus fort pour réclamer une révision des normes d'émission de CO_2 des constructeurs automobiles, alors que certains parmi eux redoutent de ne pas pouvoir tenir les objectifs européens et de devoir payer de lourdes amendes. Le secteur se dit sous pression, souffrant de modèles moins chers en provenance de Chine, des coûts énergétiques élevés et de la faible demande des consommateurs pour les voitures électriques.

A l'origine du débat, une note blanche non signée qui a fait fureur il y a quelques jours dans les allées du pouvoir bruxellois. Elle demande à l'UE de recourir à une réglementation d'urgence pour retarder de deux ans l'objectif de baisse de 15 % des émissions des constructeurs en 2025, faute de quoi le Vieux Continent pourrait subir des *« millions »* de suppressions d'emplois.

Sortie des constructeurs européens

Des arguments repris presque mot pour mot par Luca de Meo, le président du lobby européen de l'industrie automobile (Acea) et directeur général de Renault, qui serait étroitement lié à cette note confidentielle. L'Association européenne des constructeurs, l'Acea, elle, a récusé tout lien de paternité avec elle, même si ses membres ont mis la question à l'ordre du jour d'une réunion mercredi.

Selon nos informations, sans reprendre la demande de report de vingt-quatre mois formulée dans la note blanche, l'Acea devrait sortir un communiqué ce jeudi matin appelant à *« une action urgente »* face à la faiblesse des ventes de véhicules électriques en Europe.

De fait, le secteur paraît divisé sur les actions à entreprendre. N'allant pas jusqu'à un report de la baisse de 15 % des émissions prévue pour 2025, le VDA, puissant lobby allemand de l'automobile, s'est prononcé vendredi dernier pour une activation anticipée de la clause de revoyure. Jusqu'alors prévue en 2026, cette dernière prévoit de réétudier l'objectif du 100 % zéro émission en 2035. Mardi, le gouvernement italien s'est invité dans le débat en formulant la même demande.

Pour l'heure, l'exécutif bruxellois ne se montre cependant pas franchement réceptif. *« Nous ne préjugeons pas de la situation du marché en 2025, date à laquelle les prochains objectifs commenceront à s'appliquer. Il y aura encore beaucoup de voitures à vendre d'ici là, y compris beaucoup de véhicules électriques ! »* précise un porte-parole de la Commission européenne interrogé mercredi. Il rappelle que les objectifs 2025 *« ont été adoptés par les colégislateurs en 2019 »* et en déduit que *« l'industrie a donc eu le temps de se préparer à cette nouvelle phase de la transition »*.

La présidence hongroise du Conseil de l'UE a convoqué le 25 septembre une réunion consacrée à l'industrie automobile. Le ministre italien du Développement économique, Adolfo Urso, compte ainsi saisir cette occasion pour soutenir sa demande. Le sujet pourrait aussi être mis à l'ordre du jour du Conseil européen sur la compétitivité prévu le lendemain lors duquel les ministres européens ont prévu de débattre de l'avenir de la compétitivité européenne.

Stellantis, pas d'accord

En France, la Fédération d'équipementiers (FIEV) forte de 130 adhérents, a aussi affiché mardi son soutien au projet d' *« assouplir »* ce calendrier. Sinon, a expliqué son président Jean-Louis Pech, les sous-traitants finiront par payer l'addition. *« Si Bruxelles leur inflige des pénalités, les constructeurs les répercuteront sur la filière »*, redoute-t-il. La FIEV réaffirme l'importance de l'objectif européen zéro émission en 2035, mais avec un pilotage souple, *« sans dogmatisme »*. La fédération planche depuis deux ans, avec les autres acteurs de la filière, sur l'échéance de révision jusqu'à présent prévue en 2026.

A l'opposé, des écologistes, mais aussi des constructeurs comme le numéro deux européen Stellantis, plaident pour le maintien d'objectifs ambitieux de baisse des émissions. Chez Transport & Environnement, on relève *« la mauvaise stratégie des constructeurs qui n'ont pas vraiment poussé pour lancer des modèles électriques abordables »*. *« Ces objectifs ont été fixés il y a six ans – cet appel de dernière minute est représentatif de ce qu'une partie de l'industrie n'a pas bien anticipé »*, estime pour sa part Robin Loos, au Bureau européen des unions de consommateurs. Le débat est déjà ouvert... ■

Satellites : la croissance du marché sera tirée par quelques grandes constellations

En valeur, le marché spatial restera encore dominé à 60 % par les agences gouvernementales pour les dix ans à venir, prédit Novaspace.
Photo ESA – P. Carril

SPATIAL

Quatre constellations de satellites en orbite basse, deux américaines et deux chinoises, devraient représenter l'essentiel du nombre de satellites lancés dans la prochaine décennie.

Anne Bauer

Comment ne pas y perdre son latin ? Depuis une dizaine d'années, tout le monde ne parle plus que de l'explosion à venir de l'économie spatiale, des exploits d'Elon Musk, fondateur de SpaceX et du « New Space », pour désigner toutes les nouvelles sociétés qui se lancent dans l'aventure spatiale. En même temps, les opérateurs spatiaux historiques comme les constructeurs de satellites Thales Alenia Space ou Airbus, annoncent des plans sociaux, tandis que les principaux opérateurs mondiaux de satellites se regroupent pour tenter de sauver leurs marges : Eutelsat achève sa fusion avec OneWeb, SES espère clôturer son mariage avec Intelsat au deuxième semestre 2025, tandis que Viasat a finalisé le rachat d'Inmarsat fin 2023.

Les acteurs traditionnels iraient mal face à de nouveaux venus aux dents longues ? Le marché du satellite est effectivement en plein bouleversement. Globalement, la demande est bien orientée à la hausse. Avec des gagnants et des perdants. Novaspace (ex-Euroconsult), qui organise cette semaine à Paris le « World Space Business Week », estime que la demande va atteindre une moyenne annuelle de 3.700 satellites au cours de la décennie à venir, ce qui équivaut au lancement de 10 satellites par jour. La masse lancée représenterait 7 tonnes par an.

Marchés fermés

Cette croissance sera toutefois tirée par une poignée d'opérateurs de méga-constellations de connectivité, comme Starlink de SpaceX, Kuiper d'Amazon, G60 et GuoWang en Chine. Ces quatre projets représenteront à eux seuls 65 % de la demande en nombre de satellites, prévoit Novaspace. Or il s'agit de marchés fermés, inaccessibles aux acteurs traditionnels du spatial. SpaceX fabrique ses satellites, les envoie sur ses lanceurs et vend le service à des abonnés ensuite captifs. Une intégration verticale totale.

Un bouleversement pour les fournisseurs historiques de satellites. Mais pas de quoi se décourager : si l'on ne raisonne plus en nombre de satellites, mais en valeur, les quatre méga-constellations américaines et chinoises ne représenteraient que 14 % de la valeur globale de fabrication et de lancement ! « *Leur intégration verticale leur permet des économies d'échelle massives*, constate Maxime Puteaux de Novaspace, *mais les clients gouvernementaux devraient encore représenter les deux tiers de la valeur du marché des satellites.* » Comme l'explique Gabriele Pieralli, directeur général de Telespazio, certains marchés sont toujours en croissance : dans la défense, l'exploration, la géo-information, l'observation, la surveillance spatiale…

> Tous les opérateurs de satellites prêchent pour le multi-orbite.

Malheureusement pour TAS et Airbus, c'est le créneau des grands satellites de télécommunication géostationnaire, leur spécialité, qui souffre. Novaspace table sur une demande annuelle de 12 satellites par an, contre plus de vingt dans la décennie précédente. Les soucis de TAS et d'Airbus ne sont toutefois pas seulement liés à la chute de la demande de grands satellites de télédiffusion. Les deux opérateurs ont pris deux ans de retard environ pour mettre au point leur nouvelle génération de satellites reconfigurables. Ces satellites, nommés One-Sat et Space Inspire, doivent permettre de reconfigurer les faisceaux de connectivité dans l'espace.

« *Le véritable enjeu des années à venir est de monter le software et l'IA à bord des satellites, et cela a pris du retard chez des fabricants de plateformes, peu agiles avec les développements numériques* », résume Bruno Fromont, directeur technique d'Intelsat. Il ajoute que les deux constructeurs européens devraient être bientôt au bout de leurs peines. La livraison de deux satellites de cette nouvelle génération interviendrait, au plus tard, en 2026. « *Si nous souhaitons nous battre contre SpaceX et Kuiper, il nous faut des satellites reconfigurables et des terminaux au sol compétitifs et flexibles* », résume Bruno Fromont. Intelsat vient ainsi d'investir dans la start-up française Greenerwave, qui développe un terminal très léger, capable de retransmettre le signal de n'importe quel satellite en orbite géostationnaire ou en orbite basse.

En effet, à Paris, lors de la WBSB, tous les opérateurs de satellites ont prêché pour des offres broadband « multi-orbite ». Car les constellations en orbite basse, comme Starlink, n'assurent pas encore un service assez fiable. Il faut la combiner aux capacités de satellites géostationnaires, pour garantir une disponibilité de la bande passante de 99,9 %.

La capacité satellitaire mondiale devrait atteindre 240 térabits par seconde (Tbps) d'ici à 2028, contre 27 Tbps en 2023, un chiffre représenté à plus de 80 % par Starlink. Le secteur de la connectivité spatial devrait générer des revenus de services de près de 120 milliards de dollars d'ici à 2033. En espérant que le partage du gâteau laissera encore une place aux acteurs historiques européens, comme SES-Intelsat ou Eutelsat-Oneweb. ■

Les salariés de Thales Alenia Space vent debout contre le plan d'adaptation

Les salariés du constructeur de satellites ont manifesté mardi à Toulouse et à Cannes pour protester contre la suppression d'un millier d'emplois en France d'ici à fin 2025.

Laurent Marcaillou
— Correspondant à Toulouse

Un millier de salariés du constructeur de satellites Thales Alenia Space se sont rassemblés hier après-midi devant les établissements de Toulouse et de Cannes, à l'appel de l'intersyndicale FO-CFDT-CGT-CFE-CGC. « *1.300 des 4.600 salariés du groupe en France sont sortis aujourd'hui* », s'est félicité le délégué syndical CFDT Yves Cognieux, à Toulouse. Ils protestaient contre le plan d'adaptation annoncé par le groupe Thales en mars, qui prévoit la suppression de 1.237 postes en Europe parmi les 8.600 salariés de sa filiale spatiale, dont 980 en France d'ici à fin 2025. Les syndicats parlent même de 1.300 postes, dont 1.124 en France, si l'on ne compte pas les créations d'emplois. « *C'est le plus gros plan de réduction d'effectif de Thales Alenia Space* », déplorent-ils.

L'établissement toulousain perdra environ 650 postes parmi ses 2.700 salariés, et celui de Cannes, 330 emplois sur 1.800. La direction justifie cette restructuration par la chute du marché mondial des satellites de télécoms géostationnaires, passé de 20 à 10 par an depuis trois ans. Il n'y aura pas de licenciement en France (115 sont prévus en Belgique), mais des redéploiements dans les autres divisions du groupe Thales, qui recrute 3.500 personnes en 2024 avec la croissance des activités de défense, de sécurité et d'avionique.

Mobilité des salariés

Trois solutions sont proposées : la mobilité vers d'autres entités du groupe pour 400 salariés, rejoindre le centre de compétences en ingénierie qui permettra à 300 personnes de travailler pour d'autres divisions tout en restant sur leur site, et les départs à la retraite. A Toulouse, près de 80 salariés travaillent déjà pour d'autres entités depuis le début de l'année, et des techniciens fabriquent des systèmes électroniques de radars du Rafale.

Mais les syndicats font valoir que le plan de charge est plein. « *Les résultats des deux expertises des cabinets Syndex et Technologia sont affligeants : ils concluent que le plan d'adaptation n'a pas de base industrielle, car le cahier des charges est rempli jusqu'à fin 2025 !* » dénonce Yves Cognieux. Les cabinets d'experts ont demandé des informations à la direction pour justifier les suppressions d'emplois. En l'absence de réponse, les syndicats ont refusé de rendre leur avis sur le plan d'adaptation au comité de groupe européen, le 10 septembre.

Une consultation bloquée

« *La direction dit qu'il faut aller vite, mais tant qu'elle n'a pas répondu aux questions des experts, le processus de consultation est bloqué* », prévient Guilhem Canivet, délégué FO. « *Cela fait un an que la direction dit qu'il y a un problème de compétitivité, alors que c'est le revenu de l'actionnaire qui est recherché*, proteste Yves Cognieux. *Pour gagner 1 million d'euros en 2025, ils mettent l'entreprise en péril. Mais nous sommes prêts à un conflit. On ne laissera pas détruire un des fleurons de l'industrie française !* »

Les salariés estiment que le groupe Thales, qui a dégagé un résultat net ajusté de 1,76 milliard d'euros en 2023, peut éponger les pertes de sa filiale spatiale. Les activités les plus menacées sont l'intégration de charge utile de satellite et la fabrication de composants électroniques, une spécialité toulousaine. La fabrication sera la plus touchée, le plan prévoyant de supprimer 60 % des postes d'ouvriers et 10 % de cadres.

Les syndicats reconnaissent que le développement des nouveaux satellites de télécoms géostationnaires numériques et reconfigurables en orbite « Inspire » a pris du retard, alors que sept exemplaires sont commandés. « *La dilution des responsabilités fait que les réponses aux problèmes arrivent trop tard*, critique le délégué syndical CGT Thomas Meynadier. *Mais les satellites numériques formeront 80 % du marché et il n'y a que deux entreprises capables de les faire, Thales Alenia Space et Airbus.* » ■

Menaces sur les futurs TGV, RER, tunnels et canaux

TRANSPORT

L'agence étatique chargée de financer les grands projets de transports devait disposer d'une enveloppe de 4,6 milliards pour cette année.

Depuis la dissolution et les problèmes budgétaires de l'Etat, plus rien n'est acquis.

Denis Fainsilber

La France a-t-elle les moyens de ses ambitions en matière de transports, tout particulièrement sur les questions de décarbonation et de report modal vers les solutions peu émettrices de CO_2 ? La période actuelle vient sérieusement contredire les ambitions affichées hier. Successivement à travers la loi d'orientation sur les mobilités (LOM), promulguée en décembre 2019, puis le « plan à 100 milliards » en faveur du ferroviaire, et enfin des multiples projets de SERM, ces « RER métropolitains » qui attendent un engagement sonnant et trébuchant de la puissance publique.

Symbole des difficultés à faire jouer l'« effet de ruissellement » tant attendu par les professionnels : le budget de l'Afit France (Agence de financement des infrastructures de transport), qui devait en toute logique augmenter cette année d'environ un milliard d'euros pour financer de multiples projets dans l'Hexagone… se trouve pris dans les méandres politiques actuels.

Budget théorique en hausse

En début d'année, l'agence étatique pouvait compter sur un budget théorique de 4,6 milliards d'euros à dépenser dans les différents modes : une hausse sans précédent par rapport aux 3,6 milliards exécutés courant 2023 et aux 3,2 milliards de 2022. La majorité était fléchée vers les modes alternatifs à la route. Or désormais, « *on sait que l'Etat va serrer la vis, le nouveau gouvernement apportera certainement sa touche, mais nous n'avons que des rumeurs, et pas de chiffres* », avance Franck Leroy, président de l'Afit France depuis mars dernier, en remplacement de Patrice Vergriete, parti au ministère des Transports, pour encore quelques jours. « *Ce n'est pas nous qui définissons la trajectoire. Le budget de l'Afit n'a fait que croître ces dernières années, son rôle est avant tout de tenir les engagements pris par l'Etat, engagements contractuels pris souvent huit ou dix ans plus tôt* », explique l'homme politique (ex-Horizons) qui préside par ailleurs la région Grand Est. De fait, les incertitudes sur l'exécution des sommes exactes, pour financer tel ou tel projet, ne date pas d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs mois, Bercy avait déjà préparé dans un cadre plus large un tour de vis pour le budget de l'Afit, adopté en début d'année, budget assis sur différentes taxes faciles à mobiliser ailleurs. Puis la dissolution a mis à mal ce projet, et l'agence publique attend désormais sa nouvelle feuille de route, via la loi de finances rectificative pour 2024. Or elle ne sera pas connue à bref délai dans le contexte politique que l'on sait, avec des finances publiques plus tendues que jamais.

Epais brouillard

Avec beaucoup d'hypothèses budgétaires non confirmées à court terme, le brouillard grandit, notamment pour le démarrage du plan à 100 milliards en faveur du ferroviaire d'ici à 2040, promis par Elisabeth Borne en février 2023. Pendant ce temps, les chantiers abondent, comme la future ligne de TGV Bordeaux-Toulouse, les accès au futur tunnel ferroviaire Lyon-Turin, le canal fluvial Seine-Nord-Europe ou les RER métropolitains. Si Bruxelles apporte son écot à de tels grands programmes d'infrastructure, l'Etat est logiquement forcé de suivre… Quitte à gagner un peu de temps.

Cet attentisme budgétaire cadre mal avec la frénésie de nouvelles ressources de l'Afit, grandement élargie ces dernières années. Dernière trouvaille en date, la taxe « *sur les infrastructures de transport de longue distance* », acquittée par les grandes sociétés d'autoroutes et, à un degré moindre, par les six aéroports du pays. Récemment validée par le Conseil constitutionnel, elle rapportera 600 millions d'euros dès cette année.

Tous les élus locaux de l'Hexagone associés aux 24 projets de RER métropolitains, labellisés à la hâte en juin-juillet par le ministère des Transports, aimeraient maintenant voir la couleur de l'argent, pour passer au concret. ■

Berlin s'inspire de la French Tech pour ses jeunes pousses

ÉCOSYSTÈME

L'Allemagne a annoncé mercredi le lancement d'une initiative sur le modèle de Tibi.

Une trentaine d'investisseurs institutionnels se sont engagés à y contribuer à hauteur de 12 milliards d'euros jusqu'en 2030.

Thibaut Madelin
— Correspondant à Berlin

Ce n'est pas tous les jours que l'Allemagne s'inspire de la France. Mais c'est le cas en matière de start-up, où le gouvernement a annoncé mardi la création d'un fonds calqué sur l'initiative française Tibi, dans lequel une trentaine d'investisseurs institutionnels se sont engagés à mettre 12 milliards d'euros jusqu'en 2030. « *L'initiative WIN est une très bonne nouvelle pour nos start-up et pour l'Allemagne en tant que site économique*, s'est félicité le chancelier Olaf Scholz lors du premier Startup Germany Summit à Berlin. *Elle vise à mobiliser les investissements privés dans le capital-risque, les start-up et les technologies d'innovation.* »

L'initiative WIN a rassemblé derrière elle les grands noms de la finance allemande, comme la Deutsche Bank ou l'assureur Allianz, dont les patrons ont fait le déplacement à Berlin, ainsi que des industriels tels le groupe de biens de consommation Henkel ou celui de médias Bertelsmann.

« La tendance négative observée depuis 2021 semble avoir été ralentie pour le moment », déclare le ministre fédéral de l'Economie, Robert Habeck. Snapshot/Future Image/B Elmenthal/Sipa

Fonds pour la croissance

L'Allemagne dispose déjà d'outils destinés à financer les jeunes pousses, dont un fonds pour la croissance qui cumule 330 millions d'euros de moyens publics et 660 millions de deniers privés. Mais il manquait une brique à l'édifice pour répondre aux besoins du secteur et, en quelque sorte, rattraper le retard sur la France. « *J'ai demandé à mes équipes, comment se fait-il que les autres Etats membres de l'Union, par exemple la France, mobilisent davantage de capitaux tout en appliquant le même droit européen*, a expliqué le ministre des Finances, Christian Lindner, mardi soir. *C'était le point de départ de nos réflexions.* »

« *Quand on regarde la France et voit comment une entreprise comme Mistral arrive à s'imposer face à la concurrence mondiale dans l'intelligence artificielle, c'est justement parce qu'ils ont réussi en France à mettre sur pied des fonds de tech et de croissance qui peuvent mettre des tickets de 50 ou même 100 millions*, a ajouté Verena Pausder, présidente de l'Association des start-up allemandes. *WIN permettra d'avoir des fonds plus gros en Allemagne.* » « *Nous invitions depuis longtemps les pouvoirs publics à suivre l'exemple de Tibi* », souligne aux « Echos » Franziska Teubert, directrice générale de l'association. A titre de comparaison, la première phase de Tibi avait permis de mobiliser en France 6 milliards d'euros sur la période 2020-2022. « *Cela répond à un besoin* », constate Alexander Blass, directeur des opérations de Neura Robotics, une jeune pousse du sud-ouest du pays qui fabrique des robots dotés d'intelligence artificielle. « *Nous avons des technologies en Allemagne, mais elles partent souvent ailleurs car on manque d'investisseurs.* »

Le signal est important pour l'écosystème allemand des start-up, qui emploie 520.000 personnes et a levé environ 3,6 milliards au premier semestre, selon les chiffres officiels. « *La tendance négative observée depuis 2021 semble avoir été ralentie pour le moment* », souligne le ministre de l'Economie, Robert Habeck.

Si les investisseurs se sont engagés massivement derrière l'initiative, c'est notamment grâce à une série de mesures prévues dans le cadre de la nouvelle loi sur le financement de l'avenir (« Zukunftsfinanzierungsgesetz »). Le projet, porté par le ministre des Finances, doit être présenté à l'automne en Conseil des ministres.

Stimuler la création d'« usines à start-up »

Le texte, un véritable fourre-tout de plus de 200 pages, inclut notamment un assouplissement fiscal du traitement des plus-values latentes pour les investisseurs, un nouvel élargissement des conditions d'exonération fiscale pour l'actionnariat salarié dans les start-up ou encore une tentative de simplification des introductions en Bourse. Pour éviter un simple effet d'annonce, le gouvernement impose aux partenaires de l'initiative WIN de déclarer leurs investissements concrets une fois par an à la banque publique KfW, qui fait d'ailleurs partie des investisseurs.

S'inspirant également du succès du label de la French Tech, le gouvernement a aussi profité de cette étape pour donner un nouveau nom à la scène tech allemande avec Start-up Germany. Le but est de rendre cet écosystème plus visible et identifiable, par exemple lors de foires internationales.

Si l'Allemagne s'inspire des succès de la France, elle développe bien sûr ses propres initiatives, dont le concours EXIST visant à stimuler la création d'« usines à start-up » au sein des grandes écoles. « *L'objectif principal est d'augmenter le nombre de créations d'entreprises innovantes et fondées sur la science* », selon le gouvernement. ■

La licorne Spendesk lance un plan de réduction de ses effectifs

FINTECH

Selon nos informations, la société spécialisée dans la gestion des dépenses en entreprise a engagé un plan pour se séparer d'environ 150 salariés.

Spendesk fait face à un ralentissement de sa croissance et à d'importantes pertes.

Camille Wong et Charlie Perreau

Le raz-de-marée des réductions d'effectifs se poursuit dans la French Tech. Selon nos informations, c'est au tour de Spendesk, licorne française de la gestion des dépenses en entreprise, de sabrer dans ses effectifs. La start-up lance un plan de réduction de la masse salariale comprenant 151 personnes, en France mais aussi au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne. Cela représenterait un quart des effectifs (sur environ 570 salariés).

Les modalités varient d'un pays à l'autre, mais dans l'Hexagone, la licorne vient d'ouvrir un plan de départ volontaire. Les consultations sont encore en cours avec les partenaires sociaux, le nombre de salariés concerné pourrait donc être amené à évoluer. Tous les départements sont concernés.

Avec la crise de financement que subit la French Tech, Spendesk est engagé depuis plusieurs mois dans une stratégie de réduction des coûts. Selon une source, les réductions d'effectifs auraient déjà démarré depuis plusieurs mois : périodes d'essais coupées, départs non remplacés…

Un environnement difficile

« *Nous terminerons probablement 2024 avec une croissance en perte de vitesse et une consommation importante de cash* », a écrit Rodolphe Ardant, le cofondateur de la société, dans un mail interne que « Les Echos » se sont procuré.

L'un des objectifs est notamment de créer une organisation plus « *agile* » et « *efficiente* ». La licorne souffre de la baisse d'activité de ses clients. Son modèle s'appuie notamment sur une commission prélevée sur les transactions de ses clients, surtout des PME. « *Ce tissu d'entreprises, notamment en France et en Allemagne, met de la pression sur leurs marges. Tout le monde fait attention à son cash* », confirme aux « Echos » Rodolphe Ardant, qui ne compte pas relever des « *fonds à court terme* ».

Un secteur devenu très concurrentiel

Une mesure qui intervient quelques mois après l'annonce par l'entreprise de l'acquisition d'Okko, une fintech française spécialisée dans la gestion des achats. Ce secteur est devenu très compétitif entre les acteurs bien établis (Netsuite, SAP…), les « pure players » comme la licorne tricolore Ivalua, ou encore la nouvelle vague de start-up telles que les français Pivot et Payflows.

Aux Etats-Unis, Coupa a été racheté en 2023 par Thoma Bravo pour 8 milliards de dollars, tandis que Zip a levé 100 millions de dollars sur une valorisation de 1,5 milliard. Sans compter les fintechs s'adressant aux PME, qui ajoutent progressivement des outils de gestion des dépenses comme le font Qonto et Pennylane, spécialiste de la comptabilité.

La société rejoint d'autres fleurons de la French Tech qui ont engagé des plans de réduction d'effectifs : PayFit, OpenClassrooms, Back Market, ou encore Mano Mano, par exemple. ■

LiveMentor, la force tranquille de la filière edtech

EDTECH

Le spécialiste de la formation en ligne pour les aspirants entrepreneurs vient de racheter une maison d'édition.

Celle-ci édite des carnets, 23heures59, et cultive sa différence dans l'écosystème.

Adrien Lelièvre

Tous les rachats réalisés par des start-up sont différents. Mais le premier de l'histoire de LiveMentor, un des champions tricolores de la filière edtech, sort du lot puisqu'il s'agit d'une maison d'édition, 23heures59, qui vend des carnets de projets, de temps ou pour entreprendre. Un projet « antitech » par excellence !

Alexandre Dana, le fondateur de LiveMentor, n'y voit aucune contradiction avec son activité historique de formation en ligne à destination des aspirants entrepreneurs. Au contraire. Il est plus que jamais convaincu des vertus du papier pour coucher des idées, organiser sa journée, élaborer un business plan. Bref : être un dirigeant performant.

Déconnecter grâce au papier

« *Cela a encore plus de sens dans un monde 100 % digital. Aujourd'hui, il y a une quantité grandissante de travaux scientifiques sur les dangers du numérique, sur nos capacités à nous concentrer, nous projeter dans le temps, entrer dans une phase de travail profond* », énumère-t-il. Les entreprises travaillaient déjà ensemble, ce qui a facilité l'opération, dont le montant n'est pas communiqué. La fondatrice de 23heures59, Anne Humbert-Pierrot, ne rejoindra pas LiveMentor.

Après ce rachat, Alexandre Dana est déjà à pied d'œuvre. « *Nous venons d'enclencher la production de plusieurs milliers de carnets via notre imprimeur. Nous lançons aujourd'hui une campagne de précommandes pour accompagner l'annonce de l'acquisition et nous sommes en contact avec plusieurs distributeurs, papetiers ou magasins qui ont envie de vendre les carnets* », rappelle le patron, qui est lui-même auteur de deux livres sur l'entrepreneuriat et a lancé, en 2020, un magazine de développement personnel des entrepreneurs (« Odyssées ») qui revendique 4.000 abonnés.

> « Aujourd'hui, il y a une quantité grandissante de travaux scientifiques sur les dangers du numérique, sur nos capacités à nous concentrer, nous projeter dans le temps… »
> **ALEXANDRE DANA**
> Fondateur de LiveMentor

Une start-up rentable

LiveMentor est un acteur plutôt atypique dans le monde de l'edtech. La jeune pousse a vu le jour en 2012 et, de l'aveu de son fondateur, a « *mis du temps à trouver son modèle* ». Mais la start-up a fini par inventer la bonne formule et a bouclé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. Elle est également rentable. « *Je crois beaucoup au temps long* », insiste le dirigeant, qui, pendant la crise du Covid, a vu une explosion de projets consacrés à la formation en ligne.

Outre son ancienneté dans le paysage, LiveMentor a pour avantage d'avoir une cible très précise et indique avoir formé « *plus de 28.000 personnes* » grâce à 150 mentors triés sur le volet. Parmi ses clients, il y a des free-lances, des restaurateurs, des créateurs de marque en ligne, etc. Et puisque l'appétit vient en mangeant, Alexandre Dana confie réfléchir à d'autres acquisitions dans la formation professionnelle, les organismes de certification ou des médias à destination des créateurs d'entreprises. Des idées qu'il a, bien sûr, d'abord notées soigneusement dans ses carnets. ■

Bipeurs piégés au Liban : les coulisses d'
de poker technologique d'une ampleur

TÉLÉPHONIE

Plusieurs milliers de bipeurs utilisés par le Hezbollah ont explosé mardi, faisant 12 morts et des centaines de blessés.

Le groupe terroriste se méfiait des smartphones mais le recours à ces appareils de radiomessagerie n'était pas exempt de dangers.

Florian Dèbes

Tous les bipeurs ne sont pas vulnérables à une attaque similaire à celle qui a frappé le Liban mardi.

Le scénario a tout d'un film d'espionnage, mais il s'agit bien de la réalité au Liban, dans un contexte de très forte tension au Proche-Orient avec la guerre entre les terroristes du Hamas et Israël. Décryptage en six questions de l'attaque aux bipeurs piégés qui secoue la région.

1 POURQUOI LE HEZBOLLAH UTILISE-T-IL DES BIPEURS ?

Mardi 17 septembre, pendant environ une heure, plusieurs milliers d'appareils de radiomessagerie utilisés par les miliciens du Hezbollah au Liban ont explosé au même moment. Il s'agit d'une opération sans précédent par son ampleur, qui a fait 12 morts et plusieurs centaines de blessés, et dont Israël serait à l'origine.

L'événement survient quelques mois après une déclaration du chef du Hezbollah appelant ses troupes à détruire leurs smartphones, jugeant ces appareils plus dangereux pour les secrets du mouvement chiite que les espions israéliens. Les miliciens ont alors été équipés avec ces petits systèmes de communication très limités, mais permettant de recevoir des messages écrits et des alertes sonores. Les combattants ne quittaient plus leurs appareils.

Mercredi, une nouvelle attaque a visé des talkies-walkies que certains membres du Hezbollah possèdent également et qui ont aussi explosé.

2 COMMENT PEUT-ON FAIRE EXPLOSER DES BIPEURS À DISTANCE ?

Privilégiés aux smartphones par le Hezbollah, car jugés plus sûrs pour garder le secret des communications que les appareils plus high-tech, les bipeurs n'étaient pas infaillibles. Une première théorie évoquait l'idée d'un logiciel injecté sur les bipeurs grâce à l'envoi d'un message et qui aurait déclenché la surchauffe puis l'explosion de la batterie. De fait, les experts israéliens en cyberattaque sont passés maîtres dans l'art de masquer le téléchargement d'un logiciel malveillant sur l'appareil de leur cible.

Mais l'analyse des vidéos montrant les explosions en question fait davantage penser à un sabotage des bipeurs du Hezbollah juste avant leur livraison aux miliciens. Une charge de 3 grammes d'explosif et un déclencheur, selon Reuters, ont pu être discrètement introduits à l'intérieur du bipeur qui aurait été par ailleurs piraté pour exploser à la réception d'un message en particulier. Ce message a été envoyé sur les appareils des miliciens mardi après-midi.

3 QU'EST-CE QU'UN BIPEUR ?

Populaires dans les années 1980 et au début des années 1990, les bipeurs sont restés imprimés dans le souvenir collectif en France sous le nom des marques qui les commercialisaient : Tam-Tam ou Tatoo. Ils ont peu à peu disparu avec l'apparition des téléphones portables puis des smartphones. Mais certaines professions continuent de les utiliser, comme les métiers de la sécurité ou de la médecine, notamment dans des lieux où les réseaux cellulaires 3G, 4G ou 5G ne fonctionnent pas. Le crime organisé apprécie aussi cette technologie « low tech » moins surveillée par la police.

4 QUELS TYPES DE BIPEURS SONT CONCERNÉS ?

Tous les bipeurs ne sont pas vulnérables à une attaque similaire à celle qui a frappé le Liban. Seuls des services de renseignement de haut niveau peuvent parvenir à intercepter discrètement un stock d'appareil et à les saboter sans être repérés. Encore faut-il ensuite être capable de s'introduire sur le réseau des bipeurs pour envoyer le message détonateur.

5 QUI EST GOLD APOLLO, LE FABRICANT DES BIPEURS INCRIMINÉS ?

Le Hezbollah avait passé commande de milliers de modèles AR-924 du bipeur fabriqué par le taïwanais Gold Apollo. *« Ce ne sont pas nos produits. [...] Ce ne sont pas nos produits du début à la fin »*, a pourtant démenti le directeur de cette entreprise créée en 1995, Hsu Ching-kuang, interrogé par la presse taïwanaise. Le modèle incriminé serait en réalité sorti des usines d'un de ses partenaires, une entreprise hongroise nommée BAC, mais dont le gouvernement hongrois assure qu'elle n'a aucune activité de production dans son pays. Minuscule, le marché mondial des bipeurs est 300 fois plus petit que celui des smartphones, avec 1,6 milliard de dollars de recettes en 2023, selon une étude de Cognitive Market Research. Les marques Spok, Sun Telecom, Daviscomms et Apollo se disputent notamment la clientèle.

6 LE MÊME PROCÉDÉ D'ATTAQUES PEUT-IL FONCTIONNER POUR UN SMARTPHONE ?

En théorie, oui. Mais la réglementation européenne protège aussi les consommateurs contre les incendies de batterie, a fortiori contre les explosions. Dans une interview aux « Echos », le spécialiste en cybersécurité du cabinet Wavestone, Gérome Billois, explique qu'en cas de problème électrique, les batteries des smartphones *« disjonctent plutôt que d'exploser »*.

Sur le fond, cette opération pose également des questions sur les limites des pratiques de la guerre. Les objets civils ne doivent pas être transformés en armes, a insisté mercredi le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. *« Il est très important qu'il y ait un contrôle efficace des objets civils, de ne pas les transformer en armes. Cela devrait être une règle pour tout le monde dans le monde, que les gouvernements devraient être capables d'appliquer »*, a-t-il ajouté. ■

« Ce type d'opérations demande des moyens très importants »

GÉRÔME BILLOIS
Associé chez Wavestone sur la cybersécurité

Pour l'expert en cybersécurité Gérôme Billois, associé au cabinet Wavestone, l'attaque contre les bipeurs du Hezbollah au Liban est inédite par sa taille. Une telle opération demande une préparation minutieuse.

En quoi ce scénario attribué aux services secrets israéliens est-il inédit ?

Par le passé, et même récemment au Proche-Orient, on avait déjà vu des assassinats à la voiture piégée ou avec l'explosion d'un smartphone, mais jamais sur 3.000 appareils en même temps. Ce qui est nouveau, c'est d'avoir modifié le matériel et le logiciel sur autant d'appareils afin de pouvoir déclencher des explosions. Au vu des vidéos des détonations, il faut s'orienter vers la piste d'un ajout d'explosifs dans la batterie du bipeur, associé à un logiciel déclenchant la charge à la réception d'un message.

Plusieurs scénarios sont possibles, mais le plus probable est celui où ceux qui ont fait ça ont intercepté la livraison de bipeurs destinés au Hezbollah, ouvert soigneusement les cartons, piégé les bipeurs et refermé les cartons. Les révélations d'Edward Snowden montraient déjà que les services secrets étaient capables de ça, mais pour du renseignement, pas pour des explosions. Et pas à si grande échelle.

Le même procédé est-il possible sur un smartphone ?

Complètement. Mais les smartphones sont aussi protégés par des réglementations qui ont tiré les leçons d'incendie de batterie dans le passé. Il y a par exemple des mécanismes de sécurité sur les batteries. En cas de problème électrique, elle disjoncte plutôt que d'exploser. L'Europe vient notamment de renforcer sa législation sur le sujet. Par ailleurs, ce type d'opérations demande des moyens très importants. Pour être concerné par ce risque, il faut être la cible d'une agence de renseignement. Les groupes terroristes n'ont jusqu'ici pas démontré avoir l'expertise pour modifier le logiciel de façon à déclencher un explosif, ni la capacité à cacher une charge qui ne soit pas détectée au premier contrôle de sécurité dans un aéroport.

Marc Bertrand/Challenges-RÉA

« Au vu des vidéos des détonations, il faut s'orienter vers la piste d'un ajout d'explosifs dans la batterie, associé à un logiciel déclenchant la charge à la réception d'un message. »

Quels enseignements peut-on en tirer pour les entreprises ?

Les cadres dirigeants dans les entreprises qui peuvent être la cible de services de renseignement ou de spécialistes de l'intelligence économique doivent prendre conscience que piéger le matériel est une pratique qui existe. Cela doit donc être pris en compte dans l'analyse de risque. Dans certains secteurs, notamment la défense, certains équipements critiques sont inspectés à la livraison, mais pas tous, et rarement les smartphones. Même si la principale menace reste celle d'une attaque strictement logicielle pour exfiltrer des informations du smartphone, comme on avait pu le voir avec les technologies de la société israélienne NSO.

Propos recueillis par **Fl. D.**

Une seconde
d'appareils d

Les explosions attribuées à Israël de bipeurs et de talkies-walkies pourraient provoquer une escalade susceptible de déboucher sur une guerre au Liban, voire avec l'Iran.

Pascal Brunel
— Correspondant à Tel-Aviv

« La situation ne peut plus durer, il faut changer l'équilibre des forces avec le Hezbollah. » Le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, avait lancé cette mise en garde à la milice chiite libanaise alliée de l'Iran quelques jours avant l'explosion de 3.000 bipeurs utilisés par le Hezbollah pour ses communications. Cette opération, sans précédent par son ampleur, a fait 12 morts et des centaines de blessés graves mardi.

Mercredi après-midi, ce sont des talkies-walkies de la milice chiite qui ont explosé dans l'Est du Liban, faisant au moins 9 morts et 300 blessés, selon le ministère de la Santé libanais. Les explosions, dont certaines se sont produites lors d'enterrement des victimes de la veille, ont provoqué des incendies et des scènes de chaos. Le Hezbollah a interdit aux chaînes de télévision locales de diffuser des images de la situation.

Les deux opérations ont été attribuées à Israël, qui ne les a pas revendiquées officiellement. Le gouvernement israélien a fait un pas de plus mardi dans l'escalade verbale. Pour la première fois depuis le début du conflit avec le Hamas à Gaza, il a proclamé que le retour de 60.000 Israéliens contraints de fuir leur foyer à la suite de tirs du Hezbollah vers les localités proches de la frontière libanaise constituait un objectif de guerre, au même titre que l'éradication du pouvoir du Hamas.

un coup inédite

Marwan Naamani/DPA/Abacapress.com

vague d'explosions u Hezbollah

Jusque-là, les affrontements étaient limités. Aux attaques du Hezbollah répondaient des raids aériens à répétition de l'aviation israélienne contre des objectifs au Liban liés à la milice chiite. Mais ces règles semblent désormais ne plus être à l'ordre du jour. Yoav Gallant, le ministre israélien de la Défense, a également prévenu qu'Israël avait préparé des *« surprises »* pour le Hezbollah en cas de conflit généralisé.

Sur le terrain, l'armée israélienne a modifié la répartition de ses forces en diminuant ses effectifs dans la bande de Gaza. Dans l'enclave, l'appareil militaire du Hamas a été en grande partie anéanti après onze mois de combats, et 17.000 membres de la branche militaire du mouvement islamiste palestinien ont été éliminés, selon le décompte de Tsahal. Alors que Benyamin Netanyahou a posé les jalons d'une occupation militaire permanente à Gaza, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté mercredi une résolution réclamant la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens dans les douze mois et appelé à des sanctions contre Israël.

Pressions américaines

L'hécatombe au sein du Hamas a en tout cas permis à l'armée israélienne de déployer des renforts sur le front nord et de placer les unités de défense aérienne dans ce secteur en état d'alerte renforcé. Toute la question est de savoir si, désormais, Benyamin Netanyahou va sauter le pas et donner son feu vert à une invasion terrestre israélienne dans le sud du Liban pour repousser les forces du Hezbollah vers le nord et occuper une « zone tampon ».

Selon un sondage publié mercredi, 52 % des Israéliens se déclarent favorables à une opération terrestre au Liban, contre 30 % qui s'y opposent. De leur côté, les Etats-Unis exercent des pressions sur Israël pour éviter un tel scénario, susceptible de dégénérer en une guerre régionale impliquant l'Iran.

Une autre inconnue porte sur le choix du moment. Selon des sources américaines, la décision de provoquer les explosions à la chaîne des appareils de communication du Hezbollah serait avant tout due au fait que des responsables des services de sécurité de la milice commençaient à soupçonner ces appareils d'avoir été piégés. Autrement dit, cette opération aurait été lancée prématurément pour des raisons avant tout opérationnelles.

Plusieurs commentateurs militaires israéliens, tout en se félicitant du *« coup très dur »* asséné au Hezbollah qui a semé le chaos au sein de la milice chiite, se sont bien gardés de tout triomphalisme. *« Nous devons garder à l'esprit que pour le moment, rien n'a changé. En fait, les 60.000 Israéliens du nord d'Israël sont encore loin de pouvoir retourner dans leur foyer »*, constate ainsi le quotidien « Israel Hayom », plutôt orienté à droite. *« La victoire sur tous les fronts n'est nulle part à l'horizon »*, ajoute sans illusion « Haaretz », un journal d'opposition de gauche. ■

ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST LA STORY
Israël et le Liban face au spectre de la guerre
dans « La Story », le podcast d'actualité des « Echos ».

La justice européenne annule une amende contre Google

PUBLICITÉ

Le Tribunal de l'UE a annulé l'amende de 1,5 milliard pour abus de position dominante que la Commission avait infligée au groupe en 2019.

Une décision justifiée par des erreurs d'appréciation de Bruxelles, selon les juges.

Fabienne Schmitt
— Bureau de Bruxelles

Coup de théâtre mercredi à Bruxelles. Alors qu'il cumule les déconvenues judiciaires depuis quelques mois, Google a remporté cette fois-ci une victoire contre la Commission européenne dans la publicité en ligne, sa première source de revenus. Mercredi, le Tribunal de l'UE a annulé l'amende de 1,49 milliard d'euros que lui avait infligée la Commission européenne en 2019 pour abus de position dominante grâce à sa régie publicitaire AdSense.

Bruxelles lui reprochait d'avoir imposé à ses clients, de 2006 à 2016, des conditions contractuelles drastiques, et surtout « anticoncurrentielles », pour empêcher les autres régies, comme celles des autres géants du Web Yahoo! ou Microsoft, d'*« accéder à ce secteur commercialement important et de s'y développer »*. Bien qu'il *« confirme la plupart des appréciations de la Commission »*, le Tribunal a néanmoins décidé d'annuler sa décision dans son intégralité en raison d'erreurs cruciales, dit-il.

La Commission a notamment *« commis des erreurs dans son appréciation de la durée des clauses litigieuses, ainsi que de la partie du marché couverte par celles-ci pendant l'année 2016 »*, justifie le Tribunal. Il reproche aussi à la Commission de ne pas avoir pris en compte dans sa décision toutes les *« circonstances pertinentes »*, notamment la possibilité pour les éditeurs de négocier ou résilier les contrats. Surtout, il estime qu'elle *« n'a pas établi que les trois clauses qu'elle avait identifiées constituaient, chacune, un abus de position dominante »* et avaient donc réellement un effet d'éviction sur les concurrents en 2016.

C'est un revers important pour la Commission européenne dans sa régulation des pratiques commerciales de Google. La décision de justice témoigne de l'importance d'une évaluation précise et complète des effets anticoncurrentiels en droit de la concurrence. Bruxelles a néanmoins la possibilité de faire appel devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Dissolution des activités

Cette amende était la troisième plus forte jamais imposée à Google par Bruxelles, après celle de 2,4 milliards d'euros dans l'affaire Google Shopping, définitivement confirmée la semaine dernière, et celle, record, de 4,1 milliards d'euros relative aux abus liés au système d'exploitation Android.

Cette affaire n'est pas le seul front ouvert à Bruxelles contre Google dans la publicité en ligne. L'an dernier, la Commission européenne avait porté plainte contre le géant américain pour *« pratiques abusives »* dans ce secteur. Margrethe Vestager, vice-présidente chargée de la Concurrence, avait alors prévenu qu'elle pourrait – fait rare – imposer la dissolution des activités de l'entreprise dans ce domaine… même si elle ne sera plus en fonction pour le faire. La même menace est justement brandie par le ministère américain de la Justice dans un procès en cours aux Etats-Unis. ■

Les plus grosses amendes infligées par l'UE aux Gafam
En milliards d'euros

* Amende infligée par l'Irlande pour non-respect du RGPD ** Amende infligée par le Luxembourg pour non-respect du RGPD

« LES ECHOS » / SOURCES : UNION EUROPÉENNE, CULLEN INTERNATIONAL / PHOTO : BIGTUNAONLINE/SHUTTERSTOCK

Le groupe Lagardère lance son newsmagazine « Le JDNews »

PRESSE

La filiale de Vivendi lance le mercredi en kiosque et le dimanche en supplément du « JDD » un nouveau magazine d'actualité.

Le lancement intervient alors que « Paris Match » devrait bientôt rejoindre le groupe LVMH, propriétaire des « Echos ».

Stéphane Loignon
avec Romain Gueugneau

Lagardère maintient sa présence sur le créneau des newsmagazines. La filiale de Vivendi, le conglomérat contrôlé par la famille Bolloré, a lancé mercredi en kiosque un nouvel hebdomadaire, « Le JDNews », un nom qui n'est pas sans rappeler à la fois le « JDD » et la chaîne d'information du groupe Vivendi, CNews.

Ce lancement intervient alors que la vente effective de « Paris Match » au groupe LVMH, propriétaire du groupe Les Echos - Le Parisien, ne devrait plus tarder – la cession était envisagée pour fin septembre lors la signature de l'accord préliminaire, en mai.

La promesse éditoriale de ce magazine n'a cependant *« rien à voir avec "Paris Match" »* selon Laurence Ferrari, ex-rédactrice en chef du service politique de « Match » et désormais présidente du « JDD » et du « JDNews ». Le titre de 60 pages veut se placer *« sous le signe de la liberté d'expression et de l'espérance »*, selon Lagardère News.

Le journal des « bonnes nouvelles »

« Nous pensons qu'il y a dans ce pays des attaques sur la liberté d'expression et voulons la défendre envers et contre tout », soutient Laurence Ferrari. La journaliste défend aussi l'autre valeur cardinale du titre, l'*« espérance »*, qui *« n'a pas seulement une connotation religieuse : ce mot veut dire aussi se projeter vers l'avenir avec la possibilité de voir une lueur l'éclairer »*.

L'hebdomadaire, qui consacre justement sa première couverture à la liberté d'expression, revendique un ton optimiste et veut mettre à l'honneur *« la France qui assume ce qu'elle est, fière de ses valeurs »*, selon la présidente du « JDD » et du « JDNews ». *« L'ambition du mag, c'est aussi de mettre en avant les réussites, celles d'entrepreneurs, de chercheurs, ce qui marche, dans un pays qui a tendance à ne pas s'aimer »*, affirme-t-elle. Des pages « Les bonnes news » et « La belle histoire » figurent au sommaire, aux côtés d'enquêtes moins légères, comme ce grand article consacré à l'affaire Nahel, cet adolescent tué par un policier l'an passé, qui est publié dans le premier numéro. Culture, tourisme et grands entretiens sont aussi au programme.

> Lagardère News livre peu de détails sur le modèle économique du « JDNews ».

Le titre bénéficie d'une double diffusion inhabituelle, en paraissant chaque mercredi en kiosque (soit un jour plus tôt que la plupart des newsmagazines), vendu au prix de 2,20 euros, avant d'être ajouté le dimanche en supplément du « JDD », pour 2,90 euros en tout (soit 70 centimes de plus que le prix actuel du « JDD »). Une version numérique sera disponible dès le mercredi sur le site et l'application du « JDD ».

Tiré à 130.000 exemplaires pour son premier numéro, « Le JDNews », sans rédaction dédiée, est réalisé avant tout par les équipes du « JDD », avec de *« nombreuses signatures extérieures »*, dont certains habitués de CNews, comme l'ex-candidat souverainiste à la présidentielle Philippe de Villiers ou l'essayiste conservateur Mathieu Bock-Côté.

La direction de la rédaction est assurée par Geoffroy Lejeune, le directeur de la rédaction du « JDD » et ancien patron de l'hebdomadaire d'extrême droite « Valeurs actuelles » dont la nomination avait provoqué une longue grève, et par Louis de Raguenel, chef des services politique et police-justice d'Europe 1 (dans le groupe Lagardère).

Un marché encombré

Lagardère News livre peu de détails sur le modèle économique, alors que le créneau des newsmagazines souffre. L'augmentation de 70 centimes du prix de vente du « JDD », désormais couplé au « JDNews », assurera en tout cas une hausse des revenus sur un bassin de lecteurs qui s'est jusqu'ici réduit et dont il faudra aussi examiner la réaction à la hausse du prix.

Selon l'ACPM, sur la période allant de juillet 2023 à juin 2024, le « JDD » a accusé une baisse de 16,5 % de sa diffusion payée en France (à 102.000 exemplaires moyens) par rapport à 2022-2023. ■

Les régions aux premières loges du réchauffement climatique

ENVIRONNEMENT

Un rapport de l'Ademe et du Réseau Action Climat recense l'ensemble des effets actuels et à venir du changement climatique dans les territoires.

Avec de fortes conséquences sur les activités économiques.

Marie Bellan

Le réchauffement climatique est une réalité dont les effets ne peuvent plus être ignorés. L'étude que publient ce jeudi l'Agence de la transition écologique (Ademe) et le Réseau Action Climat (RAC, qui regroupe des associations environnementales) en est une bonne illustration, montrant la grande diversité de ces effets. *« Les impacts du dérèglement climatique sont aussi divers que le sont les paysages français et ne s'expriment pas de la même manière en fonction des territoires »*, souligne le rapport, insistant sur l'*« importance »* du levier local et prônant un *« changement d'échelle ».*

C'est un de premiers points de difficulté : chaque territoire a des défis qui lui sont propres et qui se combinent différemment suivant la qualité des sols, l'ensoleillement, la nature des nappes phréatiques, la présence ou non d'une côte littorale... La géographie a toute sa part dans ces dérèglements qui paraissent encore exceptionnels mais pourraient devenir la norme – alerte le rapport – si les politiques publiques en faveur de la transition écologique ne montent pas suffisamment en puissance.

« Tous concernés »

Les températures enregistrées à Lyon pourraient par exemple se rapprocher de celles de Madrid d'ici à 2050 et d'Alger avant la fin du siècle. Cette hausse des températures, qui est déjà l'œuvre, a des conséquences multiples. Les plus spectaculaires sont connus : fonte des glaciers dans les Alpes et les Pyrénées, mégafeux de forêts dans les Landes, inondations et crues massives dans les Hauts-de-France. *« Notre objectif était de tirer le fil vers le quotidien des Français en montrant que nous sommes déjà tous concernés »*, souligne Clara Sannicolo, responsable Climat et Territoires du RAC.

La région Bourgogne-Franche-Comté est par exemple très vulnérable aux sécheresses du fait de ses cours d'eau à faible débit et de nappes phréatiques ne disposant que de faibles réserves. En 2019, 82 % de la mortalité des plantations y étaient dues à la sécheresse ; des milliers d'hectares de hêtres ont dépéri. La taille des surfaces agricoles irriguées a aussi bondi dans la région ces dernières années. Or, si *« seulement 5 % des surfaces agricoles sont aujourd'hui irriguées, cela représente 45 % de la consommation d'eau en France »*, indique le rapport de l'Ademe. De quoi faire réfléchir lorsque l'on connaît les tensions sur le partage de l'eau. Durant l'année 2022, marquée par de fortes sécheresses, les restrictions sur l'irrigation ont causé des pertes de rendement de 10 à 40 % sur les surfaces concernées.

Des cessations d'activité

L'agriculture n'est pas le seul secteur touché. Dans le Grand Est, l'industrie est responsable de 54 % des prélèvements en eau (hors énergie). Et un tiers des entreprises de l'agroalimentaire ont déjà dû limiter leur production à cause d'un arrêté sécheresse. Enfin, l'étiage historique du Rhin en 2018 a entraîné une diminution par deux du trafic du port de Strasbourg et causé d'importantes hausses de prix pour l'export de céréales et des pénuries d'essence en Allemagne. En 2022, la production d'énergie hydraulique de la région a également chuté de 21 %.

L'Ademe estime que le changement climatique coûterait 7 points de PIB annuels à la France d'ici à la fin du siècle. De quoi rendre indispensable l'adaptation des infrastructures. Les collectivités locales sont déjà à pied d'œuvre puisque leurs investissements « verts » ont représenté 8 milliards d'euros en 2022 et 10 milliards en 2023, selon le think tank I4CE (Institut pour le climat et l'économie). Mais il faudrait selon lui 11 milliards supplémentaires chaque année d'ici 2030, au minimum, pour poursuivre les différents chantiers. Or les dotations de l'Etat vers les collectivités locales pourraient fortement baisser l'an prochain si le Fonds vert, destiné à soutenir les projets d'investissement des élus locaux, est réellement amputé d'1 milliard d'euros, comme le laissent à penser les lettres plafonds envoyées fin août par Matignon.

Enfin, les COP régionales, censées décliner dans les territoires la planification écologique, ont un goût d'inachevé. Si elles ont bien eu lieu dans toutes les régions, leurs effets concrets se font encore attendre. Pour Antoine Pellion, le secrétaire général à la Planification écologique, qui est maintenu à son poste bien qu'il ne fasse plus partie du cabinet du nouveau Premier ministre, Michel Barnier, il faut rester optimiste : *« Les réunions conclusives avec les élus locaux ont toutes été reportées* [du fait de l'instabilité politique, NDLR] *mais elles sont reprogrammées »* et *« tous les services de l'Etat ont échangé avec nous cet été sur des projets de plans d'action des régions ».*

« D'ici au début de l'automne, nous devrions avoir les versions définitives », veut-il croire. Entre-temps, le projet de loi de Finances devrait avoir été voté et l'on saura un peu mieux si la région à la mise en œuvre de la transition écologique est réellement enclenché. ■

> « Les impacts du dérèglement climatique sont aussi divers que le sont les paysages français. »
> L'ADEME ET LE RÉSEAU ACTION CLIMAT

La croissance a ralenti au deuxième trimestre

Variation du PIB, en rythme annuel

De fortes disparités face au risque de retrait-gonflement des argiles

Population exposée au risque de retrait-gonflement des argiles par région de France (données absentes pour la Corse), en %

« LES ECHOS » / SOURCE : RÉSEAU ACTION CLIMAT

Maisons fissurées : plus aucun territoire n'échappe à la menace

De la Nouvelle-Aquitaine au Grand Est, de plus en plus d'habitants sont exposés au risque de retrait-gonflement des argiles favorisé par la sécheresse. Un phénomène aggravé par le dérèglement climatique.

Muryel Jacque

Derrière un terme abscons se cache une menace à laquelle presque aucune région n'échappe aujourd'hui. En France, plus de 10 millions de maisons sont exposées au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA) : les terrains argileux se rétractent quand il fait très sec et gonflent quand les pluies reviennent.

Les bâtiments se fissurent, parfois sévèrement. Et *« le changement climatique est un important facteur aggravant*, prévient le rapport que viennent de publier l'Ademe et le Réseau Action Climat. *Le RGA est favorisé par la sécheresse des sols, mais aussi par la hausse des températures et les précipitations extrêmes, trois facteurs accentués par le réchauffement global ».*

Le patrimoine n'est pas épargné

Le phénomène entraîne déjà des dégâts. Depuis 2006, les sinistres reconnus ont explosé de 145 % (par rapport à la période 1989-2005). Après la sécheresse de 2022, les compagnies d'assurances ont versé 3,5 milliards d'euros, un record. Les régions de l'Hexagone ne sont pas logées à la même enseigne. *« De loin »*, le Centre-Val de Loire est celle dont la population est la plus exposée : les deux tiers des habitants *« sont en zone d'aléa fort ou moyen, soit 1,72 million de personnes »*. Le patrimoine n'est pas épargné, plusieurs châteaux de la Loire étant situés en zone à risque modéré, dont le Clos Lucé, Blois, Chenonceau et Azay-le-Rideau.

Bourgogne-Franche-Comté, et Nouvelle-Aquitaine – dont *« un tiers des maisons sont d'ores et déjà exposées »* –, Occitanie ou PACA sont également concernées. Au total, plus de 20 millions de Français sont touchés, d'après la Caisse centrale de réassurance, dont les données sont citées dans une étude publiée en mai par l'association Conséquences et la start-up Callendar. Le Réseau Action Climat met en garde : si le phénomène de retrait-gonflement des argiles *« ne présente pas ou peu de risques physiques pour l'homme, il peut générer des risques psychologiques liés à la perte de biens ».*

> Dans le Grand Est, le risque est arrivé plus récemment, avec le recul de l'indice d'humidité des sols.

Dans le Grand Est, le risque est arrivé plus récemment, avec le recul de l'indice d'humidité des sols, alors qu'il était *« rare, voire inexistant, avant les années 2000 »*, disent les experts du RAC. Ils notent que la hausse des catastrophes naturelles liées au RGA dans la région, où 2,7 millions de personnes sont aujourd'hui concernées, est *« spectaculaire »* : + 564 % depuis le début du siècle, et + 1.132 % en Haute-Marne, un bond inégalé en France. Pour l'heure, seule la Bretagne est encore très épargnée (3 % de sa population est exposée), mais la Caisse centrale de réassurance estime que la sinistralité dans la région pourrait grimper de plus de 160 % en 2050. ■

Nantes mobilise 800 millions pour sécuriser son eau

Après avoir frôlé la coupure en 2022, la métropole intensifie ses investissements dans le but de garantir la quantité et la qualité de son eau, dont celle de la Loire, de plus en plus rare et convoitée.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

Au cours de l'été 2022, Nantes a frôlé la rupture d'approvisionnement en eau potable. En cause : le « bouchon vaseux », un problème qui affecte, dans les estuaires, la production d'eau potable quand les périodes de basses eaux se conjuguent avec de forts coefficients de marée. L'eau de la station de pompage de Mauves-sur-Loire, en amont de Nantes, risquait d'être impropre à la consommation.

C'est en partie pour éviter ce risque majeur et sécuriser ses ressources que Nantes intensifie ses investissements liés à l'eau. Déjà, au cours de l'actuel mandat entamé en 2020, la métropole a doublé ses investissements, de 210 à 450 millions d'euros. Elle vient d'achever, pour 90 millions d'euros, sa nouvelle usine d'eau qui alimente 85 % de la population de la métropole et la moitié de celle du département. Ce chantier, qui a duré dix ans, permet « un traitement de l'eau plus sécurisé et adapté aux aléas climatiques induits par le bouchon vaseux », explique Robin Salecroix, le vice-président de Nantes Métropole.

« Mais nous devons poursuivre et renforcer nos efforts », appuie l'élu. La métropole a voté avant l'été un schéma directeur de l'assainissement qui mobilisera 800 millions d'euros jusqu'à 2040, principalement en investissements. Il s'agit d'adapter et de fiabiliser la capacité des systèmes pour soutenir la croissance de la métropole, qui assure le traitement et la distribution d'eau.

Le programme va aussi permettre de réduire l'impact des eaux usées sur les milieux aquatiques en améliorant leur collecte et leur transfert. Ce plan comprend la création d'une station d'épuration, le redimensionnement de dizaines de kilomètres de réseau et des milliers de branchements. Nantes va aussi accroître ses capacités de stockage avec la création de 32 bassins d'ici à 2040.

A plus long terme, d'autres investissements massifs seront inéluctables. Une étude doit livrer fin 2024 des pré-scénarios. Elle travaille sur un meilleur maillage et une diversification de la ressource (eau superficielle, nappes alluviales, phréatiques), la création de réserves et, surtout, l'éventuel déplacement de la station de pompage de Mauves-sur-Loire.

Conflits d'usage

Bien que baignée par le fleuve et ses affluents, la région va manquer d'eau. Le bassin de la Loire *« sera touché avec une réduction de 25 à 30 % de la ressource d'ici à 2070 »*, rappelle un rapport de l'Ademe et le Réseau Action Climat (qui regroupe de nombreuses associations environnementales) sur « La France face au changement climatique », publié ce jeudi. Le débit du fleuve pourrait baisser de 20 à 50 % à l'horizon 2100 (par rapport à 1971-2000) avec, concomitamment, des nappes phréatiques en baisse.

Au-delà de la quantité, c'est aussi la qualité de l'eau qui est menacée avec des taux plus élevés de nitrates, pesticides, rejets de matières organiques, salinité... *« Ainsi, 86 % des masses d'eau de la région pourraient ne pas entrer dans les critères définissant un "bon état" en 2027 »*, souligne le rapport, qui prédit que la seule demande en eau destinée à l'irrigation devrait augmenter de 28 % à l'horizon 2050, toujours dans les Pays de la Loire. Dès 2016, le Conseil économique, social et environnemental de la région pointait les conflits d'usage qui ne manqueront pas de s'exacerber entre l'agriculture, l'industrie et l'approvisionnement en eau potable des populations dans cette région en forte croissance. ■

La date

2040

32 bassins de stockage seront créés par la ville de Nantes.

L'Oncopole de Toulouse va prédire les pannes en radiothérapie

Laurent Marcaillou
— Correspondant à Toulouse

C'est une alliance inattendue. L'Oncopole de Toulouse, Airbus et le fabricant américain d'appareils de radiothérapie Accuray ont signé un accord de coopération pour mener un projet de recherche sur la prédiction des pannes des machines avec l'IA. L'enjeu est capital : il y a 400.000 nouveaux cas de cancers par an rien qu'en France et la moitié des patients sont soignés par radiothérapie. L'Oncopole de Toulouse, qui réunit un hôpital et un centre de recherche en cancérologie, utilise sept appareils de radiothérapie. *« Nous subissons deux pannes par mois en moyenne avec des interruptions de quelques heures à quelques jours »*, déplore Elizabeth Moyal, chef du département de radiothérapie.

« Ce sont des machines à électrons de haute technologie avec de l'imagerie embarquée pour la délivrance d'irradiations complexes, et leur électronique est soumise aux radiations », explique Laure Vieillevigne, directrice du département de physique médicale de l'Oncopole. Comme le service de radiothérapie traite 3.500 patients par an qui suivent seize séances en moyenne, chaque panne entraîne la reprogrammation de nombreux soins en générant du stress pour les patients et des réparations coûteuses.

De son côté, Accuray effectue la maintenance périodique de ses appareils dix jours par an, mais cela ne suffit pas. *« Les informations sur la prédéfaillance des équipements seront capitales car nous pourrons programmer une réparation sans interrompre les traitements »*, souligne Philippe Degreze, vice-président marketing d'Accuray pour l'Europe, l'Inde et l'Afrique. Airbus collabore avec l'Oncopole depuis deux ans dans le cadre de sa politique RSE et *« l'IA s'est avérée être une brique technologique très prometteuse »*, souligne Klara Wittkowski, directrice du développement de la recherche et la technologie d'Airbus.

Créer des modèles d'IA

L'avionneur a déjà recours à l'intelligence artificielle pour la maintenance prédictive des avions avec sa plateforme de données Skywise utilisée par les compagnies aériennes. *« Un avion en vol collecte énormément d'informations avec les capteurs et les pilotes*, ajoute Klara Wittkowski. *Nos experts étudient comment faire de la maintenance prédictive en analysant les données de vol et nous allons voir comment cela peut s'appliquer à la radiothérapie. »* Il ne s'agit pas de reprendre les logiciels, mais d'adapter à ce secteur la faculté de développer des modèles d'IA pour détecter des signes précurseurs de pannes.

Deux spécialistes en IA d'Airbus travailleront à temps partiel sur le projet, avec un étudiant de l'Insa en génie mathématique qui préparera une thèse sur le sujet au sein du laboratoire d'optimisation de la radiothérapie de l'Oncopole, sous la responsabilité d'Elizabeth Moyal. Ils seront épaulés par deux personnes du département de physique médicale de l'Oncopole et par l'équipe de radiothérapie qui règle les doses. Pour sa part, Accuray investit 200.000 dollars dans cette phase de prototypage et une dizaine de salariés y participent à temps partiel. ■

Elle a dit

DR

« Nous subissons deux pannes par mois en moyenne avec des interruptions de quelques heures à quelques jours. »

ELIZABETH MOYAL
Chef du département de radiothérapie de l'Oncopole

Addev Materials a réalisé 210 millions d'euros de chiffre d'affaires l'année dernière. *Photo Addev*

Le lyonnais Addev Materials absorbe l'américain ATL

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'ETI, qui avait repris un fournisseur néerlandais en début d'année, accélère à l'international.

Stéphane Frachet
— Correspondant à Lyon

A l'ombre des géants 3M, Henkel, Dupont ou Arkema, le fabricant et distributeur de colles, mastics et films souples Addev Materials poursuit son bonhomme de chemin. L'ETI lyonnaise a absorbé ATL (Adhesive Tape and Label), une PME américaine de 45 personnes et 15 millions de dollars de ventes (13,5 millions d'euros), qui fabrique des colles et adhésifs pour l'industrie de la santé. L'acquéreur ne communique pas sur le montant de la transaction. Les deux fondateurs d'ATL conservent des parts et des fonctions opérationnelles.

« Nous avions identifié, lors de la période Covid, l'émergence de besoins spécifiques dans ce secteur, qui demande des applications médicales sur mesure pour la pharma et les essais cliniques », explique Pascal Nadobny, président d'Addev Materials, dont la moitié de l'activité est tournée vers l'aéronautique et la défense.

Au contact

ATL, lui, apporte un complément de savoir-faire dans le médical, notamment celui des étiquettes traçables requises lors des essais cliniques, ainsi qu'un joli fichier client qui comprend des grands noms du médicament, des seringues et autres dispositifs médicaux comme Merck, Thermo Fisher et Stryker, le leader mondial des prothèses. L'entreprise installée près de Milwaukee, dans le Wisconsin, dispose d'accréditations auprès de la FDA (Food and Drug Administration), l'autorité de tutelle aux Etats-Unis.

C'est la sixième acquisition outre-Atlantique pour Addev Materials qui, lors de sa création en 2006, a démarré comme distributeur avant de devenir un industriel. L'entreprise dispose désormais de 16 usines dont deux en France déjà tournées vers la santé à Wittelsheim (Haut-Rhin) et Pouilly-sous-Charlieu (Loire). *« Nous avons commencé à internationaliser cette compétence en reprenant, l'an dernier, Parafix, un confrère anglais partenaire de Solventum, l'ex-3M Santé en Europe »*, indique Pascal Nadobny. Au premier semestre, l'ETI a repris Secoa, un fournisseur aux Pays-Bas.

A Portet-sur-Garonne, près de Toulouse, ainsi qu'aux Etats-Unis, le lyonnais est au contact des deux grands avionneurs Airbus et Boeing. Il dispose aussi d'implantations en Inde et à Singapour *« pour être proche des acteurs de la maintenance et réparation aérienne »*, ajoute le dirigeant. La société fournit en outre des films techniques et des isolants pour le secteur de l'énergie et de l'électronique.

Cette entreprise contrôlée par ses deux fondateurs, Pascal Nadobny, le président, et Julien Duvanel, le directeur général, a réalisé 210 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier. Bpifrance et Tikehau Capital complètent le tour de table. Une présence qui permet à Addev Materials de rester à l'affût d'autres acquisitions. ■

Le groupe Réunimer-Pêcherie du Sud s'adosse au fonds Hivest

LA RÉUNION

Le nouvel ensemble devient le leader français de la pêche et des produits de la mer dans l'océan Indien.

Bernard Grollier
— Correspondant à La Réunion

Le groupe de pêche et de transformation et distribution de produits de la mer Réunimer prend une nouvelle dimension en fusionnant avec son homologue malgache Pêcherie du Sud. Le nouvel ensemble devient le leader français du secteur dans l'océan Indien, avec un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros. Il entame dans le même temps une nouvelle étape de sa croissance en ouvrant son capital au fonds d'investissement Hivest Capital Partners, qui devient légèrement majoritaire au sein du holding Réunimer-Pêcherie du Sud.

« Les actionnaires les plus anciens arrivent à l'âge de la retraite. Les cadres dirigeants veulent préparer le futur, une recomposition capitalistique devenait nécessaire », explique Sébastien Camus, qui a piloté le développement de Réunimer et préside le holding. Son alter ego malgache, Olivier Méraud, en prend la direction générale.

« De l'hameçon à l'assiette »

Hivest ne communique pas sur le montant de sa mise, qui s'élève au moins à 10 millions d'euros, le montant minimal qu'il injecte dans une opération. Active depuis 2017, avec plus de 700 millions sous gestion, la société de capital-investissement installée à Paris a déjà investi dans 14 entreprises, dans des secteurs aussi variés que la publicité sur les lieux de vente (Marie-Laure PLV), l'éclairage public (Agora Makers) ou les équipements aéronautiques (CCE Group). *« Réunimer-Pêcherie du Sud correspond à la typologie d'investissement et d'organisation capitalistique à mettre en place qui nous intéresse*, commente Roland Hillion, associé. *La qualité de son management nous a convaincus de son potentiel de développement. »*

70
MILLIONS D'EUROS
Le chiffre d'affaires de l'ensemble Réunimer-Pêcherie du Sud.

Un avis partagé par Largillière Finance, à qui le groupe de l'océan Indien a confié la mission de lui trouver un partenaire *« français, partageant ses valeurs environnementales, sociales et de gouvernance »*, précise Shamir Razavhoussen, directeur associé au sein de la banque d'affaires parisienne.

Les deux groupes ont grandi en parallèle depuis la fin des années 1990, avec des actionnaires communs et une même stratégie d'intégration verticale *« de l'hameçon à l'assiette »* et de pratiques responsables. Leurs bateaux pêchent à la palangre, bien plus sélective que le chalut. A Madagascar, Pêcheries du Sud a développé la culture d'algues en impliquant les communautés côtières locales. En février, Réunimer est devenu le premier armement réunionnais à décrocher l'écolabel des produits de la pêche maritime « Pêche Durable », délivré par l'Etat français.

Réorganisé et adossé à Hivest Capital Partners, qui a vocation à rester à son capital pendant quatre à sept ans, le groupe nourrit de nouvelles ambitions. Sébastien Camus évoque déjà des *« projets de croissance externe, dans nos secteurs de prédilection, en ne s'interdisant aucune zone géographique »*. ■

Agroalimentaire : Mademoiselle Desserts repris par un groupe suisse

ÎLE-DE-FRANCE

La coopérative laitière Emmi fait l'acquisition du numéro un français de la pâtisserie industrielle.

Léa Delpont
— Correspondante à Bordeaux

Mademoiselle Desserts, numéro un de la pâtisserie industrielle en France, avalée par un groupe suisse ? Le premier fournisseur des grandes surfaces en tartes, flans, entremets et autres beignets s'est jeté lui-même dans la gueule du loup, enthousiaste à l'idée d'intégrer la coopérative laitière Emmi. Le premier acteur agroalimentaire helvète en dehors de Nestlé est en passe d'acquérir Mademoiselle Desserts pour 900 millions d'euros, le double de son chiffre d'affaires selon le protocole d'accord signé en juillet.

Le groupe tricolore de 1.900 emplois sur 12 sites industriels en France, au Royaume-Uni et au Benelux a choisi un autre industriel au sein duquel poursuivre son développement *« sur le long terme, après avoir connu successivement trois fonds d'investissement comme actionnaire majoritaire depuis 2009 »*, explique son directeur général, Didier Boudy.

Emmental et tiramisu

Cette année-là, le dirigeant et une poignée de managers avaient été accompagnés par Azulis Capital pour racheter l'usine Martine Spécialités au géant britannique Premier Food. L'entreprise créée en 1984 à Condat-sur-Trincou, en Dordogne, spécialisée dans la pâte feuilletée, faisait 60 millions de chiffre d'affaires. Quinze ans et douze acquisitions plus tard, financées avec le soutien d'Azulis, relayé par Equistone (2013) puis IK Partners (2018), le groupe, rebaptisé « Mademoiselle Desserts », affiche 420 millions de revenus sur le marché B to B, auprès de la grande distribution, des enseignes de boulangerie, de la vente à emporter ou de la restauration collective. *« Le grand public ne nous connaît pas, mais il mange nos gâteaux partout »*, souligne Didier Boudy.

Mademoiselle Desserts, dont le siège est en région parisienne, dans les Yvelines (à proximité de la division France de Premier Food), réalise 30 % de son chiffre d'affaires à l'international dans les pays où il est implanté, et 10 % hors de son territoire « domestique ». Le rapprochement avec Emmi est *« stratégique pour l'export »*, explique le dirigeant – qui le reste. La coopérative de 4 milliards d'euros, cotée à la Bourse de Zurich, n'est pas seulement le premier fromager suisse (Emmental, Gruyère...), mais il est aussi *« le premier producteur mondial de tiramisu »*.

Emmi possède quatre usines en Italie et autant aux Etats-Unis, qui vont former avec celles de Mademoiselle Desserts une nouvelle division de 3.000 emplois au chiffre d'affaires doublé (850 millions) : Desserts Powerhouse, présidée par Didier Boudy, également président de la Fédération des entreprises de boulangerie-pâtisserie. *« Cela faisait des années que l'on cherchait à s'implanter outre-Atlantique*, explique-t-il. *Cette alliance constitue une opportunité majeure pour nos pâtisseries françaises. »*

En revanche, les sites industriels continueront de se fournir en lait local. *« Même si on met tout ce que l'on peut en commun, ça n'aurait pas de sens de faire venir du lait suisse quand on en a sous la main, comme les autres ingrédients. »* ■

Dans la banque, attirer des clients est devenu un sport de combat

BANQUE

Avec le ralentissement du crédit immobilier, les établissements ont vu s'émousser l'une de leurs principales armes pour attirer de nouveaux clients.

Edouard Lederer

Un problème simple, des réponses qui le sont moins. Depuis 2022, les emprunteurs se sont faits plus rares dans les agences bancaires. En cause, la remontée des taux d'intérêt lancée par la Banque centrale européenne (BCE), ensuite répercutée sur le prix « à la pompe » du crédit immobilier. Et même si l'activité a connu un net rebond en juillet dernier, les établissements français ont vu s'émousser l'un de leurs principaux outils de conquête : accorder un prêt immobilier permet à la fois de débaucher un client bancarisé ailleurs, et ensuite de l'équiper. Tout d'abord en lui proposant une assurance emprunteur, avant de développer une relation plus large. Une mécanique qui s'est enrayée.

« On compte chaque année autour de 4 millions de nouvelles relations bancaires (brut), mais le mouvement s'est clairement ralenti dernièrement », remarque Nicolas Darbo, associé au cabinet Accuracy.

La chasse au client « actif »

Outre le ralentissement du crédit, le développement du poids lourd BoursoBank, filiale de Société Générale, joue aussi puisqu'il absorbe en partie ces nouvelles relations bancaires. A plus long terme, un troisième phénomène va intervenir, la baisse de la natalité, qui affectera la démographie bancaire. Tout sauf un détail pour ces industries de masse.

Un constat que se presse de nuancer le secteur. L'immobilier ? Cela concerne avant tout les géants mutualistes qui dominent ce marché. Les banques en ligne ? Difficile de savoir combien de revenus chaque client y génère, et s'il est vraiment actif. Quant à la conquête commerciale, elle ne serait pas toujours aussi simple à mesurer, puisque certains ne distinguent pas – dans leur communication – entre les clients particuliers, professionnels ou ceux dirigeant une PME.

« C'est logique car notre stratégie commerciale est assez fluide, on peut très bien accueillir un pro et ensuite servir ses besoins privés », note un grand réseau. Le nombre de départs n'est lui non plus pas donné publiquement, parce qu'il peut y avoir des jeux à somme nulle, et que la question principale est plutôt la qualité de la relation développée.

Avec les mises en vente ou retraits successifs de l'ex-HSBC France, puis des activités de retail d'ING, et plus récemment d'Orange Bank, c'est de fait la notion de client actif qui est venue sur le devant de la scène. Les acquéreurs distinguent de plus en plus entre des portefeuilles clientèles vastes mais mal qualifiés, et des clients aux revenus plus élevés, et aptes à générer des commissions.

Au fond, pour s'en sortir par le haut, il n'y a plus de modèle unique. Pour les banques mutualistes, comme Crédit Agricole, Crédit Mutuel ou BPCE, l'effet taille peut toujours jouer… mais au niveau local. Pour ces géants bancaires, *« il arrive parfois que l'on détienne localement 60 % de parts de marché. Dans ces conditions, le ralentissement du recrutement est à relativiser »*, explique une source.

> Les banques en ligne ? Difficile de savoir combien de revenus chaque client y génère.

D'autres misent sur une différenciation croissante entre leurs différents canaux de distribution, notamment entre le réseau « historique » et la banque en ligne maison. Des logiques de segmentation, plus ou moins fermes sont apparues ces dernières années, notamment chez BNP Paribas, qui opère plusieurs canaux de distribution (Nickel dans les bureaux de tabac, la banque en ligne Hello Bank, le réseau d'agences BNP Paribas).

Autre piste émergente : dans le secteur, certains réfléchissent à lever un tabou et introduire à terme une part de gratuité dans leur tarification. Une philosophie proche des néobanques qui ont commencé de cette façon, avant d'introduire progressivement des abonnements. *« Le défi, c'est comment on donne envie au client de venir. Cela peut éventuellement passer par une dose de gratuité, mais ensuite il faut parvenir à devenir la banque principale de ce client »*, estime un banquier.

Reste que les banques surveillent comme le lait sur le feu le marché du crédit immobilier… *« On parle de ralentissement de la conquête. Moi ce que j'observe c'est un frémissement sur les prêts à l'habitat »*, remarque un prêteur. La BCE, qui a commencé à desserrer la vis monétaire, pourrait bien leur donner un coup de pouce bienvenu. *« Si l'immobilier repart, cela peut être anesthésiant, préviennent un dirigeant. Il ne faut pas que cela nous endorme. »* ■

Accorder un prêt immobilier permet à la fois de débaucher un client bancarisé ailleurs et de l'équiper ensuite. *Photo Andbz/Abaca*

La remontée des taux donne un ballon d'oxygène aux banques en ligne historiques

Très présentes dans l'épargne, ces filiales lancées par les géants bancaires français au début des années 2000 disposent de beaucoup de liquidités… qui génèrent à leur tour des revenus importants.

Les banques en ligne « historiques », filiales des groupes bancaires traditionnels, connaissent des vents plutôt favorables en 2024. Un paradoxe, alors que leurs maisons mères, des banques de détail traditionnelles, se trouvent sous forte pression, avec des revenus à la peine, un coût élevé de leurs ressources et des charges fixes importantes.

Les performances exactes des banques en ligne restent un secret bien gardé, en raison de la concurrence acharnée à laquelle se livrent les acteurs. Leur dynamique commerciale est en revanche volontiers évoquée. *« BoursoBank poursuit une conquête commerciale soutenue »*, écrivait au deuxième trimestre Société Générale, annonçant plus de 6,5 millions de clients à fin juin pour sa filiale. Au sein de ses « banques commerciales », BNP Paribas évoquait, pour Hello bank, 3,6 millions de clients au niveau européen. Même tonalité chez Fortuneo qui, selon sa maison mère Crédit Mutuel Arkéa, a gagné 110.000 clients au premier semestre.

Ironiquement, si les banques traditionnelles se trouvent sous pression, alors que leurs filiales en ligne ont le sourire, c'est pour une même raison : la hausse des taux, déclenchée par la BCE en 2022 pour lutter contre l'inflation. Elle a causé du tort aux banques de détail françaises, mais bénéficie aux banques en ligne. Leur secret ? Avoir encore peu développé les métiers du crédit ces dernières années et, au contraire, être très présentes sur l'épargne, ce qui permet de capter des dépôts.

« C'est une période très favorable pour les banques en ligne grâce à la remontée des taux : elles ont en général des dépôts et peu ou pas de crédits, donc leurs résultats sont temporairement portés par ce contexte », estime Nicolas Darbo, associé au cabinet Accuracy.

> La néobanque britannique Revolut a vu son résultat 2023 exploser.

Dans le climat monétaire actuel, les établissements peuvent placer les liquidités sans risque, à des rendements redevenus intéressants. Au contraire de ce qui prévalait jusqu'en 2022, quand détenir des dépôts ne rapportait rien, voire générait des coûts.

Mais s'il y a des vents porteurs cette année, toutes les banques ne sont pas rentables. Les acteurs de marché considèrent que seuls BoursoBank (hors coûts de marketing) et Fortuneo le sont. La première jouit d'un effet de taille, avec une base de clientèle devenue vraiment forte. La seconde affiche des dimensions plus modestes, mais sur une clientèle aisée.

Plus largement, rappelle Nicolas Darbo, *« les banques en ligne sont généralement en perte, car ce n'est pas la banque principale de leurs clients et qu'elles les équipent assez peu. Elles génèrent en moyenne 30 euros de revenus par client, ce qui est loin des banques traditionnelles, et ne leur permet pas d'être rentables »*.

Signe qu'il n'y a pas de fatalité en la matière, la néobanque britannique Revolut a vu son résultat 2023 exploser. Avec la hausse du nombre de clients (45 millions dans le monde à fin juin), elle a vu mécaniquement le volume des transactions, et donc des commissions d'interchange, augmenter, tout comme le nombre d'abonnements. **— E. Le.**

Pourquoi les stratégies digitales varient autant d'un établissement à un autre

Vingt ans après l'apparition des premières banques en ligne, les stratégies ont fortement divergé au sein du secteur bancaire. Certains groupes les mettent en avant et en ont fait un instrument de conquête. D'autres ont décidé de s'en passer.

Au début des années 2000, au moment de la première vague Internet, une poignée de banques ont commencé à racheter des entités amenées peu à peu à devenir des banques en ligne à part entière. Une étape alors perçue comme un passage obligé… Mais vingt ans plus tard, le constat est plus nuancé.

Toutes les banques n'ont pas emprunté cette voie. Dans le même temps, les modèles physiques et en ligne se sont plutôt hybridés. Avec, à l'arrivée, d'importantes différences d'approche. Pour trois établissements – Société Générale, BNP Paribas et Crédit Mutuel Arkéa (qui opèrent respectivement BoursoBank, Hello Bank et Fortuneo) –, les complémentarités avec le réseau traditionnel sont claires.

Au sein de Société Générale, confrontée aux difficultés classiques de la banque de détail, Boursorama (devenu BoursoBank) a prospéré,

ANALYSE

au point d'aujourd'hui être un des moteurs du groupe. Entré dans le giron de la banque de la Défense en 2002, il était au départ un site de trading pour particuliers, avant d'enrichir son offre. Pendant que « Bourso » se développe, le groupe repositionne son réseau historique, un travail de fond commencé l'an dernier en fusionnant ses agences avec celles du Crédit du Nord, sa nouvelle filiale.

L'histoire est un peu différente pour Fortuneo, racheté par Crédit Mutuel Arkéa en 2006. La banque mutualiste domine en Bretagne et dans le Sud-Ouest, mais ce sont d'autres fédérations de Crédit Mutuel qui couvrent le reste de la France. Une répartition géographique qu'elle a pu dépasser grâce au numérique. Ainsi, avec Fortuneo, Arkéa dispose d'une présence à l'échelle nationale, et accède à une clientèle plutôt aisée.

Dans le cas de BNP Paribas, le sujet est pris sous l'angle de la segmentation : de quelle profondeur d'accompagnement un client a-t-il besoin ? BNP Paribas dispose ainsi en France de trois réseaux, assez différents : les agences traditionnelles, qui se repositionnent peu à peu sur les ménages aisés et les patrons d'entreprise ; Hello Bank, pour les personnes plus appétentes au digital ; et enfin Nickel, le compte bancaire distribué dans les bureaux de tabac. Sans segmentation « dure », il s'agit de placer le client face à la bonne offre, en fonction de ses besoins et des revenus qu'il génère.

Les groupes mutualistes comme Crédit Agricole, disposant d'importants réseaux physiques, ont plus de mal à exister dans ce paysage. Cette présence constitue une contrainte, mais aussi un atout, en raison de l'ancrage local et des parts de marché qu'elle procure. Pour l'heure, les banques en ligne de ces acteurs (à savoir Monabanq pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Bforbank pour le Crédit Agricole) ont des stratégies moins visibles.

Quant à BPCE et la Banque Postale, ils n'ont tout simplement pas de banque en ligne. Le premier s'est cassé les dents sur Fidor, une néobanque allemande rachetée en 2016 et fermée en 2023. La Banque Postale a également décidé l'an dernier de fermer sa banque mobile Ma French Bank. Leur pari est qu'avec des applis de haut niveau, il est aussi possible de satisfaire les clients et de vivre sans filiale dédiée.
— E. Le.

La Fed frappe fort avec sa première baisse de taux depuis mars 2020

POLITIQUE MONÉTAIRE

La Réserve fédérale a annoncé mercredi une réduction de ses taux directeurs de 0,5 point de pourcentage.

Elle les avait portés à leur plus haut niveau depuis 2001 pour combattre l'inflation, une préoccupation passée au second plan face à l'affaiblissement du marché du travail.

Bastien Bouchaud
— Bureau de New York

L'heure de la détente a sonné. La Réserve fédérale a annoncé une première baisse de taux mercredi soir de 0,5 point de pourcentage. Un événement devenu rare pour les marchés financiers. La Fed n'avait pas réduit ses taux d'intérêt directeurs depuis le choc de la pandémie en mars 2020. Pour ralentir l'économie et tenter de juguler l'inflation, la Banque centrale américaine les a même, à l'inverse, portés en juillet 2023 à leur plus haut niveau depuis 2001 – dans une fourchette de 5,25 % à 5,5 % – et les y a maintenu jusqu'à ce mercredi.

En optant pour une baisse de grande ampleur, la Réserve fédérale a pris acte du chemin parcouru dans la lutte contre l'inflation, et confirmé que ses priorités ont changé. C'est à présent la faiblesse du marché du travail qui la préoccupe. Les taux directeurs de la Fed se situent désormais entre 4,75 % et 5 %, et devraient poursuivre leur reflux au cours des prochains mois. Les projections des membres de la Fed pointent vers une baisse supplémentaire de 0,5 point d'ici la fin de l'année, et d'un point supplémentaire en 2025.

Le président de la Fed, Jerome Powell, a évoqué un *« ajustement approprié »* de la politique monétaire pour préserver *« la solidité du marché de l'emploi »*, tout en se montrant prudent sur la suite. Les prochaines décisions seront prises *« réunion par réunion »*, a-t-il insisté lors de sa conférence de presse, *« nous ne suivons pas une trajectoire prédéterminée »*. L'une des membres du conseil des gouverneurs de la Fed, Michelle Bowman, a toutefois voté en faveur d'une baisse de 0,25 point seulement. C'est la première fois depuis juin 2022 qu'une décision de politique monétaire de la Fed n'est pas prise à l'unanimité.

Une désinflation désormais bien engagée

Avec cette première baisse de taux, la Fed célèbre les progrès réalisés dans sa lutte contre l'inflation. La pandémie et l'invasion russe de l'Ukraine avaient porté le rythme des hausses de prix à un pic de 9 % sur un an en juin 2022, une envolée inédite depuis le début des années 1980. La désinflation est désormais bien engagée. En août, la hausse des prix à la consommation est retombée à 2,5 % sur douze mois, son niveau le plus bas depuis février 2021. La Fed table désormais sur une poursuite de la baisse de l'inflation à 2,1 % en 2025. C'est certes toujours supérieur à l'objectif de 2 % que s'est fixé la Banque centrale, mais la politique de la Fed répond à un double mandat : stabilité des prix et maintien du plein-emploi.

Or, les inquiétudes de la Fed se concentrent aujourd'hui sur la solidité du marché du travail. A 4,2 % en août, le taux de chômage américain reste faible vu d'Europe, mais cela reflète une dégradation de la situation outre-Atlantique par rapport à son étiage bas de 3,4 % en 2023. Et la Réserve fédérale s'attend à ce que le taux de chômage atteigne 4,4 % d'ici la fin de l'année.

Les créations de postes ont nettement ralenti ces derniers mois, avec 114.000 nouveaux emplois offerts en moyenne chaque mois entre juin et août, ce qui marque un point bas depuis la pandémie. Avec moins de postes à pourvoir, les Américains ont plus de difficultés à quitter leurs emplois. Le taux de démission, qui avait bondi ces dernières années, est retombé à son niveau de 2018.

L'essoufflement du marché du travail est incontestable, mais l'économie américaine n'est pas pour autant au bord du précipice. Les Américains continuent de consommer malgré l'épuisement des réserves accumulées durant la pandémie. Les ventes au détail ont encore augmenté de 0,1 % sur un mois en août, alors que les économistes s'attendaient à un repli de 0,2 %. Et la croissance américaine continue de faire pâlir d'envie ses partenaires du Vieux Continent. Au deuxième trimestre, la croissance du PIB a de nouveau accéléré à 3 % sur un an, selon les derniers chiffres révisés fin août. La Fed doit donc avancer avec prudence pour ne pas risquer de raviver les tensions inflationnistes. Avant même d'avoir acté sa première baisse de taux, la simple évocation d'un pivot par Jerome Powell à Jackson Hole a déjà entraîné une forte détente des taux de long terme.

> L'essoufflement du marché du travail est incontestable, mais l'économie américaine n'est pas pour autant au bord du précipice.

> La croissance du PIB a de nouveau accéléré à 3 % sur un an.

Le rendement américain à 10 ans a reflué d'un pic à plus de 5 % (fin octobre 2023) à 3,69 %, entraînant dans son sillage les taux d'intérêt immobiliers. Le taux hypothécaire à 30 ans a reculé au cours des sept dernières semaines pour tomber à son plus bas niveau depuis septembre 2022. La baisse des taux annoncée mercredi devrait accélérer le mouvement. Elle devrait également se répercuter sur les coûts de financement proposés lors de l'acquisition d'une voiture et sur les taux d'intérêt des cartes de crédit, offrant une bouffée d'oxygène aux ménages américains.

Lire « Crible »
Page 34

Le président de la Fed, Jerome Powell. La Fed doit avancer avec prudence pour ne pas risquer de raviver les tensions inflationnistes. *Kevin Mohatt/Reuters*

La baisse des taux aux Etats-Unis crée un effet boomerang pour le dollar

DEVISES

Les opérations spéculatives du « carry trade » longtemps favorables à la première monnaie mondiale ont commencé à se retourner contre elle.

Nessim Aït-Kacimi

A l'approche de la première baisse des taux aux Etats-Unis depuis mars 2020, le dollar fait preuve de résistance et gagne 1 % cette année. La première monnaie mondiale aborde le nouveau cycle de baisse des taux à seulement 3 % sous son record historique d'octobre 2022.

Historiquement, le billet vert recule de manière uniforme et prononcée lorsque la Réserve fédérale est la principale des grandes banques centrales à mener le bal des baisses des taux, comme en 2007 (-325 points de base d'assouplissement). Il progresse contre la plupart des monnaies au début du cycle d'assouplissement monétaire de la Fed, quand les autres banques centrales baissent aussi leur taux en même temps, comme dans la situation actuelle.

Les phases de repli des taux à l'échelon mondial, comme lors du Covid en 2020, voient le dollar surnager dans l'océan des monnaies. Dans ces crises internationales, l'économie américaine et sa monnaie résistent mieux que les autres. Dans les trois mois qui suivent la première baisse des taux de la Fed, le dollar progresse en moyenne le plus contre la livre sterling et les monnaies scandinaves (Norvège, Suède), de 6 à 8 %, selon l'analyse des économistes de Goldman Sachs. Il gagne autour de 1 % contre l'euro.

Une prise de risque débridée

La seule monnaie par rapport à laquelle il baisse, de 5,4 % en moyenne, est le yen. Dans les périodes où les banques centrales ont abaissé leurs taux en même temps depuis 1998, la Banque du Japon a été toujours été celle qui les a le moins reculés, ce qui a favorisé la tenue relative du yen. Cette année, la BoJ est même la seule grande banque centrale à ne pas se joindre au mouvement d'assouplissement monétaire, en prenant même le chemin inverse en relevant ses taux. Depuis le début des craintes sur la récession aux Etats-Unis début juillet, annonciatrices d'un cycle de baisse des taux outre Atlantique, le dollar a perdu globalement 3,5 % mais 12 % face au yen.

> Les phases de repli des taux à l'échelon mondial, comme lors du Covid en 2020, voient le dollar surnager dans l'océan des monnaies.

Les prises de bénéfice ou les pertes assumées dans les opérations dites de « carry trade » ont contribué au plongeon du dollar face au yen. Ces stratégies consistaient à emprunter des yens à un très faible taux d'intérêt pour les vendre ensuite contre des dollars pour acheter de la dette d'Etat américaine, bien plus rémunératrice que son homologue japonaise.

Le regain de volatilité de la paire dollar yen et les futures baisses des taux aux Etats-Unis vont rendre le carry trade moins attrayant et plus risqué. Les intervenants (hedge funds, institutionnels japonais…) ont revendu leurs obligations d'Etat américaines pour récupérer des dollars, cédés ensuite contre des yens afin de rembourser leurs emprunts.

La stratégie de carry trade sur les grandes monnaies (celles du G10) rapporte 2,4 % cette année après avoir gagné jusqu'à 11 % juste avant la tempête de l'été, selon l'indice S&P spécialisé. Les taux au Japon restant très bas, le carry trade n'est pas abandonné. Des intervenants préfèrent toutefois emprunter d'autres monnaies, comme le franc suisse, à des taux certes plus élevés, mais avec une volatilité moindre de la devise et donc des risques moins élevés.

Si la Fed amorce un cycle de baisse des taux bien plus agressif qu'anticipé par les marchés, le dollar pourrait devenir en 2025 une devise de financement du carry trade, et non plus d'investissement, alimentant une prise de risque débridée à l'échelon mondial. Les marchés vendraient alors massivement des dollars pour investir ensuite sur des devises à taux bien plus élevés (Amérique latine, Asie…). ■

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-2714
EN DATE DU 29 JUILLET 2024

déclarant d'utilité publique le projet « entrée de ville - création d'une résidence services seniors» A TREMBLAY-EN-FRANCE

Le préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du mérite.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté n°2023-2655 du 04 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric ANTIPH0N, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis du même jour ;

VU la délibération du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 9 octobre 2023 approuvant le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de créer une résidence services seniors et du logement inclusif, autorisant le président de Paris Terres d'Envol à solliciter du préfet l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et demandant à ce que la déclaration d'utilité publique et la cessibilité soient prononcées au profit de Paris Terres d'Envol ;

VU le courrier du 8 novembre 2023 du Président de Paris Terres d'Envol sollicitant du préfet de la Seine-Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue du projet «entrée de ville - création d'une résidence services seniors » à Tremblay-en-France ;

VU le dossier soumis à l'enquête ;

VU l'arrêté n°2024-0598 du 26 février 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, qui s'est tenue du 15 avril 2024 au 3 mai 2024 inclus ;

VU le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable en date du 30 mai 2024 ;

VU le courrier du 3 juillet 2024 du président de l'EPT Paris Terres d'Envol sollicitant du préfet le prononcé de la déclaration d'utilité

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir les biens immobiliers en cause pour la réalisation du projet ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : Est déclarée d'utilité publique, au profit de l'EPT Paris Terres d'Envol, l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, de l'immeuble nécessaire à la réalisation du projet « entrée de ville - création d'une résidence services seniors», à Tremblay-en-France.

Le périmètre de la déclaration d'utilité publique est précisé sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'expropriation doit être accomplie dans un délais de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Il est également inséré dans deux journaux d'annonces judiciaires et légales du département par les soins et aux frais de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Il est, en outre, rendu public par affichage, pour un délai de deux mois, à la mairie de Tremblay-en France sur le territoire de laquelle se situe le périmètre de la DUP. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire, qui en certifie la réalisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recour contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, la sous-préfète du Raincy, le maire de la commune concernée et l'EPT Paris Terres d'Envol sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée au commissaire enquêteur, au directeur de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports et à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Jacques Witkowski

EP 24-558 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

OPA hostile : l'arsenal de défense des groupes cotés se renforce

RÉGLEMENTATION

Le droit offre une boîte à outils relativement large qui tend à se renforcer, comme récemment avec les droits de vote multiple.

Laurence Boisseau

Fin août, le gouvernement espagnol a mis son veto à l'OPA hostile du hongrois Ganz Mavag Europe sur Talgo, le champion de l'industrie ferroviaire. Il a mis en avant « *des risques pour la sécurité nationale et l'ordre public* ». Un mois plus tôt, le groupe bancaire espagnol Sabadell avait soigné ses actionnaires avec un gros dividende pour contrer l'offre de son rival BBVA.

A la Bourse de Paris, depuis la bataille Veolia-Suez, en 2021, les OPA hostiles sont rares. Il n'empêche. Les prises de contrôle non sollicitées préoccupent les dirigeants. Chez Bouygues, tous les ans, l'assemblée générale vote une disposition qui permet aux dirigeants d'émettre des bons de souscription en actions (bons Breton) en cas d'offre hostile. Martin Bouygues a expliqué qu'il ne s'était pas préoccupé du capital jusqu'à l'automne 1988 lorsque Robert Maxwell avait acquis 6 %. « *Depuis, avec mon frère Olivier, on est passé de zéro à 28 %, avec de la dette, des résultats, une certaine sagesse dans la croissance et le développement* », a-t-il expliqué.

En France, le droit offre une boîte à outils relativement large et qui s'est même étoffée avec le temps. En juin dernier, la loi visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France a été publiée. Elle a introduit la possibilité d'émettre des actions avec des droits de vote multiple. « *Un moyen de défense redoutable contre une OPA non sollicitée* », explique le cabinet d'avocats Herbert Smith Freehills qui publie un panorama des défenses anti-OPA au sein des 60 plus grandes entreprises françaises depuis dix-sept ans. En décembre 2023, Bercy a renforcé son contrôle sur les investissements étrangers. Dès lors qu'un investisseur hors de l'Union européenne prend 10 % d'une société cotée, l'Etat a son mot à dire.

Clauses de changement de contrôle

Les armes privilégiées ont évolué au fil des années. Aujourd'hui, ce sont les clauses de changement de contrôle, qui modifient certains contrats stratégiques en cas de changement d'actionnaire majoritaire, qui ont le vent en poupe. En 2027, près de 77 % des groupes du CAC 40 et CAC Next20 y recourent contre 41 % en 2013, selon le panorama d'Herbert Smith Freehills. Parmi ces clauses, il peut y avoir l'exigibilité d'un financement bancaire (c'est le cas chez Accor, Air Liquide, Bouygues, Faurecia ou Klepierre), ou bien l'annulation de contrats conclus avec des clients ou des fournisseurs (Danone, Veolia ou Valeo), ou encore des indemnités de départ dues aux dirigeants.

Autre mesure devenue populaire, la raison d'être, introduite dans la loi Pacte en 2019. Cette dernière peut être opposée par les organes compétents à l'initiateur d'une offre dont les perspectives seraient incompatibles avec cette raison d'être. Si 37,5 % des sociétés du CAC 40 et du CAC Next20 déclarent avoir adopté une raison d'être, seules 17 % d'entre elles l'ont introduite dans leurs statuts. Parmi elles, Carrefour, Danone, Engie, et Orange.

Afin de prévenir le dépôt d'offres publiques non sollicitées, le capital de certaines sociétés est constitué de blocs structurants (plus de 10 % du capital ou des droits de vote) détenus par des actionnaires souvent historiques et fidèles. Vingt-trois sociétés du CAC 40 y ont recours contre seulement 10 en 2007. Cela concerne Accor, AXA, Bouygues, Crédit Agricole, Saint-Gobain, Dassault Systèmes et bien d'autre encore.

Les bons Breton, introduits en France en 2006, qui constituent une arme de dissuasion en renchérissant le coût d'acquisition de la société pour l'initiateur de l'offre puisque le capital acquis est dilué, ne présentent plus qu'un intérêt limité. En 2007, huit sociétés du CAC 40 avaient fait voter par leur assemblée générale la possibilité d'émettre ces bons.

Aujourd'hui, après le rejet, en 2024, par les actionnaires d'Accor de cette résolution avec seulement 45,09 % de votes favorables, Bouygues est la seule société disposant d'une autorisation de ce type. Certains investisseurs et agences de conseil en vote sont formellement opposés à ce type de défense. Ce qui rend sa portée limitée, en pratique.

En fin de compte, aucune de ces armes n'est réellement décisive. Les quelques offres publiques hostiles qui ont été lancées depuis 2010 ont abouti. Veolia a fini par racheter Suez après plus de sept mois de lutte acharnée. « *Tout est une question de prix, au final* », explique un avocat spécialisé en droit boursier. ■

La date

2023

En décembre de cette année, Bercy a renforcé son contrôle sur les investissements étrangers. Dès lors qu'un investisseur hors de l'Union européenne prend 10 % d'une société cotée, l'Etat a son mot à dire.

Le parrain du trading quitte l'arène des marchés

HEDGE FUNDS

Après plus de trente années d'activité frénétique, Steve Cohen, l'un des meilleurs traders actions de Wall Street, va se concentrer sur le management de son hedge fund Point72.

Nessim Aït-Kacimi

La fortune de Steve Cohen est estimée à 21,3 milliards de dollars, ce qui le positionne au 94e rang mondial. *Photo Charlie Riedel/AP/Sipa*

A 68 ans, Steve Cohen, quitte l'arène du trading, selon l'agence Bloomberg. Le trader spécialisé sur les actions de Wall Street fait partie de la vingtaine de fondateurs de hedge funds emblématiques de Wall Street, toujours en activité après plus de trente années de hauts et de bas sur les marchés. Une longévité rare.

« *Il fait une pause dans le trading. Il estime qu'il peut avoir un plus grand impact en se concentrant sur la gestion de l'entreprise, en pilotant des initiatives stratégiques, ainsi qu'en encadrant la prochaine génération de talents* », a confirmé la porte-parole de son fonds, Point72, Tiffany Galvin-Cohen. A partir d'un certain âge, les fondateurs de hedge fund décident d'eux-mêmes d'arrêter de gérer l'argent des clients. Ils savent que dans ce milieu ultra-compétitif les traders ne doivent pas s'obstiner en faisant « le combat de trop ».

Un hedge fund de 35 milliards de dollars

Comme Steve Cohen, qui reste codirecteur des investissements, les gérants de fonds spéculatifs emblématiques se concentrent alors sur le management de leur firme. Leur propre argent reste systématiquement investi dans les différents fonds de leur hedge fund. Parfois, ils continuent d'avoir une petite activité de trading pour compte propre pour leur distraction ou en souvenir de leurs prouesses passées, comme ce fut le cas pour George Soros, longtemps après sa retraite.

Dans son hedge fund, Steve Cohen gérait de toute façon une part très limitée des actifs. Près de 200 équipes de traders, gérants et analystes font fructifier les capitaux du fonds, souvent de manière collégiale, de telle sorte qu'aucun n'est irremplaçable, même le fondateur.

Son hedge fund de 35 milliards de dollars s'est diversifié au cours du temps sur de nouvelles stratégies : gestion quantitative, IA, capital-investissement. Selon Bloomberg, le fonds, qui a collecté près de 13 milliards de dollars depuis 2020, pourrait décider cette année de rendre une partie de leur argent aux investisseurs. L'objectif est de limiter la taille des actifs.

Des encours trop importants ont tendance à pénaliser la performance, le fonds perdant en flexibilité. Au premier semestre, son fonds multistratégies a gagné 8,7 %, juste au-dessus des rendements de ses deux principaux concurrents, Citadel et Millennium, respectivement de 8,1 % et 6,9 %.

La fortune de Steve Cohen est estimée à 21,3 milliards de dollars par Forbes, ce qui le positionne au 94e rang mondial des milliardaires. Ce grand collectionneur d'art moderne est aussi un passionné de sports, comme de nombreux autres géants de hedge fund. Il a racheté l'équipe de baseball des New York Mets en 2020 pour la somme de 2,4 milliards de dollars. Il a aussi investi dans le golf.

Sa carrière aurait pu s'arrêter net quand son précédent hedge fund SAC Capital, créé en 1992, a été au centre d'une retentissante affaire de délit d'initié. Il a dû fermer ses portes après avoir acquitté une amende de 1,8 milliard de dollars, un record pour une telle affaire. Il l'a transformé en family office en 2014, sous le nom de Point72. En 2018, le fonds a de nouveau pu collecter l'argent d'investisseurs après une période de purgatoire et d'interdiction de gestion pour Steve Cohen. Même s'il n'avait pas été inculpé directement pour les délits d'initié de son fonds, la justice lui avait reproché un manque de vigilance et de supervision de ses traders et de ses analystes. Beaucoup doutaient en revanche qu'il ne soit pas au courant des pratiques de certains collaborateurs. ■

En Italie, les discussions reprennent sur une consolidation autour de la banque Monte dei Paschi

BANQUE

Après l'échec des discussions avec UniCredit, Unipol pourrait envisager une participation sous condition mais exclut toute fusion.

Olivier Tosseri
— Correspondant à Rome

En partant à l'assaut de la deuxième banque allemande, Andrea Orcel, le patron d'UniCredit, agite les eaux de la consolidation du secteur bancaire européen. Au grand dam du gouvernement Meloni qui a longtemps espéré qu'il jette son dévolu sur Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS). Des négociations « *exclusives* » avaient même été ouvertes pour lui vendre sa participation dans l'institut de crédit siennois. Un mariage qui aurait permis la création d'un troisième pôle bancaire pour parachever la stabilité du système italien et soutenir l'économie de la péninsule. Son échec annoncé avec fracas n'a pas aiguisé les convoitises des autres banques transalpines.

L'automne dernier, le ministère italien de l'Economie cédait sur les marchés 25 % du capital de BMPS, dont il détenait jusque-là 64 %. Ses 26,7 % encore en sa possession seront vendus d'ici à la fin de l'année comme il s'est engagé à le faire auprès de la Commission européenne. Unipol pourrait envisager une prise de participation dans la banque dont le bénéfice net a bondi de 87 % au cours du premier semestre pour s'établir à 1,16 milliard d'euros. Mais pas à n'importe quelle condition.

Une prise de participation sous condition

Le président du groupe de Bologne, Carlo Cimbri, subordonne son éventuelle entrée au capital de BMPS à un accord industriel de bancassurance. Il serait de taille limitée et, en tout état de cause, d'une taille qui ne nécessiterait pas d'autorisation de la part de l'autorité de tutelle. Ce qui signifie que le seuil des 10 % ne serait pas franchi.

« *La seule chose que je pourrais évaluer est un accord commercial pour étendre le réseau de distribution. Unipol pourrait être disponible sous certaines conditions pour une action* » dans BMPS, a déclaré Carlo Cimbri. Il lorgne avec intérêt son portefeuille de polices, notamment non-vie. Des annonces pourraient être faites à l'occasion de la présentation de son nouveau plan stratégique au printemps 2025.

26,7 %

DE MONTE DEI PASCHI sont encore détenus par l'Etat italien et seront vendus d'ici à la fin de l'année comme il s'est engagé à le faire auprès de la Commission européenne.

Un troisième pôle bancaire italien ?

Le principal obstacle à un investissement dans BMPS serait, selon le patron d'Unipol, l'accord de coentreprise entre la banque de Sienne et la société française AXA qui expire en 2027. Sans oublier les valorisations boursières actuellement élevées. Carlo Cimbri a assuré qu'aucun contact n'a pour l'instant été noué avec le Trésor sur ce dossier. La banque BPER, qui n'est pas en mesure de réaliser des opérations extraordinaires, exclut une éventuelle participation dans BMPS. Carlo Cimbri a surtout douché les espoirs de ceux qui le voyaient comme l'acteur principal de la constitution d'un « troisième pôle bancaire italien ».

Une fusion entre Unipol et son autre filiale Pop Sondrio n'est pas à l'ordre du jour. Elle « *risquerait de créer un désordre, ce serait une mauvaise opération* », estime-t-il. Les partisans d'un nouvel élan de consolidation du secteur bancaire italien autour de Bper, Carige et de la banque populaire de Sondrio resteront déçus. Banco BPM, de son côté, privilégie aussi un destin en solitaire. « *Nous sommes concentrés de la manière la plus absolue sur notre plan industriel et ne sommes pas intéressés par un "Risk" bancaire* », a commenté son patron Giuseppe Castagna. ■

Energies fossiles : les banques européennes se retirent, leurs concurrentes en profitent

BANQUE

Depuis l'Accord de Paris sur le climat, en 2015, les grandes banques européennes ont globalement réduit leurs financements aux énergies fossiles.

Tifenn Clinkemaillié

Les banques américaines et canadiennes multiplient les prêts dans le secteur des énergies fossiles

Changement de rang dans le classement des principaux prêteurs depuis 2022, par rapport à la période 2016-2021

« LES ÉCHOS » / SOURCE : BLOOMBERG / PHOTO : JAMES MACDONALD, BLOOMBERG

Des engagements individuels peu suivis d'effets ? Si plusieurs grandes banques européennes – dont UBS, Deutsche Bank ou BNP Paribas – ont significativement réduit leurs financements directs aux énergies fossiles, d'autres établissements bancaires n'ont pas hésité à prendre leur place, avance une étude parue dans « Nature Communications ».

Au point d'annuler les efforts fournis par les premiers, alertent ses auteurs, qui militent pour une harmonisation de la réglementation au niveau mondial. Pour les experts du secteur, le mouvement de retrait est néanmoins bel et bien enclenché.

« Effet de substitution »

Dans le détail, l'étude montre que le groupe bancaire suisse UBS a réduit de plus de 50 % ses investissements dans les énergies fossiles, entre 2015 et 2020, par rapport aux cinq années précédentes, mais la banque japonaise Sumitomo Mitsui Banking Corporation les a augmentés de plus de 100 %. Et le constat n'est pas isolé. Si Credit Suisse – avant son rachat par UBS –, Deutsche Bank ou BNP Paribas ont réduit leurs investissements, les grandes banques japonaises et canadiennes, les ont, elles, musclés, à l'instar de Mizuho Financial ou de la Banque de Montréal, avancent les auteurs de l'étude, qui se basent sur des données compilées par Bloomberg.

« *Le problème que nous identifions dans notre étude est ce que nous appelons "l'effet de substitution"*, analyse Max Falkenberg, chercheur à l'Institut des ressources durables de l'University College de Londres. *Naïvement, on imagine que si une banque prête un dollar de moins à une entreprise des énergies fossiles, c'est un dollar de moins d'investi. En réalité, ce n'est pas ce que l'on constate dans les chiffres.* »

Entre 2010 et 2020, le montant annuel moyen des prêts et obligations souscrits par le secteur bancaire aux entreprises des énergies fossiles – pétrole, gaz et charbon – est resté globalement stable, rapporte l'étude, financée par le Conseil de recherche européen, organisme chargé de coordonner les efforts de recherche entre les Etats membres de l'Union européenne.

De nouveaux acteurs

De 584 milliards de dollars, il a grimpé à 592 milliards après la signature de l'Accord de Paris de 2015, qui prévoit pourtant de « *rendre les flux financiers compatibles avec* […] *un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

Et de nouveaux acteurs continuent d'émerger. Derniers en date : les banques régionales nord-américaines. Depuis début 2022, Texas Capital Bank a gagné pas moins de 46 places dans le classement des principaux prêteurs, souligne Bloomberg. De la même manière, les banques américaines Truist Securities, FHN Financial, Cadence Bank, BOK Financial, ou encore la banque canadienne Canadian Western Bank, ont toutes grimpé de 17 à 40 places. Elles font désormais partie des 50 premiers prêteurs en termes de nombre de transactions liées au pétrole, au gaz et au charbon. Les grandes banques ne sont pas en reste. Malgré d'intenses manifestations, Citigroup a récemment contribué à la levée d'environ 4,2 milliards de dollars d'obligations pour des clients tels que Saudi Aramco et le principal producteur de pétrole d'Abu Dhabi, Adnoc.

> « Les acteurs des énergies fossiles devront faire face à terme à une augmentation du coût de leurs financements bancaires. »
>
> **AMINE BENAYAD**
> Directeur associé au BCG

Pression du public

Pour Max Falkenberg, le constat est clair : « *La régulation existante n'est pas suffisante.* » « *Elle ne restreint pas les comportements opportunistes* », plaide-t-il, craignant que les financements continuent à se déplacer. Si ce constat peut paraître alarmant, il reste à temporiser, pour Amine Benayad, directeur associé au BCG, spécialiste des sujets finance et développement durable. « *Le financement aux énergies fossiles ne va pas s'éteindre du jour au lendemain. Il n'est donc pas surprenant de voir ce type de dynamiques ou des sources de financement moins exposées ou moins contraintes prendre le relais. Sur le moyen long terme, en revanche, cela ne sera pas la même histoire, il faut continuer à pousser* », estime-t-il.

En Europe, la régulation s'accélère – la Banque centrale européenne envisage notamment d'infliger des pénalités aux banques qui mesurent mal les risques –, la pression du public est aussi suivie d'effet, rappelle le spécialiste, pour qui le prix devrait aussi jouer. « *Les acteurs des énergies fossiles auront de moins en moins d'offres de financement et devront faire face à terme à une augmentation du coût de leurs financements bancaires* », prédit l'expert, pour qui l'enjeu central est plutôt celui de la vitesse du retrait. ■

Les cibles de décarbonation des banques pointées du doigt

Sur 243 cibles mises en avant par les banques, la plupart « ne sont pas efficaces et doivent être repensées », plaide un rapport publié ce jeudi par l'ONG Reclaim Finance.

En matière de réduction de leurs émissions, les banques multiplient les annonces. Les 30 plus gros établissements de la « Net Zero Banking Alliance », une coalition ayant pour objectif le respect de l'Accord de Paris et dont sont membres les principales banques françaises, ont adopté pas moins de 243 cibles de décarbonation, selon un rapport publié ce jeudi par l'ONG Reclaim Finance.

Celles-ci sont « *supposées jouer un rôle clé dans la réduction des émissions des clients de la banque* », rappelle l'étude. La réalité est plus contrastée, déplorent ses auteurs. En effet, sur treize grandes catégories de cibles identifiées, seules deux « *sont susceptibles d'entraîner des réductions d'émissions dans le monde réel* ».

« Un fouillis de mesures »

Sont concernées les cibles qui réduisent le financement de l'approvisionnement en énergies fossiles, ainsi que celles qui réduisent l'intensité des émissions physiques des secteurs industriels fortement consommateurs d'énergies fossiles.

Pour le reste, les cibles mises en avant « *regroupent un fouillis de mesures différentes, de catégories confuses et d'ambitions incohérentes, à des années-lumière des cibles transparentes et ambitieuses nécessaires pour contribuer à la réduction des émissions* », plaide Patrick McCully, analyste senior chez Reclaim Finance. Dans le viseur de l'ONG notamment : les cibles de décarbonation basées sur les « émissions financées » (par les prêts) et les « émissions facilitées » (par les activités des marchés de capitaux), qui représentent six des treize cibles identifiées.

Evaluer la solidité des plans de transition

Ces dernières sont calculées à l'aide de variables financières, en particulier la valeur des entreprises financées. Seulement, si la valeur des entreprises du portefeuille d'une banque évolue, mécaniquement, les émissions financées diminuent, et ce même si les émissions réelles restent constantes. Résultat : « *Les banques atteignent leurs objectifs sans réellement changer leurs pratiques* », explique Christophe Etienne, l'un des auteurs du rapport. Au niveau des banques françaises, « *Banque Populaire-Caisse d'Epargne (BPCE) a les cibles les moins ambitieuses* », avance Reclaim Finance. Avec Crédit Agricole, la banque fait par ailleurs un large usage des mesures d'émissions financées, note le rapporte. La Banque Postale, elle, fait partie de celles qui n'ont pas recours à des métriques basées sur une variable financière.

Face à ce constat, Reclaim Finance plaide pour la mise en place d'objectifs de réduction des émissions absolues des clients et axées sur la proportion de clients fournissant des garanties suffisantes sur leur transition. L'ONG appelle en outre les régulateurs à évaluer la solidité des plans de transition des banques. « *La plupart des banques ne divulguent pas les informations nécessaires pour permettre aux investisseurs ou au marché d'évaluer la maturité de leurs objectifs Net Zéro* », souligne une seconde étude, parue mercredi et réalisée par le cabinet de conseil Wavestone.

De fortes disparités existent à travers le monde, notamment sur le fondement scientifique des objectifs. En Allemagne, seuls 12 % d'entre eux sont ainsi scientifiquement fondés, une proportion qui monte à 50 % en France.
— T. C.

euronext

SÉANCE DU 18 - 09 - 2024
CAC 40 : 7444,9 (-0,57 %) NEXT 20 : 11124,18 (-0,10 %)
CAC LARGE 60 : 8026,08 (-0,54 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5527,7 (-0,52 %)
DATE DE PROROGATION : 25 SEPTEMBRE

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV / VOL. / NB TITRES	CLOT / + HAUT / + BAS	% VEIL / % MOIS / % 52 S.	% AN / + HAUT AN / + BAS AN	BPA / PER / RDT
ACCOR (AC) ◆ FR0000120404 05/06/24 1,18	A	38,77 681420 243.622.860	**38,47** 38,82 38,47	**- 0,65** + 8,46 + 13,18	**+ 11,18** 43,74 31,73	 3,07
AIR LIQUIDE (AI) ◆ FR0000120073 20/05/24 3,2	A	170,04 383600 578.180.359	**167,8** 170,4 167,8	**- 1,38** + 1,16 + 12,32	**+ 4,8** 179,473 150,618	 1,91
AIRBUS GROUP (AIR) ◆ NL0000235190 16/04/24 2,38	A	129,5 970965 792.283.683	**128,72** 130,36 128,58	**- 0,77** - 6,47 - 1,02	**- 7,91** 172,78 126,66	3,4 37,91 2,18
ARCELORMITTAL (MT) ◆ LU1598757687 16/05/24 0,2	A	20,93 2586791 852.809.772	**21,1** 21,16 20,81	**+ 0,72** + 4,4 - 11,2	**- 17,82** 26,95 18,435	
AXA (CS) ◆ FR0000120628 30/04/24 1,98	A	36,14 3309193 2.200.704.700	**35,99** 36,28 35,88	**- 0,44** + 7,88 + 23,83	**+ 22,04** 36,4 29,04	 5,5
BNP PARIBAS (BNP) ◆ FR0000131104 21/05/24 4,6	A	64,1 1495272 1.130.810.671	**64,15** 64,54 63,99	**- 0,47** + 4,96 + 6,72	**+ 2,49** 73,08 53,08	 7,17
BOUYGUES (EN) ◆ FR0000120503 30/04/24 1,9	A	32,4 540253 379.243.267	**32,6** 32,65 32,38	**+ 0,77** + 3,39 - 2,1	**- 4,45** 38,26 29,82	 5,83
CAP-GEMINI (CAP) ◆ FR0000125338 29/05/24 3,4	A	191,75 226821 172.608.113	**192** 192,45 191,45	**- 0,13** + 6,37 + 15,7	**+ 1,72** 227,4 170,15	 1,77
CARREFOUR (CA) ◆ FR0000120172 28/05/24 0,87	A	15,475 2436395 677.969.188	**15,555** 15,67 15,46	**+ 0,91** +10,48 - 7,55	**- 6,1** 16,92 13,14	 5,59
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆ FR0000045072 29/05/24 1,05	A	14,365 2285016 3.041.031.027	**14,4** 14,47 14,365	**+ 0,24** + 6,59 + 24,63	**+ 12,04** 15,925 12,118	 7,29
DANONE (BN) ◆ FR0000120644 03/05/24 2,1	A	64,62 881046 679.553.991	**64,52** 65,04 64,38	**- 0,28** + 6,64 + 19,9	**+ 9,95** 66,34 56,14	 3,26
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ FR0014003TT8 27/05/24 0,23	A	35,39 1081546 1.336.449.712	**35,41** 35,55 35,17	**+ 0,09** + 3,57 + 0,41	**- 19,95** 48,875 32,25	 0,65
EDENRED (EDEN) ◆ FR0010908533 10/06/24 1,1	A	36,41 513344 249.588.059	**35,86** 36,65 35,76	**- 1,54** - 4,27 - 38,41	**- 33,76** 58,76 34,7	 3,07
ENGIE (ENGI) ◆ FR0010208488 02/05/24 1,43	A	16,065 4089872 2.435.285.011	**15,925** 16,125 15,91	**- 0,62** + 2,31 + 5,49	**+ 0,04** 16,64 13,07	1,21 13,21 8,98
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆ FR0000121667 06/05/24 3,95	A	205,1 415003 457.318.291	**204,8** 207,4 204,4	**- 0,34** - 3,49 + 18,09	**+ 12,78** 219 172,82	 1,93
EUROFINS SCIENT. (ERF) FR0014000MR3 03/07/24 0,43	A	52,7 345949 192.981.183	**52,34** 52,84 52,04	**- 0,91** + 0,85 - 4,87	**- 11,26** 62,1 39,47	 0,96
HERMES INTL (RMS) ◆ FR0000052292 02/05/24 21,5	A	1925,5 64332 105.569.412	**1909** 1933 1906,5	**- 0,88** -10 + 1,85	**- 0,51** 2436 1788,8	 1,13
KERING (KER) ◆ FR0000121485 02/05/24 9,5	A	229 212728 123.420.778	**227** 229,1 226,4	**- 1,15** -10,81 - 50,59	**- 43,11** 438,6 224,95	 4,19
L.V.M.H. (MC) ◆ FR0000121014 23/04/24 7,5	A	608,9 674035 500.141.700	**595,9** 609,5 595,9	**- 1,94** - 9,45 - 19,74	**- 18,77** 886,4 595,9	 1,26
LEGRAND (LR) ◆ FR0010307819 31/05/24 2,09	A	103,7 326904 262.245.733	**102,35** 103,7 102,15	**- 1,16** + 6,68 + 15,99	**+ 8,77** 104,9 88,44	 2,04
L'ORÉAL (OR) ◆ FR0000120321 26/04/24 6,6	A	368 366538 534.955.898	**365,8** 368,95 364,65	**- 0,69** - 5,07 - 9,55	**- 18,83** 461,85 364,55	 1,8
MICHELIN (ML) FR001400AJ45 22/05/24 1,35	A	36,54 1129905 714.958.226	**36,32** 36,63 36,31	**- 0,3** + 4,43 + 20,62	**+ 11,89** 38,52 30,06	 3,72
ORANGE (ORA) ◆ FR0000133308 04/06/24 0,42	A	10,85 5486158 2.660.056.599	**10,91** 10,935 10,825	**+ 0,65** + 6,39 - 1,71	**+ 5,88** 11,37 9,192	 3,85
PERNOD-RICARD (RI) ◆ FR0000120693 17/07/24 2,35	A	125,75 312798 253.328.748	**124,55** 126,1 124,35	**- 1,62** + 1,34 - 26,41	**- 22,03** 164,55 119,95	 1,89
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆ FR0000130577 01/07/24 3,4	A	97,56 278005 268.723.468	**97,26** 97,58 96,56	**- 0,16** + 3,25 + 35,31	**+ 15,79** 108,4 83,16	 3,28
RENAULT (RNO) ◆ FR0000131906 22/05/24 1,85	A	39,44 576694 295.722.284	**39,51** 39,69 39,23	**+ 0,2** - 4,54 + 4,63	**+ 7,06** 54,54 33,265	 4,68
SAFRAN (SAF) ◆ FR0000073272 28/05/24 2,2	A	202,7 337071 427.260.541	**200,9** 203,1 200,1	**- 0,79** + 1,98 + 32,43	**+ 25,99** 218,9 156,68	 1,1
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆ FR0000125007 10/06/24 2,1	A	80,82 765055 504.005.802	**80,94** 81,1 80,22	**+ 0,2** + 6,61 + 42,12	**+ 21,42** 82,76 61,27	 2,6
SANOFI (SAN) ◆ FR0000120578 13/05/24 3,76	A	102,56 1007359 1.268.767.876	**102,96** 103,32 102,5	**+ 0,06** + 4,45 + 1,26	**+ 14,71** 106,14 84,93	 3,65
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆ FR0000121972 28/05/24 3,5	A	229,9 460732 575.627.026	**229,2** 230,15 227,5	**- 0,5** + 3,29 + 46,06	**+ 26,09** 239 171,1	 1,53
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆ FR0000130809 27/05/24 0,9	A	22,505 1994863 812.035.548	**22,585** 22,72 22,505	**- 0,13** + 7,24 - 2,99	**- 5,99** 27,95 19,37	 3,99
STELLANTIS NV (STLAP) NL00150001Q9 22/04/24 1,32	A	13,594 1112229 3.023.129.879	**13,666** 13,766 13,58	**+ 0,21** - 4,79 - 23,18	**- 35,37** 27,345 13,38	 11,34
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆ NL0000226223 24/06/24 0,08	A	25,39 1794967 911.281.920	**25,25** 25,535 25,145	**- 1,25** - 9,12 - 37,88	**- 44,19** 45,815 24,765	0,23 111,11 0,36
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ FR0000051807 28/05/24 3,85	A	100,5 92221 60.738.823	**100,95** 101,2 99,96	**+ 0,15** - 3,4 - 16,43	**- 23,55** 153,8 80,76	 3,81
THALES (HO) ◆ FR0000121329 21/05/24 2,6	A	143,05 187635 210.210.140	**144,9** 146,05 143,05	**+ 2,04** - 3,27 + 4,28	**+ 8,17** 174,5 131,45	 1,79
TOTALENERGIES (TTE) ◆ FR0000120271 19/06/24 0,79	A	61,58 2813114 2.397.679.661	**61,23** 61,65 61,04	**- 0,28** - 1,76 - 1,23	**- 0,6** 70,11 57,45	 1,29
UNIBAIL-R/WFD (URW) FR0013326246 14/05/24 2,5	A	77,82 241122 139.364.104	**77,64** 78,1 77,2	**+ 0,03** +14,55 + 64,88	**+ 16,02** 82,16 63,96	 3,22
VEOLIA ENV. (VIE) ◆ FR0000124141 08/05/24 1,25	A	30,24 1165861 726.148.514	**30,13** 30,38 30,13	**- 0,36** + 6,09 + 2,94	**+ 5,5** 31,6 26,47	 4,15
VINCI (DG) ◆ FR0000125486 23/04/24 3,45	A	110,8 866921 588.519.218	**110,35** 110,8 110	**- 0,23** + 4,6 + 3,87	**- 2,95** 120,62 97,44	 3,13
VIVENDI (VIV) ◆ FR0000127771 30/04/24 0,25	A	10,11 1471882 1.029.918.125	**10,085** 10,17 10,06	**- 0,4** + 4,96 + 24,35	**+ 4,23** 11,17 9,026	 2,48

SRD — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV / VOL. / NB TITRES	CLOT / + HAUT / + BAS	% VEIL / % MOIS / % 52 S.	% AN / + HAUT AN / + BAS AN	BPA / PER / RDT
AB SCIENCE (AB) △ FR0010557264	B	1,034 9469 52.375.019	**1,034** 1,038 1,026	 + 6,82 - 57,71	**- 70,91** 4,465 0,88	
ABC ARBITRAGE (ABCA) △ FR0004040608 23/04/24 0,1	B	4,57 53731 59.608.879	**4,525** 4,57 4,495	**- 0,88** + 8,77 - 22,91	**- 5,83** 4,87 3,58	
ABIVAX (ABVX) △ FR0012333284	B	10,3 9087 63.294.653	**10,14** 10,32 10,1	**- 1,93** + 0,6 - 38,02	**+ 3,26** 15,42 9,35	
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △ FR0012616852	B	1,26 4529 34.931.012	**1,25** 1,26 1,222	**+ 0,81** - 7,68 + 7,94	**- 2,95** 1,482 0,91	
ADOCIA (ADOC) △ FR0011184241	B	5,67 22264 15.043.513	**5,7** 5,74 5,65	**+ 0,71** - 4,04 - 37,09	**- 50,61** 12,4 5,11	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆ FR0010340141 10/06/24 3,82	A	119,1 41615 98.960.602	**120** 120 118,7	**+ 0,42** + 4,8 + 6,57	**+ 2,39** 133,2 109,6	 3,18
AIR FRANCE-KLM (AF) ■ FR001400J770	A	8,516 726431 262.769.869	**8,602** 8,68 8,456	**+ 0,82** +10,99 - 29,33	**- 36,71** 13,828 7,412	
AKWEL (AKW) △ FR0000053027 03/06/24 0,3	B	9,84 1944 26.741.040	**9,75** 9,84 9,75	**- 1,62** - 5,16 - 35,34	**- 39,67** 17,44 9,75	 3,08
AYVENS (AYV) ▲ FR0013258662 31/05/24 0,47	A	6,075 302920 816.960.428	**6,005** 6,08 6	**- 1,56** + 2,39 - 28,98	**- 6,83** 7,51 5,11	 7,83
ALPES (CIE DES) (CDA) △ FR0000053324 20/03/24 0,91	B	13,84 13947 50.622.242	**13,78** 13,9 13,74	**- 0,43** + 4,24 + 6,66	**- 2,41** 16,28 12,32	 5,81
ALTAREA (ALTA) ▲ FR0000033219 11/06/24 8	A	109,6 2217 21.894.605	**109** 109,8 109	**- 0,55** + 6,24 + 17,58	**+ 36,25** 111,8 66,8	
ALSTOM (ALO) ■◆ FR0010220475 17/07/23 0,25	A	17,34 1048760 461.509.585	**17,33** 17,535 17,21	**- 0,23** - 1,03 - 27,06	**+ 42,28** 19,88 10,66	
ALTAREIT (AREIT) FR0000039216	B	464 1 1.750.487	**464** 464 464	 + 3,11 - 14,86	**+ 3,11** 480 440	
ALTEN (ATE) ▲ FR0000071946 24/06/24 1,5	A	97,6 27469 35.209.501	**96,9** 97,6 95,9	**- 0,92** - 2,42 - 24,36	**- 28,01** 146,9 90	 1,55
AMUNDI (AMUN) ▲ **EX-DS 15/03/17** FR0004125920 03/06/24 4,1	A	67,7 133397 204.647.634	**68,05** 68,15 67,45	**+ 0,52** + 1,87 + 27,08	**+ 10,47** 72,35 58,75	 6,03
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲ FR0014005AL0 17/06/24 0,39	A	12,62 11783 179.193.288	**12,42** 12,62 12,4	**- 1,43** + 2,64 - 4,17	**- 9,87** 17,28 10,1	 3,14
ARAMIS (ARAMI) FR0014003U94	A	5,7 19592 82.856.671	**5,75** 5,75 5,61	**+ 2,31** + 4,55 + 43,39	**+ 32,18** 5,83 3,3	
ARGAN (ARG) FR0010481960 27/03/24 3,15	A	76,1 11623 25.402.673	**75,9** 76,8 75,4	 + 0,53 + 10	**- 10,92** 86,1 70,7	
ARKEMA (AKE) ■◆ FR0010313833 17/05/24 3,5	A	81,3 200754 75.043.514	**79,95** 81,95 79,35	**- 1,78** + 0,69 - 12,53	**- 22,38** 104,4 76,7	 4,38
ARTMARKET.COM (PRC) △ FR0000074783	C	4,32 3034 6.651.515	**4,42** 4,42 4,31	**- 0,23** - 5,96 - 32,31	**- 12,82** 6,15 4,11	
ASSYSTEM (ASY) **OPA 24/11/17** FR0000074148 10/07/24 5,5	B	42,3 19995 15.668.216	**42** 42,6 42	**- 1,18** -17,32 + 2,44	**- 15,15** 61,2 42	 13,1
ATOS SE (ATO) FR0000051732 14/05/21 0,9	A	0,687 6082606 112.136.778	**0,726** 0,9 0,687	**+ 7,11** -17,48 - 89,45	**- 89,7** 7,83 0,637	
AUBAY (AUB) △ FR0000063737 17/05/24 0,7	C	39,9 5187 13.064.446	**40,45** 40,45 39,3	**+ 1,25** +12,99 + 6,03	**- 2,88** 47,35 33,9	 1,73
AVENIR TELECOM (AVT) FR001400CFI7	C	0,085 64063 	**0,087** 0,088 0,085	**+ 2,84** - 3,33 - 51,67	**- 24,08** 0,198 0,074	
AXWAY SOFTWARE (AXW) △ FR0011040500 05/06/23 0,4	B	23 256 29.746.194	**23,1** 23,1 23	 + 3,13 - 1,28	**- 12,5** 30,9 20	
BAINS MER MONACO (BAIN) MC0000031187 10/10/23 1,2	B	110 20 24.516.661	**110** 110 110	**- 1,79** +10 + 1,38	**+ 7,84** 112 93,4	 1,09
BALYO (BALYO) △ FR0013258399	C	0,519 3312 34.356.767	**0,519** 0,519 0,501	**- 0,19** -11,13 - 38,14	**- 37,39** 0,839 0,441	
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △ FR0000035370 07/01/22 0,27	C	20,4 6289 7.358.328	**20,15** 20,95 20,1	**- 1,23** + 0,85 - 20,2	**- 24,81** 28 13,8	
BELIEVE (BLV) ▲ FR0014003FE9	A	15,04 816 100.708.785	**15,02** 15,04 14,86	**- 0,27** + 1,49 + 74,65	**+ 43,05** 16,92 8,79	
BÉNÉTEAU (BEN) ▲ FR0000035164 12/06/24 0,73	B	8,14 82871 82.789.840	**8,17** 8,23 8,06	**+ 2** -11,39 - 40,01	**- 34,54** 14,38 7,92	 8,94
BIC (BB) ▲ FR0000120966 16/09/24 1,42	A	60,7 23780 42.270.689	**60,4** 61 60,4	**- 0,49** + 2,37 - 4,28	**- 3,9** 71,5 50,6	 2,35
BIGBEN INT. (BIG) △ FR0000074072 27/07/22 0,3	C	1,928 9220 18.538.970	**1,93** 1,942 1,918	**+ 0,21** -12,27 - 53,16	**- 44,22** 3,88 1,918	
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲ FR0013280286 07/06/24 0,85	A	107,3 68525 118.361.220	**107,3** 107,8 106,8	**- 0,19** + 8,88 + 17,4	**+ 6,66** 111,5 88,25	 0,79
BOIRON (BOI) △ FR0000061129 03/06/24 1,35	A	32,55 367 17.545.408	**32,75** 32,9 32	**+ 0,46** + 0,77 - 39,24	**- 18,57** 42,8 29,3	 4,12
BOLLORÉ (BOL) ▲ FR0000039299 03/09/24 0,02	A	5,9 563749 2.852.174.816	**5,89** 5,91 5,87	**- 0,34** + 1,12 + 11,87	**+ 4,16** 6,425 5,28	 0,34
BONDUELLE (BON) △ FR0000063935 02/01/24 0,25	B	6,66 21321 32.630.114	**6,56** 6,66 6,5	**- 0,61** - 5,88 - 38,46	**- 40,04** 10,94 6	 3,81
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆ FR0006174348 02/07/24 0,83	A	30,16 687463 453.871.520	**29,92** 30,2 29,68	**- 0,93** + 4,18 + 25,35	**+ 30,83** 30,2 22,52	 2,77
CARMILA (CARM) △ FR0010828137 29/04/24 1,2	C	17,48 34642 142.441.073	**17,46** 17,5 17,38	**+ 0,12** + 5,05 + 23,13	**+ 12,07** 18 14,72	
CASINO GUICHARD (CO) FR001400OKR3	A	3,12 27861 395.740.444	**3,096** 3,152 3,07	**- 1,09** -17,27 - 98,19	**- 96,05** 80 2,71	
CATANA GROUP (CATG) △ FR0010193052 05/03/24 0,15	C	4,665 20576 30.706.178	**4,78** 4,78 4,665	**+ 2,25** - 5,91 - 27,9	**- 16,43** 5,92 4,085	 3,14
CEGEDIM (CGM) FR0000053506 29/06/22 0,5	B	12,4 2806 14.097.155	**12,55** 12,55 12,2	**+ 1,62** - 1,57 - 36,16	**- 29,73** 18,8 11,3	
CHARGEURS (CRI) △ FR0000130692 02/05/23 0,54	C	11,8 2285 24.862.314	**11,86** 11,96 11,8	**- 0,34** +15,15 + 46,42	**+ 1,54** 13,3 9,14	
CHRISTIAN DIOR (CDI) **EX D OP 08/06/17** FR0000130403 23/04/24 7,5	A	570,5 5093 180.507.516	**560,5** 570,5 560,5	**- 1,58** - 7,96 - 20,72	**- 20,78** 832,5 560,5	 1,34
CLARANOVA SE (CLA) △ FR0013426004	B	1,32 40755 57.206.910	**1,296** 1,32 1,29	**- 1,82** -12,55 - 20,2	**- 39,01** 3,05 1,29	
CLARIANE (CLARI) ▲ FR0010386334 21/06/23 0,25	A	1,758 998138 355.980.761	**1,809** 1,826 1,745	**+ 2,38** - 9,55 - 70,25	**- 24,75** 5,45 1,321	
COFACE (COFA) ▲ FR0010667147 22/05/24 1,3	A	14,7 65854 150.179.792	**14,8** 14,8 14,62	**+ 0,48** + 3,35 + 14,73	**+ 25** 15,95 11,53	 8,78
COVIVIO (COV) ▲ FR0000064578 19/04/24 3,3	A	54,75 92188 111.623.468	**55,25** 55,35 54,45	**+ 0,64** +13,26 + 29,94	**+ 13,5** 55,55 39,54	
DASSAULT AV. (AM) FR0014004L86 20/05/24 3,37	A	185,6 34728 78.595.561	**188,1** 188,8 185,5	**+ 1,35** - 2,64 + 2,51	**+ 4,97** 212,4 160,9	 1,79
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ FR0014003TT8 27/05/24 0,23	A	35,39 1081546 1.336.449.712	**35,41** 35,55 35,17	**+ 0,09** + 3,57 + 0,41	**- 19,95** 48,875 32,25	 0,65
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △ FR0010417345	B	0,757 56007 96.498.927	**0,72** 0,759 0,71	**- 1,51** -15,69 - 74,03	**- 61,06** 1,896 0,71	
DEEZER SA (DEEZR) FR001400AYG6	2	1,735 1392 117.785.607	**1,75** 1,75 1,735	**+ 0,29** - 4,37 - 21,7	**- 17,65** 2,4 1,64	
DERICHEBOURG (DBG) △ FR0000053381 14/02/24 0,16	B	5,245 165724 159.397.489	**5,365** 5,37 5,235	**+ 3,07** +12,8 + 12,99	**+ 5,61** 5,37 3,858	 2,98
DMS (DGM) △ FR0012202497	C	0,93 2168 16.120.556	**0,944** 0,948 0,93	**- 0,63** - 3,08 - 21	**- 16,83** 1,37 0,884	
EDENRED (EDEN) ◆ FR0010908533 10/06/24 1,1	A	36,41 513344 249.588.059	**35,86** 36,65 35,76	**- 1,54** - 4,27 - 38,41	**- 33,76** 58,76 34,7	 3,07
EIFFAGE (FGR) ■◆ FR0000130452 20/05/24 4,1	A	93,26 182166 98.000.000	**93,7** 93,9 93,06	**+ 0,52** + 1,78 + 1,8	**- 3,42** 107,75 84,56	 4,38
EKINOPS (EKI) △ FR0011466069	B	4,02 37592 26.994.049	**3,82** 4,05 3,82	**- 4,86** +12,85 - 43,41	**- 34,81** 5,94 2,82	
ELIOR (ELIOR) ▲ FR0011950732 07/04/20 0,29	B	3,694 512665 253.611.809	**3,694** 3,77 3,68	**+ 0,11** +10,14 + 97,75	**+ 25,99** 3,98 2,136	
ELIS (ELIS) ▲ FR0012435121 27/05/24 0,43	A	19,27 315393 235.567.817	**19,17** 19,36 19,17	**- 0,52** -10,92 + 16,18	**+ 1,48** 23,58 17,64	 2,24
EMEIS (EMEIS) ▲ FR001400NLM4	A	7,299 165926 161.091.884	**7,23** 7,432 7,089	**- 1** -29,31 - 91,78	**- 56,93** 17,979 6,66	
ERAMET (ERA) ▲ FR0000131757 04/06/24 1,5	B	63,1 28560 28.755.047	**62,55** 63,7 62,55	**- 1,42** -15,01 - 12,15	**- 12,52** 114,5 58,5	 2,4
ESSO (ES) △ FR0000120669 08/07/24 15	C	119 5014 12.854.578	**121,4** 122,6 118,8	**+ 1,34** -10,6 +106,99	**+121,33** 205 48,98	 12,36
EURAZEO (RF) ▲ FR0000121121 14/05/24 2,42	A	73,1 75950 76.081.874	**72,25** 73,45 72,05	**- 1,37** + 3,44 + 31,01	**+ 0,56** 86,75 63,95	 3,35
EUTELSAT COM. (ETL) ▲ FR0010221234 17/11/22 0,93	A	4,02 83663 475.178.378	**3,902** 4,02 3,902	**- 2,89** -11,32 - 27,4	**- 8,19** 4,96 3,382	
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △ FR0000062671 23/06/21 0,32	B	17,34 7618 17.424.747	**17,58** 17,64 17,34	**+ 0,8** + 1,5 - 7,67	**- 8,91** 24,6 15,7	
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN) FR0014005DA7 05/07/22 0,2	A	23,55 21901 91.670.286	**23,45** 23,55 23,45	**- 0,43** + 1,52 + 30,86	**+ 20,75** 23,7 16,9	
EXOSENS PROM (EXENS) FR001400Q9V2	A	19,69 18669 50.782.552	**19,3** 19,754 19,3	**- 2,13** - 0,52 - 3,5	**- 3,5** 24,945 18,86	
FDJ (FDJ) ▲ FR0013451333 03/05/24 1,78	A	38,26 234356 185.270.000	**38,52** 38,58 38,2	**+ 0,73** + 7,42 + 19,7	**+ 17,3** 39,46 30,7	 4,62
PHAXIAM TX (PHXM) FR0011471135	C	1,65 2413 60.751.054	**1,66** 1,666 1,632	**+ 0,61** - 9,78 - 46,45	**- 63,91** 4,7 1,62	
FNAC DARTY (FNAC) ▲ FR0011476928 03/07/24 0,45	A	27,9 16582 27.778.578	**27,85** 28,05 27,7	**- 0,36** + 1,64 + 12,39	**+ 1,27** 35,95 23,1	 1,62
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY) FR0000033409 18/04/24 2,4	A	66,6 340 42.950.800	**67** 67,8 66,6	**+ 1,21** + 3,4 + 7,72	 72 62	
FORVIA (FRVIA) ■◆ FR0000121147 04/06/24 0,5	A	8,332 1140553 197.089.340	**8,302** 8,422 8,224	**- 0,38** -11,21 - 57,76	**- 59,34** 21,17 8,08	 6,02
GECINA (GFC) ■◆ FR0010040865 02/07/24 2,65	A	105,9 82200 76.670.861	**105,7** 106,6 105,4	**- 0,28** +10,91 + 8,58	**- 4** 111,1 85,15	
GENFIT (GNFT) ▲ FR0004163111	B	3,895 66321 49.939.043	**3,95** 3,98 3,855	**+ 1,67** + 0,38 + 13,18	**+ 11,58** 5,79 3,025	
GENSIGHT (SIGHT) △ FR0013183985	B	0,372 123046 105.756.154	**0,376** 0,387 0,371	**- 1,44** + 7,43 - 47,78	**- 18,26** 0,598 0,282	
GERARD PERRIER (PERR) FR0000061459 10/06/24 2,3	B	87 171 3.973.148	**86** 87 86	**- 1,15** - 9,28 - 17,7	**- 13,83** 102 86	 2,67
GETLINK (GET) ■◆ FR0010533075 30/05/24 0,55	A	16,265 526494 550.000.000	**16,38** 16,38 16,13	**+ 0,71** + 2,25 + 6,57	**- 1,12** 16,89 14,915	 3,36

SRD Suite — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV / VOL. / NB TITRES	CLOT / + HAUT / + BAS	% VEIL / % MOIS / % 52 S.	% AN / + HAUT AN / + BAS AN	BPA / PER / RDT
GL EVENTS (GLO) △ FR0000066672 02/07/24 0,7	B	18,8 4566 29.982.787	**18,78** 18,8 18,72	**+ 0,43** +10,21 + 14,65	**- 4,28** 23,55 16,2	 3,73
GRAINES VOLTZ (GRVO) FR0000065971 29/03/22 2	C	 1.480.265		**+ 1,64** + 8,77 - 25,3	**- 15,07** 30,6 20,8	
GROUPE CRIT (CEN) △ FR0000036675 03/07/24 1	B	62 936 11.250.000	**63** 63,4 61,8	**+ 1,61** + 2,61 - 9,48	**- 19,85** 79,6 59,8	 1,59
GTT (GTT) ■▲ FR0011726835 18/06/24 2,51	A	128,6 137422 37.078.357	**128,9** 129,6 126,5	**+ 0,23** - 5,57 + 10,55	**+ 7,51** 151,1 117,3	 1,95
GUERBET (GBT) △ FR0000032526 01/07/24 0,5	B	35,5 8244 12.641.115	**36** 36,15 35,5	**+ 1,41** + 1,69 + 80	**+ 84,62** 40,25 17,02	 1,39
GUILLEMOT (GUI) △ FR0000066722 07/06/23 0,25	C	5,14 1561 15.087.480	**5,18** 5,18 5,1	**+ 0,78** - 6,5 - 21,75	**- 23,71** 7,48 4,405	
ICADE (ICAD) ▲ FR0000035081 02/07/24 2,42	A	27,36 182704 76.234.545	**26,9** 27,48 26,72	**- 2,04** +34,37 - 19,22	**- 24,31** 35,9 19,36	
ID LOGISTIC (IDL) FR0010929125	A	387,5 2336 6.548.328	**382,5** 388,5 381,5	**- 1,16** -15,56 + 51,49	**+ 25** 466 298	
IMERYS (NK) ▲ FR0000120859 21/05/24 1,35	A	29,24 61008 84.940.955	**30,24** 30,36 29,24	**+ 3,78** + 0,73 + 2,3	**+ 6,18** 38,5 24,96	 4,46
INFOTEL (INF) △ FR0000071797 29/05/24 2	C	39,5 81 6.934.791	**39,5** 39,6 39,4	 + 1,28 - 21,31	**- 25,47** 53,6 33,7	 5,06
INNATE PHARMA (IPH) △ FR0010331421	B	2,04 31868 80.967.407	**2,05** 2,06 2,025	**+ 1,24** - 0,24 - 22,93	**- 21,76** 2,8 1,862	
INTERPARFUMS (ITP) ▲ FR0004024222 26/04/24 1,15	A	42,7 28682 83.035.884	**41,3** 42,7 41,3	**- 2,71** - 6,46 - 13,3	**- 9,86** 50,182 37,7	 2,79
INVENTIVA (IVA) △ FR0013233012	B	2,06 55172 52.477.188	**1,982** 2,075 1,962	**- 4,02** - 6,07 - 47,22	**- 51,6** 4,44 1,962	
IPSEN (IPN) ▲ FR0010259150 30/05/24 1,2	A	110,6 70621 83.814.526	**109** 111,1 109	**- 1,63** + 4,61 - 13,35	**+ 1,02** 126,7 99,7	 1,1
IPSOS (IPS) ▲ FR0000073298 01/07/24 1,65	A	54,25 42401 43.203.225	**54,35** 54,6 54	**+ 0,37** - 1,98 + 17,29	**- 4,23** 68,2 52,5	 3,04
JACQUET METALS (JCQ) △ FR0000033904 03/07/24 0,2	B	14,7 35840 22.016.467	**14,78** 14,96 14,68	**+ 0,41** - 2,76 - 7,04	**- 24,59** 20 13,5	 1,35
JCDECAUX (DEC) ▲ FR0000077919 21/05/19 0,58	A	18,37 152976 213.161.658	**18,5** 18,75 18,26	**+ 0,05** + 0,27 + 13,36	**+ 1,65** 22,36 16,65	
KAUFMAN & BROAD (KOF) △ FR0004007813 09/05/24 2,4	B	32,3 13248 19.862.022	**32,3** 32,75 32,3	**- 0,77** + 5,04 + 16,82	**+ 7,31** 34,4 25,45	 7,43
KLEPIERRE (LI) ■◆ FR0000121964 09/07/24 0,9	A	29,1 687341 286.861.172	**29,12** 29,28 29,06	 + 9,72 + 18,23	**+ 17,99** 29,34 22,69	
LAGARDÈRE (MMB) ▲ FR0000130213 26/04/24 0,65	A	22,35 2456 141.133.286	**22,5** 22,5 22,35	**- 0,22** + 1,58 + 12,5	**+ 22,42** 23 17,8	 2,89
LDC (LOUP) FR0013204336 27/08/24 3,6	A	139,5 332 17.635.433	**139** 140,5 139	**- 0,36** - 1,77 + 15,83	**- 0,71** 159 125	 2,59
LNA SANTÉ (LNA) △ FR0004170017 08/07/24 0,6	B	22,7 1068 10.709.416	**22,35** 22,7 22,15	**- 1,54** - 9,7 - 12,52	**+ 11,19** 28,4 18,14	 2,69
LECTRA (LSS) △ FR0000065484 30/04/24 0,36	B	28,8 13869 37.832.965	**28** 28,8 27,1	**- 2,78** + 5,86 + 6,46	**- 10,4** 35,2 24,3	 1,29
LHYFE (LHYFE) FR0014009YQ1	B	3,825 3259 47.943.848	**3,77** 3,84 3,77	**- 0,53** - 2,08 - 41,64	**- 25,2** 5,49 3,445	
LINEDATA SERVICES (LIN) △ FR0004156297 08/07/24 1,75	B	80 285 4.960.807	**80** 80,8 78,4	 +12,68 + 53,26	**+ 43,88** 81,6 55,6	 2,19
LISI (FII) △ FR0000050353 30/04/24 0,31	A	25,95 3269 46.538.313	**25,85** 25,95 25,8	**- 0,39** - 6,51 + 13,13	**+ 9,53** 29,3 20,85	 1,2
LUMIBIRD (LBIRD) △ FR0000038242	C	9,64 4162 22.466.882	**9,5** 9,66 9,5	**- 1,45** - 3,46 - 32,14	**- 22** 15,48 9,4	
M6-MÉTROPOLE TV (MMT) ▲ FR0000053225 30/04/24 1,25	A	12,4 37169 126.414.248	**12,4** 12,42 12,34	 + 4,2 + 2,99	**- 4,17** 14,96 11,48	 10,08
MAISONS DU MONDE (MDM) △ FR0013153541 03/07/24 0,06	B	3,84 20929 39.189.288	**3,77** 3,93 3,77	**- 2,08** + 3,01 - 50,39	**- 33,51** 5,73 3,26	 1,59
MANITOU (MTU) △ FR0000038606 17/06/24 1,35	B	17,06 18798 39.668.399	**16,84** 17,08 16,78	**- 0,71** -10,9 - 31,41	**- 27,41** 29 16,32	 8,02
MAUREL ET PROM (MAU) △ FR0000051070 03/07/24 0,3	B	4,884 50374 201.261.570	**4,874** 4,902 4,84	**+ 0,12** -11,54 + 1,33	**- 19,97** 6,865 4,7	 6,16
MEDINCELL (MEDCL) FR0004065605	B	16,5 40912 29.103.380	**16,3** 16,54 16,18	**- 1,09** - 7,07 +150,38	**+126,39** 19 6,91	
MERCIALYS (MERY) ▲ FR0010241638 29/04/24 0,99	B	12,15 185372 93.886.501	**12,05** 12,15 12,01	**- 0,91** + 2,64 + 41,18	**+ 21,17** 12,49 9,775	
MERSEN (MRN) ▲ FR0000039620 02/07/24 1,25	B	27,75 37521 24.418.312	**27,6** 27,85 27,45	**- 0,54** -10,39 - 28,13	**- 21,59** 40,25 27,05	 4,53
METABOLIC EXPLORER (METEX) △ FR0004177046	C	/060524 50.919.133		 - 81,99	**- 68,71** 0,578 0,05	
MONCEY (FIN.) NOM. (FMONC) FR0000076986 25/06/24 28	B	12200 14 182.871	**12200** 12200 12100	**+ 2,52** +52,5 + 57,42	**+ 59,48** 12200 6550	 0,23
NACON (NACON) FR0013482791	B	0,88 34553 105.321.937	**0,866** 0,887 0,866	**- 1,59** -25,34 - 38,41	**- 48,08** 1,838 0,844	
NANOBIOTIX (NANO) △ FR0011341205 13/05/19	B	4,5 29456 47.133.328	**4,454** 4,52 4,422	**- 0,36** - 1,24 - 46,79	**- 32,92** 7,93 3,816	
NEOEN (NEOEN) ▲ FR0011675362 20/05/24 0,15	A	38,84 175018 152.848.774	**38,84** 38,85 38,8	**- 0,03** + 0,99 + 38,62	**+ 28,27** 38,94 21,8	 0,39
NEURONES (NRO) FR0004050250 12/06/24 1,2	B	41,5 794 24.278.716	**41,35** 41,5 41,1	**- 0,36** - 2,93 + 12,98	**- 5,49** 48,15 39,45	 2,9
NEXANS (NEX) ▲ FR0000044448 21/05/24 2,3	A	128,9 184062 43.753.380	**128,1** 129,7 125,4	**- 0,62** + 6,66 + 67,56	**+ 61,64** 129,7 72,1	 1,8
NEXITY (NXI) ▲ FR0010112524 24/05/23 2,5	A	11,59 147927 56.129.724	**11,71** 11,78 11,36	**+ 0,95** +17,39 - 18,68	**- 30,5** 17,19 8,335	
ODET (CIE DE L') (ODET) FR0000062234 25/06/24 4	A	1530 213 6.585.990	**1532** 1542 1514	**- 0,52** + 4,93 + 6,98	**+ 5,36** 1626 1294	 0,26
OSE IMMUNO (OSE) △ FR0012127173	C	7,24 148411 21.817.777	**7,5** 7,64 7,08	**+ 3,59** + 8,7 + 44,23	**+ 75,23** 9,39 3,115	
OVH (OVH) △ FR0014005HJ9	A	6,13 101999 188.532.591	**6,13** 6,2 6,06	**- 0,81** + 1,32 - 31,32	**- 28,85** 11,28 4,43	
PEUGEOT INVEST (PEUG) △ FR0000064784 19/05/23 1	A	75,3 3296 24.922.589	**75,2** 75,7 75	**- 0,13** -10,48 - 25,54	**- 25,84** 119,6 71,5	 4,32
PHARMAGEST INT. (PHA) △ FR0012882389 02/07/24 1,25	A	46,95 2571 15.174.125	**46,5** 47,15 46,5	**- 0,75** + 0,98 - 38	**- 23,9** 67,4 42,95	 2,69
PIERRE & VACANCES (VAC) △ FR0000073041 19/03/12 0,7	C	1,436 130551 454.447.336	**1,45** 1,45 1,434	**+ 0,14** + 5,84 + 11,37	**- 6,57** 1,668 1,142	
PLANISWARE PROM (PLNW) FR001400PFU4	A	26,75 41116 69.391.000	**26,75** 26,915 26,6	 -11,1 + 67,19	**+ 33,15** 31,2 19,306	
PLASTIC OMNIUM (OPM) ▲ FR0000124570 25/07/24 0,24	A	8,32 157904 145.522.153	**8,26** 8,39 8,22	**- 0,66** - 3,5 - 48,08	**- 31,17** 13,2 8	 2,91
POXEL (POXEL) △ FR0012432516	C	0,528 32871 53.012.217	**0,53** 0,536 0,525	**+ 1,15** -21,71 + 3,31	**- 3,81** 0,898 0,364	
QUADIENT (QDT) △ FR0000120560 05/08/24 0,65	B	16,64 32809 34.468.912	**16,42** 16,64 16,3	**- 1,56** - 4,87 - 13,49	**- 14,57** 23,1 16,3	 3,96
RALLYE (RAL) FR0000060618 20/05/19 1	A	/220424 52.925.203		 - 59,84	**- 66,84** 0,169 0,015	
RAMSAY GDS (GDS) FR0000044471 02/12/14 1,4	A	14,7 782 110.389.690	**14,6** 14,7 14,5	**- 1,35** - 4,89 - 30,81	**- 23,16** 19,9 12	
RÉMY COINTREAU (RCO) ◆ FR0000130395 24/07/24 2	A	61,6 76857 51.252.969	**61** 61,85 60,85	**- 1,85** -13,78 - 52,71	**- 46,96** 114,9 60,85	 3,28
REXEL (RXL) ■◆ FR0010451203 15/05/24 1,2	A	25,6 945017 301.735.000	**26,07** 26,07 25,55	**+ 1,44** +15,92 + 16,07	**+ 5,25** 28,88 20,3	 4,6
ROBERTET S.A. (RBT) FR0000039091 27/06/24 8,5	B	937 259 2.167.745	**947** 950 937	**+ 0,96** +12,6 + 14,79	**+ 14,1** 965 762	 0,9
RUBIS (RUI) ▲ **DIV 2 28/07/17** FR0013269123 14/06/24 1,98	A	23,92 366215 104.156.127	**23,64** 24 23,54	**- 1,25** -13,97 + 4,97	**+ 5,07** 34,3 22,5	 8,38
SARTORIUS STED. BIO. (DIM) ▲ **DIV 6 10/05/16** FR0013154002 02/04/24 0,69	A	181 106755 97.330.405	**179,65** 188 171,3	**- 1,02** + 3,99 - 27,03	**- 24,99** 281 139,1	 0,38
SAVENCIA (BH) FR0000120107 13/05/24 1,4	B	48,9 1555 14.032.930	**49,6** 49,6 48,9	**+ 1,22** - 0,6 - 8,15	**- 9,82** 55,2 48,2	 2,82
SCOR (SCR) ■▲ FR0010411983 21/05/24 1,8	A	19,43 364489 179.362.195	**19,41** 19,54 19,36	**- 0,05** + 8,19 - 36,8	**- 26,64** 32,48 16,91	 9,27
SEB (SK) ▲ FR0000121709 03/06/24 2,62	A	93,2 41803 55.337.770	**93,6** 94 93,05	**- 0,05** + 3,83 + 3,31	**- 17,17** 120,2 85,1	 2,8
SECHE ENVIRONNEMENT (SCHP) △ FR0000039109 08/07/24 1,2	B	92,4 1347 7.857.732	**92** 92,4 91,2	**- 0,43** - 7,44 - 16,21	**- 16,36** 121,4 85,5	 1,3
SERGEFERRARI GROUP (SEFER) △ FR0011950682 28/06/24 0,12	C	5,42 1046 12.299.259	**5,47** 5,47 5,42	**+ 0,92** - 6,66 - 42,12	**- 32,13** 8,2 5,38	 2,19
SES-IMAGOTAG (VU) ▲ FR0010282822 25/06/24 0,3	B	150 19460 16.071.708	**150,6** 154,1 150	**+ 0,07** + 8,5 + 22,84	**+ 10,9** 175,1 120,2	 0,2
SHOWROOMPRIVÉ (SRP) △ FR0013006558	B	1,09 123384 118.902.909	**1,135** 1,145 1,035	**+ 4,13** +17,25 - 13,36	**+ 6,47** 1,17 0,7	
SOITEC (SOI) ▲ **EX-DS 13/05/16 REGR.1P20** FR0013227113	A	95,25 88343 35.724.746	**94,15** 96,65 92,2	**- 1,57** - 8,95 - 39,71	**- 41,81** 164,1 86	
SOLOCAL GROUP (PAJ) FR0014000609	B	0,003 20446369 129.505.837	**0,003** 0,003 0,003	**- 3,33** -12,12 - 97,58	**- 96,7** 0,15 0,003	
SODEXO (SW) ■◆ FR0000121220 27/08/24 6,24	A	78,55 336964 147.454.887	**78,8** 79,7 78,3	**+ 0,32** - 9,94 + 3,37	**+ 5,27** 89,4 71,94	 7,92
SOLUTIONS 30 (ALS30) FR0013379484	A	1,5 553101 107.127.984	**1,48** 1,536 1,471	**- 1,86** + 1,16 - 42,9	**- 44,49** 2,896 1,3	
SOPRA STERIA GP (SOP) ▲ FR0000050809 28/05/24 4,65	A	186,4 26947 20.547.701	**185,5** 186,4 181,9	**- 0,7** +10,42 - 2,32	**- 6,22** 239,6 159,5	 2,51
SMCP (SMCP) △ FR0013214145	B	2,295 182436 75.591.187	**2,32** 2,33 2,265	**+ 1,75** +25,81 - 56,06	**- 32,16** 3,555 1,72	
SPIE (SPIE) ■▲ FR0012757854 18/09/24 0,25	A	36,8 240462 166.907.584	**36,68** 37,2 36,68	**- 0,46** + 7 + 31,85	**+ 29,61** 38,6 27,32	 0,68
STEF (STF) △ FR0000064271 30/04/24 5,1	B	140,2 3176 12.850.000	**142,8** 143,2 139,8	**+ 1,85** + 1,42 + 33,71	**+ 25,04** 146,8 112,6	 3,57
SWORD GROUP (SWP) △ FR0004180578 30/04/24 1,45	B	38,6 16483 9.544.965	**37,65** 38,6 37,05	**- 2,96** +17,84 - 0,4	**- 5,52** 40 29,85	 4,52
SYNERGIE (SDG) △ FR0000032658 29/06/23 0,8	B	30,4 762 24.362.000	**30,3** 30,4 30	**- 0,33** - 5,61 - 11,01	**- 13,92** 36,8 29,15	
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ FR0000051807 28/05/24 3,85	A	100,5 92221 60.738.823	**100,95** 101,2 99,96	**+ 0,15** - 3,4 - 16,43	**- 23,55** 153,8 80,76	 3,81
TERACT (TRACT) FR001400BMH7	B	0,68 801 73.394.562	**0,682** 0,682 0,68	**+ 0,29** -11,43 - 80,51	**- 63,53** 1,885 0,376	
TF1 (TFI) ▲ FR0000054900 22/04/24 0,55	A	7,97 66520 211.011.555	**8,05** 8,11 7,97	**+ 1** + 3,27 + 11,19	**+ 12,82** 9,17 7,105	 6,83
TFF GROUP (TFF) ▲ FR0013295789 08/11/23 0,6	B	32,9 2138 21.680.000	**33** 33,5 32,7	**+ 0,3** -12,47 - 22,35	**- 26,5** 47,5 32,5	 1,82
THERMADOR GROUPE (THEP) FR0013333432 12/04/24 2,08	B	76 4329 9.200.849	**76,9** 78,4 75,5	**+ 0,65** - 1,54 - 5,53	**- 8,99** 90,9 73,2	 2,71
TIKEHAU CAPITAL (TKO) △ **EX D S 03/07/17** FR0013230612 09/05/24 0,75	A	24,3 24059 176.192.916	**24,2** 24,35 24	**- 0,41** + 8,04 + 9,26	**+ 17,48** 24,6 19,82	 3,1
TRANSGÈNE (TNG) △ FR0005175080	C	1,038 29925 132.293.932	**1,038** 1,044 1,02	 + 3,8 - 42,46	**- 24,23** 1,52 0,985	
TRIGANO (TRI) ▲ FR0005691656 22/05/24 1,75	A	99,9 24489 19.336.269	**100** 102 99,55	**+ 0,76** - 3,94 - 18,77	**- 32,57** 163,8 95,6	 1,75
UBISOFT ENTERTAINMENT (UBI) ◆ FR0000054470	A	12,2 1489209 128.399.295	**12,605** 12,695 12,025	**+ 6,55** -25,35 - 54,56	**- 45,46** 24,6 11,215	
VALEO (FR) ■◆ FR0013176526 28/05/24 0,4	A	9,444 1276885 244.633.504	**9,59** 9,64 9,378	**+ 1,5** + 0,36 - 43,69	**- 31,08** 14,75 8,53	 4,17
VALLOUREC REG (VK) ▲ FR0013506730	B	13,89 478530 229.947.719	**13,815** 13,935 13,77	**- 0,4** + 3,1 + 12,04	**- 1,5** 18,2 12,785	
VALNEVA (VLA) ▲ FR0004056851	B	2,724 785950 139.276.901	**2,686** 2,758 2,642	**+ 0,98** -20,77 - 55,72	**- 43,09** 4,996 2,642	
VERALLIA (VRLA) △ FR0013447729 14/05/24 2,15	A	26,76 73463 120.805.103	**26,9** 26,94 26,48	**+ 0,67** + 0,67 - 32,65	**- 22,83** 39 24,98	 7,99
VERIMATRIX (VMX) △ FR0010291245	B	0,39 27883 85.535.147	**0,386** 0,4 0,386	**- 1,03** - 2,77 - 40,62	**- 15,72** 0,626 0,33	
VETOQUINOL (VETO) FR0004186856 04/06/24 0,85	B	83,8 2265 11.881.902	**82,7** 84,6 82,7	**- 0,96** -13,49 + 2,35	**- 19,24** 110 82,3	 1,03
VICAT (VCT) △ FR0000031775 29/04/24 2	A	32,8 22968 44.900.000	**32,9** 33,15 32,8	**+ 0,61** + 7,34 + 5,45	**+ 0,15** 38,4 29,35	 6,08
VIRBAC (VIRP) ▲ FR0000031577 25/06/24 1,32	A	385 5354 8.458.000	**392** 396,5 385	**+ 1,42** +15,29 + 52,23	**+ 9,04** 397 316,5	 0,34
VIRIDIEN (VIRI) ▲ FR001400PVN6	B	36,97 14336 7.161.465	**37,235** 37,31 36,42	**+ 0,69** - 1,88 - 52,37	**- 37,73** 63,86 34,66	
VIVENDI (VIV) ◆ FR0000127771 30/04/24 0,25	A	10,11 1471882 1.029.918.125	**10,085** 10,17 10,06	**- 0,4** + 4,96 + 24,35	**+ 4,23** 11,17 9,026	 2,48
VOLTALIA (VLTSA) ▲ FR0011995588	A	7,97 127064 131.318.716	**8,25** 8,33 7,91	**+ 4,04** -20,52 - 42,47	**- 20,83** 12,1 5,82	
WAVESTONE (WAVE) △ FR0013357621 31/07/24 0,38	B	53,4 19884 24.906.332	**51** 53,4 50,8	**- 4,67** - 1,92 + 1,39	**- 13,12** 67,2 49,25	 0,75
WENDEL (MF) ▲ FR0000121204 21/05/24 4	A	90,8 32929 44.430.554	**89,95** 90,8 89,6	**- 1,15** + 3,99 + 14,51	**+ 11,53** 97,6 77,55	 4,45
WORLDLINE (WLN) ■▲ FR0011981968	A	6,196 2747463 283.391.667	**6,1** 6,282 5,956	**- 2,4** -27,1 - 77,72	**- 61,07** 15,96 5,89	
XILAM ANIMATION (XIL) △ FR0004034072	C	4,135 1846 5.893.799	**4,12** 4,135 4,1	**- 0,24** - 2,6 - 77,11	**+ 4,04** 5,92 3,265	

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV / VOL. / NB TITRES	CLOT / + HAUT / + BAS	% VEIL / % MOIS / % 52 S.	% AN / + HAUT AN / + BAS AN	BPA / PER / RDT
EURONEXT (ENX) ■◆ NL0006294274 21/05/24 2,11	A	100,1 122983 104.235.507	**99,7** 100,2 99,15	**- 0,4** + 5,5 + 54,22	**+ 26,76** 101,6 76,35	 2,49
NOKIA (NOKIA) ◆ FI0009000681 22/07/24 0,02	A	3,797 71137 5.613.496.565	**3,773** 3,8 3,76	**- 0,34** + 2,39 + 2,46	**+ 23,14** 4,115 3,012	0,3 12,74 0,8
PLUXEE (PLX) NL0015001W49	A	19,744 82955 147.174.692	**19,514** 19,748 19,44	**- 0,82** - 5,34 	 31,82 18,542	
SES (SESG) ■◆ LU0088087324 16/04/24 0,43		4,724 516414 371.457.600	**4,768** 4,818 4,724	**+ 0,25** - 1,08 - 24,97	**- 20** 6,395 4,132	 10,49
X-FAB SILICON (XFAB) △ BE0974310428	A	4,896 78439 130.781.669	**4,904** 4,924 4,862	**- 0,53** -10,92 - 49	**- 51,83** 10,3 4,762	

VALEURS ZONE INTERNATIONALE

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV / VOL. / NB TITRES	CLOT / + HAUT / + BAS	% VEIL / % MOIS / % 52 S.	% AN / + HAUT AN / + BAS AN	BPA / PER / RDT
TOTAL ENERGIES GABON (EC) GA0000121459 26/06/24 20,55	A	157,5 198 4.500.000	**160** 160 157,5	**+ 1,59** - 2,14 - 6,32	**+ 1,91** 180,5 149,5	 12,84

carnet

PORTRAIT

par **Martine Robert**

Jacqueline Ginon marie l'art et le vin

DR

C'est la dernière exposition de Frank Stella imaginée de son vivant par l'artiste. Et elle est visible jusqu'au 13 octobre, non pas dans un grand musée parisien mais à Panéry, un domaine viticole et oléicole en pleine campagne, près d'Uzès, tenu par... une ancienne gynécologue. Jacqueline Ginon est la femme d'Olivier Ginon, le fondateur de la société événementielle GL events, qui s'est illustrée pendant les JO de Paris 2024. Mais si son sémillant mari est davantage sous le feu des projecteurs avec son ETI lyonnaise de 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires, cette spécialiste reconnue de la procréation médicale assistée n'est pas moins dynamique.

Non contente d'avoir mené une carrière et élevé trois filles et un garçon (qui ont quatre petits enfants), elle s'est reconvertie dès 2017, à l'âge où d'autres partent en retraite, en agricultrice, et a enrichi son nouveau terrain de jeu d'une dimension artistique. Une passion pour l'art contemporain qu'elle partage avec son tendre et cher. D'ailleurs, GL events exploite dans le quartier des Docks à Lyon, un ancien entrepôt industriel, La Sucrière, qui a déjà accueilli la Biennale d'art contemporain, et à Paris, le Grand Palais Ephémère signé Jean-Michel Wilmotte.

Sur une foire d'art à Rio

En 2012, alors que le couple est pour affaires au Brésil où GL events est très actif, il rencontre, sur une foire d'art à Rio, les fondateurs de la galerie Ceysson & Bénétière de Saint-Etienne. Commence alors une longue amitié. Outre l'accueil en résidence d'artistes de la galerie dans leur maison de La Chaulme, le duo aménage une grange pour le marchand à Panéry. Quelques expositions plus tard, le peintre américain, précurseur du minimalisme, Franck Stella s'exhibait dans le Gard.

Ce domaine, Jacqueline Ginon y est en première ligne. Avec sa fille Caroline, qui a étudié l'architecture, elle a repensé cette maison de maître et ses dépendances, décorant des chambres d'hôtes, imaginant une boutique-lieu de dégustation et de séminaires, parsemant le domaine d'œuvres d'art... Le chai abrite une exposition permanente dédiée à l'artiste nîmois Claude Viallat. Et les terres agricoles s'enrichissent peu à peu d'un parc de sculptures. Car Jacqueline Ginon partage avec son mari ce tempérament entrepreneur, et une capacité à s'adapter. « *Panéry, c'est Jacqueline* », souligne fièrement Olivier Ginon, qui aime faire le tour du propriétaire en jeep au petit matin ou au coucher du soleil pour admirer les animaux sauvages. « *Elle est étonnante. Elle a repris des études d'œnologie à l'université de Suze-la-Rousse. Quand leur projet a mûri, ils nous ont invité à rejoindre l'aventure en réaménageant un espace pérenne de 150 mètres carrés. Le cadre est magique pour nos collectionneurs, et on aime y penser les expositions avec les artistes* », explique Loïc Bénétière.

« *Je suis une collectionneuse,* confie Jacqueline Ginon. *Nous avons eu la chance de connaître Soulages, Viallat, Bernar Venet... Avec Frank Stella, nous avons eu une histoire forte grâce à Bernard Ceysson, qui a été l'un des premiers à le montrer lorsqu'il dirigeait les musées de Saint-Etienne* », ajoute celle qui a également acquis des pièces d'Orlan, d'Eva Jospin ou de Lionel Sabaté.

« *Elle est très ouverte, curieuse. Ce qui est agréable, c'est son enthousiasme constant pour les nouveaux projets et le souci du bien être des visiteurs. Olivier et Jacqueline choisissent toujours de manière conjointe les œuvres. Panéry est un lieu à leur image* », poursuit Loïc Bénétière. Pas étonnant pour un couple fusionnel, uni depuis 43 ans : née Stas De Richelle en Belgique, venue à Lyon faire ses études de médecine, Jacqueline n'en est plus repartie, tombant amoureuse de son self-made man. L'ex-gynécologue aurait pu se contenter de gérer ce domaine viticole de 500 hectares qui produit 225.000 bouteilles des trois couleurs. Mais elle a également planté une oliveraie bio. Cette scientifique qui aime à parler cépages, gère sa petite hôtellerie rurale chic de 18 chambres et un gîte, partage sa carte de produits locaux et, comme si cela ne suffisait pas, organise l'été des concerts et du cinéma en plein air. ■

ENTREPRISES

JELLYFISH
Marie Raimbert-Galtier
prend la direction générale France de cet acteur du marketing digital.

Marie Raimbert-Galtier, 41 ans, diplômée en droit de l'université de Paris-II, est spécialisée en executive coaching à HEC Paris. Elle a passé neuf ans dans l'entreprise dont cinq en tant que chief people officer global.

IPSEN
Josep Catllà
rejoint le groupe biopharmaceutique en tant que vice-président exécutif, directeur des affaires corporate.

Josep Catllà, 56 ans, titulaire d'un BBA de l'université européenne et d'un master en relations internationales de l'université Libre de Bruxelles, a rejoint en 2001 Weber Shandwick où il a assumé les fonctions de président-directeur général Bruxelles, puis de l'Espagne et du Portugal jusqu'en 2010. Il a ensuite œuvré durant quatorze ans chez Sanofi, devenant notamment vice-président senior, directeur des affaires corporate.

PEOPLE & BABY
Sandra Lossy
Cyril Saal
sont nommés respectivement directrice communication et marketing, et directeur commercial de ce spécialiste des crèches privées.

Sandra Lossy, 51 ans, ingénieure maître en information et communication de l'université de Bordeaux-III, a œuvré chez Optic 2000 durant plus de six ans avant de travailler huit ans durant comme directrice digital et marketing chez Système U.

Cyril Saal, 51 ans, titulaire d'un DESS mathématiques de la décision de Paris Dauphine et d'un master en marketing de HEC Paris, a officié, dans la gestion d'équipes commerciales, chez Groupon, Emailvision et Natexo.

BLANCO
David Da Silva
devient directeur général France de ce fabricant d'éviers.

David Da Silva, 42 ans, titulaire d'une maîtrise d'histoire, a travaillé près de vingt ans en France et en Europe dans la construction et la rénovation : il a œuvré pour Villeroy & Boch et ESG. Il était directeur des ventes et du marketing de Dornbracht en France.

ÉCOLE

ECOLE DUCASSE
Karine Hyon-Vintrou
est la nouvelle directrice générale de ce réseau d'écoles dédiées à l'art culinaire et aux arts de la pâtisserie.

Karine Hyon-Vintrou, 46 ans, a été formée à Glion Institute of Higher Education (en Suisse). Elle a notamment travaillé pour Intercontinental Hotels Group (IHG) et dans le groupe Onyx Hospitality. C'est en 2018 qu'elle a rejoint Sommet Education pour repositionner les marques Glion et Les Roches. L'an dernier, elle avait été promue chief marketing officer du groupe.

Ils sont nés un 19 septembre

- **Jean Auroux,** ancien ministre du Travail, 82 ans.
- **Jean-François Brochard,** président de la Fondation Roche et de Roche SAS, 58 ans.
- **Olivier Brourhant,** PDG de Mantu, 50 ans.
- **Caroline Fourest,** essayiste et journaliste, 49 ans.
- **Mamoru Hosoda,** réalisateur et animateur, 57 ans.
- **Jeremy Irons,** acteur, 76 ans.
- **Sandrine Josso,** femme politique, députée de Loire-Atlantique, 49 ans.
- **Hélène Langevin-Joliot,** physicienne, 97 ans.
- **Fiona Lazaar,** ex-députée, ex-présidente du CNLE, 39 ans.
- **Thierry Marx,** chef, 65 ans.
- **Sébastien Pissavy,** cofondateur de Jeuxvideo.com, 51 ans.
- **Delphine Réau,** championne de tir, 51 ans.
- **Yann Rivoallan,** président de la Fédération française du prêt à porter féminin, 51 ans.
- **Nile Rodgers,** guitariste, producteur de musique, 72 ans.
- **François Sureau,** écrivain, avocat, 67 ans.
- **Jacques Stern,** CEO de Global Blue, 60 ans.
- **Sarah Tayeb,** directrice générale d'eBay France, 42 ans.
- **Jean-Jacques Urvoas,** ex-ministre de la Justice, 65 ans.
- **Hélène Vareille,** présidente de la Fondation Vareille, 66 ans.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR			OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013185857	ABEO	△	C	10	10,05	9,98	**10**		1557
FR0012616852	ABIONYX PHARMA	△	B	1,26	1,26	1,222	**1,25**	+ 0,81	4529
FR0000063034	ABL DIAGNOSTICS		C	2,78	2,78	2,78	**2,78**		101
FR0000064602	ACANTHE DEV.		C	0,366	0,366	0,356	**0,358**		32632
FR0014007ZB4	AELIS FARMA		B	5,15	5,15	5	**5,15**		113
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL		B	1,915	1,915	1,865	**1,865**	- 2,61	170
FR0000062465	ALAN ALLMAN		C	5,85	5,95	5,6	**5,6**	- 3,45	1630
FR0000053837	ALTAMIR		B	23,8	23,9	23,8	**23,9**	+ 0,84	158
FR0012789667	AMPLITUDE	△	C	3,34	3,42	3,34	**3,42**	+ 2,4	2998
FR0012185536	ARTEA		C	9,6	10	9,6	**10**	+ 4,17	101
FR0000076952	ARTOIS NOM.		A	9500	9500	9500	**9500**	+ 0,53	104
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP		B	5,4	5,42	5,4	**5,42**	+ 0,37	144
FR0011992700	ATEME	△	B	3,2	3,3	3,2	**3,3**	- 0,6	1619
FR0000039232	AUREA	△	C	5	5,06	4,9	**5,06**	- 2,32	2707
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM		C	0,085	0,088	0,085	**0,087**	+ 2,84	64063
FR0013258399	BALYO	△	C	0,519	0,519	0,501	**0,519**	- 0,19	3312
FR0004023208	BASSAC		B	42,8	43	42,5	**43**	+ 0,7	91
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED.	△	C	20,4	20,95	20,1	**20,15**	- 1,23	6289
FR0000039299	BOLLORE	▲	A	5,9	5,91	5,87	**5,89**	- 0,34	563749
FR0000074254	BOURSE DIRECT		C	5,2	5,22	5,08	**5,22**	+ 1,16	847
FR0000061137	BURELLE		A	343	343	340	**343**		64
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI		C	62	62	61,51	**61,51**	- 1,58	135
FR0010151589	CAFOM		C	8,02	8,06	8,02	**8,06**	+ 0,75	836
FR0010193979	CBO TERRITORIA		C	3,63	3,63	3,59	**3,6**	- 0,55	11995
FR0000053506	CEGEDIM		B	12,4	12,55	12,2	**12,55**	+ 1,62	2806
FR0013426004	CLARANOVA SE	△	B	1,32	1,32	1,29	**1,296**	- 1,82	40755
FR0004031763	COHERIS	△	C	6,4	6,56	6,4	**6,56**		979
FR0000060303	COVIVIO HOTELS		A	17,95	18	17,9	**17,95**		539
FR0000185506	CRCAM ATL. VENDEE		C	79,98	79,98	77	**78,09**	- 2,36	863
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC		B	17,22	17,298	17,152	**17,162**	- 0,22	2583
FR0000045213	CRCAM ILLE-VILAINE		C	58	58	57	**58**		109
FR0010461053	CRCAM LANGUED CCI		C	46,99	47,5	46,105	**46,105**	- 1,88	541
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN		C	62,49	62,51	62,49	**62,5**	+ 0,02	231
FR0000185514	CRCAM NORD FR.		B	12,44	12,734	12,378	**12,7**	+ 2,07	3485
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE		C	72	72	72	**72**	+ 0,7	279
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF		B	59,11	60,08	59,11	**59,21**	+ 0,29	637
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE		C	114,98	115,5	114,98	**115,5**	+ 0,45	150
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU		C	65	65	64,51	**64,53**	- 0,72	83
FR001400AYG6	DEEZER		2	1,735	1,75	1,735	**1,75**	+ 0,29	1392
FR0000062978	DEKUPLE	△	C	35,9	36,5	35,9	**36,4**	+ 1,68	3716
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	△	B	65,2	65,2	64	**65,2**	+ 2,84	185
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL	△	C	0,93	0,948	0,93	**0,944**	- 0,63	2168
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG		B	107	107	106,5	**107**		109
FR0011271600	FERMENTALG	△		0,42	0,421	0,4	**0,409**	- 3,31	187127
FR0011665280	FIGEAC AERO	△	C	5,56	5,62	5,52	**5,62**	+ 1,08	3405
FR0010341032	FONCIERE INEA		B	30,8	30,8	30,5	**30,6**		1019
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA		B	1,024	1,026	0,96	**0,97**	- 5,27	48024

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR			OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE	△	C	30,5	33,55	30,15	**33**	+ 9,27	31853
FR0010588079	FREY		B	28,4	28,6	28,4	**28,6**	+ 0,7	245
FR0000061459	GERARD PERRIER		B	87	87	86	**86**	- 1,15	171
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE		B	19,45	19,8	19,45	**19,8**	+ 1,54	291
FR0004155000	GROUPE SFPI	△	C	1,94	1,94	1,94	**1,94**		303
FR0000066722	GUILLEMOT	△	C	5,14	5,18	5,1	**5,18**	+ 0,78	1561
FR0000066755	HAULOTTE GROUP	△	B	2,87	2,9	2,87	**2,89**	+ 0,35	10823
FR0000054231	HIGH CO.	△	C	2,58	2,61	2,56	**2,61**	+ 1,16	4532
FR0012821916	HIPAY GROUP	△	C	7,2	7,2	6,48	**6,7**	- 5,1	5585
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	△		22,3	22,4	22,3	**22,4**	+ 0,45	652
FR0014003VY4	HYDROGÞNE FRANCE	▲	B	6,03	6,14	6,03	**6,12**	+ 1,49	1181
FR0000051393	IDI		B	68,6	69	68,6	**69**	- 0,29	268
FR0000033243	IMMO. DASSAULT		B	51,4	51,8	51	**51,2**	- 0,39	133
FR0000071797	INFOTEL	△	C	39,5	39,6	39,4	**39,5**		81
FR0013233012	INVENTIVA	△	B	2,06	2,075	1,962	**1,982**	- 4,02	55172
FR0000075343	LABO EUROMEDIS		C	5,2	5,2	5,08	**5,2**		1098
FR0000066607	LACROIX GROUP	△	C	18,9	19,6	18,7	**18,9**	- 0,53	1327
FR001400JY13	LATECOERE	△	C	0,011	0,011	0,01	**0,011**	- 0,91	7079792
FR0006864484	LAURENT-PERRIER		B	111	111	109	**109**	- 1,8	197
FR0014009YQ1	LHYFE		B	3,825	3,84	3,77	**3,77**	- 0,53	3259
FR0012634822	MAAT PHARMA		C	7,3	7,3	7,14	**7,14**	- 2,19	246
FR0010609263	MAUNA KEA TECH	△	C	0,38	0,385	0,378	**0,381**	+ 0,66	221785
FR0000051070	MAUREL ET PROM	△	B	4,884	4,902	4,84	**4,874**	+ 0,12	50374
FR0000060873	MBWS	△	C	3,98	3,99	3,9	**3,93**	- 1,26	6028
FR0004065605	MEDINCELL		B	16,5	16,54	16,18	**16,3**	- 1,09	40912
FR0010298620	MEMSCAP	△	C	4,66	4,71	4,63	**4,635**	- 0,54	4494
FR001400IE67	MYHOTELMATCH		C	0,423	0,423	0,418	**0,419**	- 0,95	1286
FR0013482791	NACON SAS		B	0,88	0,887	0,866	**0,866**	- 1,59	34553
FR0004050250	NEURONES		B	41,5	41,5	41,1	**41,35**	- 0,36	794
FR0000121691	NRJ GROUP		B	7,62	7,7	7,62	**7,7**	+ 1,05	3797
FR0000052680	OENEO	△	B	10,2	10,3	10,2	**10,3**	+ 0,49	1503
FR0000075392	ORAPI	△	C	6,4	6,4	6,4	**6,4**	- 0,31	10335
FR0010609206	OREGE		C	0,388	0,388	0,378	**0,383**	+ 0,79	8051
FR0012127173	OSE IMMUNO	△	C	7,24	7,64	7,08	**7,5**	+ 3,59	148411
FR0010263202	PAREF	△	C	40,3	41	40,3	**41**	+ 1,49	73
FR0004038263	PARROT		B	2,1	2,1	2,05	**2,06**	- 0,48	1122
FR0000038465	PASSAT	△	C	4,9	4,94	4,84	**4,84**	- 1,22	1568
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM		B	20,7	20,8	20,7	**20,8**	+ 0,48	305
FR0011471135	PHAXIAM TX		C	1,65	1,666	1,632	**1,66**	+ 0,61	2413
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL	△	C	1,375	1,375	1,31	**1,31**	- 5,07	36696
FR0012432516	POXEL	△	C	0,528	0,536	0,525	**0,53**	+ 1,15	32871
FR0004052561	PROACTIS		C	0,068	0,08	0,068	**0,08**	+ 0,63	201
FR0012613610	PRODWAYS GROUP	△	C	0,57	0,576	0,57	**0,575**	+ 0,7	5315
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA	▲	B	44,8	44,8	43,7	**44,3**		1263
FR0000054199	S.T. DUPONT		C	0,057	0,058	0,056	**0,058**	- 0,34	55406
FR0000060071	SAMSE		B	145	145	144	**144,5**	- 0,35	174
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM.	△	B	92,4	92,4	91,2	**92**	- 0,43	1347

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR			OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0011950682	SERGEFERRARI GP	△	C	5,42	5,47	5,42	**5,47**	+ 0,92	1046
FR0000060790	SIGNAUX GIROD	△	C	13,5	13,6	13,5	**13,6**	+ 0,74	271
FR0014000609	SOLOCAL GROUP		B	0,003	0,003	0,003	**0,003**	- 3,33	20446369
FR0004188670	TARKETT	▲	B	8,8	9,1	8,76	**8,8**		12909
FR001400BMH7	TERACT		B	0,68	0,682	0,68	**0,682**	+ 0,29	801
FR0000033003	TOUAX	△	C	5,08	5,1	4,83	**5**	- 1,58	11897
FR0000036816	TOUR EIFFEL	△	B	8,14	8,38	8,14	**8,28**	+ 1,72	2169
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN	▲	C	1,725	1,725	1,58	**1,6**	- 7,78	7521
FR0000074197	UNION TECH.INFOR.	△	C	0,214	0,216	0,202	**0,202**	- 5,61	11807
FR0000050049	VIEL ET CIE		C	11,05	11,05	10,65	**10,95**	- 0,91	10135
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY		C	14,6	14,7	14,5	**14,6**	- 0,34	977
FR0012532810	WAGA ENERGY		B	15,92	15,96	15,84	**15,9**		4011

CHANGES — COURS AU COMPTANT

18-09-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,1115	0,00	0,71
LIVRE STERLING	0,8425	-0,24	-2,86
FRANC SUISSE	0,9404	-0,12	1,24
COURONNE DANOISE	7,4591	-0,04	0,05
COURONNE NORV.	11,7798	-0,04	4,94
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,3445	0,17	1,86
DOLLAR CANADIEN	1,5124	0,08	3,39
YEN JAPONAIS	157,776	-0,27	1,37
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6453	0,01	1,53
ROUBLE RUSSE	102,8323	1,12	4,40
ROUPIE INDIENNE	93,0136	-0,14	1,31
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,7924	-0,29	2,64
COURONNE TCHEQUE	25,064	-0,17	1,51
FORINT HONGROIS	394,5375	0,01	3,16
ZLOTY POLONAIS	4,2715	-0,07	-1,44
LEV BULGARE	1,9543	-0,06	-0,06
DOLLAR HONG-KONG	8,6619	-0,02	0,33
WON SUD COREEN	1472,63	-0,07	3,07
PESO MEXICAIN	21,4321	0,98	14,42
REAL	6,0918	-0,03	13,71
DOLLAR SINGAPOUR	1,4392	-0,16	-1,35
RAND SUD-AFRICAIN	19,5266	-0,12	-3,31
LIVRE TURQUE	37,9051	0,10	16,60
RENMIBI YUAN	7,8734	-0,14	0,82
RUPIAH	17024,6286	-0,32	0,24
PESO PHILIPPIN	62,2424	0,30	1,72
RINGGIT MALTAIS	4,721	-0,27	-6,91
BATH THALANDAIS	36,9624	-0,37	-2,81

TAUX — MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

18-09-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,64/3,34	3,59/3,29	3,55/3,25	3,33/3,03	2,93/2,63

18-09-2024	6 MOIS	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,70	2,22	2,03	1,99	2,15
PORTUGAL	0	0,06	0,21	0,40	0,56
FRANCE	-0,24	1,49	0,46	0,59	0,67
ESPAGNE	-0,11	0,28	0,51	0,63	0,80
ITALIE	-0,21	0,43	2,88	1,03	1,28

CERTIFICAT/FONDS — INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**171,77**	-0,20
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**126,58**	-0,15

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT. | DATE

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT. | DATE
LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A		155,42	17/09	
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A		127,85	17/09	
LU2404427101	EU ALL CAPS A		94,89	17/09	
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A		83,77	17/09	
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A		124,24	17/09	
LU0851564038	BALANCED (EUR) A		140,67	17/09	
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A		176,62	17/09	

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos
Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION & PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Christophe Jakubyszyn**
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION **Dominique Seux** et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF **David Barroux** (Entreprises) **Julie Chauveau** (Entreprises) **Alexandre Counis** (Finance et Marchés) **Muriel Jasor** (Leadership et Management) **Arnaud Le Gal** (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales) **Etienne Lefebvre** (France et International) **Clémence Lemaistre** (Information digitale) **Marie-Christine Sonkin** (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES **Cécile Cornudet, Sabine Delanglade, Eric Le Boucher, Jean-Francis Pécresse, Jean-Marc Vittori, Laurent Flallo, Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE **Marie Van de Voorde-Leclerq**
ÉDITRICE ADJOINTE **Adéline Léger**
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS **Lise Benamou**
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION **Fabrice Février**

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT **Nicolas Danard**
DIRECTRICE COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES **Xavier Genovesi**
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

Convictions et comparaisons

La baisse des taux ne fera pas oublier les fondamentaux.

C'est tout un art de savoir saisir le moment de la baisse des taux d'intérêt directeurs. Dans leur présentation de rentrée intitulée « Remettre l'argent au travail », les experts d'Oddo BHF présentent donc leurs convictions pour faire bouger les allocations de portefeuille. Cela étant, les fondamentaux des grandes actions américaines (celles de l'indice S&P 500) face à leurs homologues européennes (celles du Stoxx 600) ne seront pas balayés d'un coup. Un graphique montre le différentiel de rendement des fonds propres (« return on equity »). Il reste supérieur au niveau moyen observé depuis le milieu des années 1970 (environ 7 points de pourcentage contre un peu moins de 4 points).
La croissance des bénéfices et les enquêtes de conjoncture (PMI) se montrent plus dynamiques outre-Atlantique depuis l'an dernier, tout comme les prévisions de résultats pour 2025.

Le mauvais cocktail

La visibilité boursière de Campari s'est évaporée en quelques mois.

Ce pourrait être un cas de plus de « boomerang CEO », comme Howard Schultz chez Starbucks ou Bob Iger chez Walt Disney. Il s'agit du surnom donné par Wall Street aux patrons qui font un « come-back » en urgence. Mais Campari est une affaire familiale italienne, moins exposée à la pression des résultats trimestriels que les « blue chips » américaines. Et son patron emblématique, Bob-Kunze Concewitz, le « pape du spritz », ne revient pas aux manettes. Il prend la tête d'un comité de transition de la direction, chargé de trouver le successeur de son successeur. Le cours de sa « success story » des spiritueux accuse donc le coup (–6,5 %) de revenir un an en arrière, quand Matteo Fantacchiotti avait été intronisé, le directeur général désormais démissionnaire pour raisons personnelles, aux manettes effectives depuis cinq mois seulement. Ce dernier a été confronté à un cocktail économique et géopolitique particulièrement mauvais, des consommateurs moins allants, des droits de douane menaçants (en Chine et aux Etats-Unis) et un gros rachat « transformant » dans le cognac, avec Courvoisier. Malgré des résultats semestriels décevants cet été, ses supporteurs pouvaient espérer le voir continuer à gagner des parts de marché. L'évaporation de sa cote d'amour reflète la visibilité perdue, comme le montre son multiple de valorisation (environ 21 fois le bénéfice prévisionnel) revenu dans la moyenne du secteur.

Après le coup de Calgon

La volonté de recentrage de Reckitt Benckiser donne un peu d'espoir à la City.

« L'Angleterre n'est plus un pays industriel, c'est quelque chose entre un salon de thé qui a fait faillite et un terrain de golf. » On se gardera bien de contester cette perfide vision de l'Albion émanant d'un de ses essayistes, bien qu'elle date des années 1960 ! Ses industriels de la grande consommation n'en continuent pas moins de ratiboiser leur green au fil des ans, en espérant que le gazon restant sera plus vert.
Le roi anglo-néerlandais des lessives Unilever a vendu le thé – adieu le salon ! –, les margarines et bientôt ses crèmes glacées. Reckitt Benckiser, le monarque de la santé familiale (Strepsils, Mucinex, etc.), se lasse d'un jardin à l'anglaise qu'il a agrémenté d'une grosse branche américaine (les laits infantiles Mead Johnson) qu'il voudrait maintenant tailler, en plus de se séparer de quelques gros arbustes dans l'entretien domestique (Airwick, Cillit Bang, Calgon). Mais les procès aux Etats-Unis sur ses laits pour bébés prématurés, accusés d'être à l'origine de décès, dressent pour l'instant un obstacle insurmontable à la revente de la filiale. Reckitt tente donc d'avancer sur l'autre élagage, représentant 13 % de son chiffre d'affaires et susceptible de rapporter 6 milliards de livres. Cet espoir lui a permis de récupérer 4 des 13 milliards de livres de capitalisation évaporée depuis fin février à cause du risque judiciaire. Sinon, il reste toujours le golf (et le polo) à Sa Majesté !

La Bourse de Paris en baisse

A quelques heures d'une annonce de la Réserve fédérale américaine, qui devait fixer les marchés sur l'ampleur de sa très attendue première baisse des taux, la Bourse de Paris a terminé en baisse, mercredi. L'indice CAC 40 a cédé 0,57 %, à 7.444,9 points, dans un volume d'échanges de 2,6 milliards d'euros.
Ailleurs, en Europe, la tendance a été quasiment identique. La Bourse de Londres a reculé de 0,68 %, celle de Milan, de 0,37 %, tandis que celle de Francfort est restée non loin de son point d'équilibre (– 0,08%).
Sur le marché obligataire, le taux de l'emprunt américain à échéance dix ans s'établissait à 3,69 %, un peu avant 18 h, contre 3,64 % la veille.
Du côté des valeurs, 27 sociétés du CAC 40 ont clôturé en repli. **LVMH** a enregistré la plus forte baisse (–1,94 %), suivi par **Pernod Ricard** (–1,62 %). A l'inverse, **Thales** a pris la tête de l'indice (+2,04 %) devant **Carrefour** (+0,91 %) et **Bouygues** (+077 %).
En dehors du CAC 40, le fabricant de cœurs artificiels **Carmat** a chuté de 14,2 % après l'annonce d'une nouvelle augmentation de capital pour un montant initial de 10,3 millions d'euros, avec une décote de plus de 20 %. **Ubisoft** (+6,5 %) a bénéficié du passage de sa recommandation par BMO Capital Markets de « performance en ligne » à « surperformance ».

EN VUE

Teresa Ribera

Sacrée double casquette pour quelqu'un qui va passer du soleil madrilène à la grisaille bruxelloise. La socialiste espagnole Teresa Ribera hérite non pas d'un mais de deux postes clés au sein de la nouvelle Commission européenne dévoilée mercredi. La ministre de la Transition écologique de Pedro Sanchez depuis 2018, juriste de formation et experte reconnue du climat, était attendue comme nouvelle « Madame Pacte vert », un costume sur mesure. A 55 ans, elle endossera aussi celui, lourd et convoité, de « Madame Concurrence ». Hyper-responsabilités pour Ibère commissaire. Ce n'est pas son domaine, mais elle a un professeur à domicile : son mari argentin est un ancien cadre du gendarme espagnol de la concurrence. Cette adepte du franc-parler doit apporter un contrepoids socialiste à un collège dominé par les conservateurs. Elle en sera une des trop rares femmes et la seule parmi les six vice-présidents exécutifs. Cela la changera, elle qui est issue d'une famille de cinq filles et en a deux. Sa nomination envoie aussi un signal, celui de l'ambition qu'elle affiche : relancer le « Green Deal » plutôt que le ralentir, comme le demandent la droite et des lobbys. Au printemps, elle avait vivement critiqué la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, l'accusant de lâcher l'écologie et de faire de l'œil à l'extrême droite. Sauf avec Thierry Breton, l'Allemande n'est pas rancunière. Ou très habile, tant Ribera devra composer sur les dossiers verts avec des commissaires issus des autres familles politiques.
Bruxelles avait apprécié sa capacité à faire aboutir la réforme du marché de l'électricité. Espérons que le courant passe encore. C'est moins sûr avec le commissaire tricolore Stéphane Séjourné : cette ardente défenseure des renouvelables est antinucléaire. Au moins, ils pourront se disputer en français : elle le parle après avoir dirigé de 2014 à 2018 à Paris l'Iddri, un think tank créé par Laurence Tubiana. ■